



La violence conjugale chez les couples où l'homme est perçu par sa conjointe comme un joueur problématique

Thèse

Annie Goulet

Doctorat en psychologie – recherche et intervention (orientation clinique)
Philosophiae Doctor Ph.D.

Québec, Canada

© Annie Goulet, 2013

Résumé

Le jeu problématique entraîne des conséquences qui concernent tant les joueurs que leurs proches, surtout leur conjointe. La littérature démontre que les problèmes de jeu sont associés à des relations conjugales conflictuelles, empreintes de tensions et d'une pauvre communication. Bien que l'étude de la relation entre les problèmes de jeu et la violence conjugale soit un domaine en émergence dans la littérature, peu est encore connu sur ce lien, surtout en matière des manifestations qu'elle peut prendre chez ces couples.

La présente thèse se divise en deux articles pour lesquels les données autorapportées de 156 femmes en couple hétérosexuel, 54 femmes percevant leur conjoint comme ayant un problème de jeu et 102 femmes n'ayant pas de telles perceptions, ont été recueillies au moyen d'entrevues téléphoniques. Le premier article a pour but de dresser le portrait détaillé des dimensions de la violence les plus connues présentes chez ces couples, soit la violence de types physique, sexuelle, psychologique/verbale. Les résultats démontrent que les conjointes de joueurs problématiques sont plus nombreuses à s'être dites instigatrices de violence physique et de manifestations sévères de violence psychologique/verbale envers leur conjoint. Elles rapportent également, en plus grande proportion, avoir été victimes de violence physique et psychologique/verbale, et ce, plus fréquemment, de même que de formes sévères de ces types de violence. Aucune différence entre les deux groupes n'a été observée quant à la violence sexuelle. Les résultats appuient l'hypothèse d'une présence plus fortement marquée de violence conjugale, tant faite que reçue par les conjointes de joueurs problématiques. Ces résultats mettent en lumière le manque d'habiletés d'adaptation et de gestion de conflits rendant nécessaire, dans une perspective interventionniste, l'inclusion d'un segment de thérapie permettant d'outiller ces couples.

Le second article a pour objectif d'explorer une dimension de la violence conjugale peu étudiée, soit la violence de type économique, chez les couples dans lesquels les femmes perçoivent leur conjoint comme ayant un problème de jeu en les comparant aux autres femmes, et d'évaluer les stratégies qu'elles utilisent pour contrôler les habitudes de jeu de celui-ci. Les résultats révèlent que les conjointes de joueurs problématiques sont plus nombreuses que les autres femmes à dévoiler avoir été instigatrices et victimes de violence

économique. L'instrument maison utilisé a permis aux femmes de décrire les raisons sous-tendant chacun des comportements endossés. Les conjointes de joueurs problématiques évoquent des raisons et des contextes variés mais, principalement, elles attribuent à la violence économique utilisée un rôle de protection, alors que la violence reçue est davantage rapportée comme assurant au conjoint joueur la continuation de ses activités de jeu. D'autre part, les conjointes de joueurs problématiques tendent à utiliser des stratégies de contrôle des habitudes de jeu, a priori adéquates, telles que la discussion avec le conjoint, la suggestion de ressources d'aide, la gestion des cartes bancaires et la mise en place d'un budget. Elles rapportent aussi utiliser des stratégies qui s'inscrivent davantage dans un contexte de violence économique, telles que la surveillance étroite du joueur, les reproches, les blâmes et les menaces. Les difficultés et l'importance de bien évaluer la présence de violence et de contrôle économique auprès des couples où le conjoint masculin présente un problème de jeu sont discutées et des recommandations, tant pour la recherche que pour la pratique clinique, sont apportées. La présente thèse se veut innovatrice et riche en apportant un portrait détaillé de la violence présente au sein des couples qui ont à composer avec les habitudes de jeu inadaptées de l'un des conjoints et en proposant un nouvel instrument pour l'évaluation de la violence économique.

Abstract

Problem gambling is associated with many negative consequences that affect both gamblers and their relatives, mostly their female partner. Literature has demonstrated that problem gambling was associated with difficult conjugal relationships, characterized by tensions and poor communication. Although the relationship between gambling problems and intimate partner violence is gaining interest in the literature, still very little is known about this actual connection, especially in terms of the various manifestations violence can take among these couples.

This thesis is comprised of two articles for which self-reported data from 156 women in a heterosexual relationship, 54 viewing their partner as having a gambling problem and 102 not viewing their partner as having such a gambling problem, were used. The first article aims to provide a detailed picture of the most documented types of violence occurring among these couples, that is, sexual, psychological and verbal violence. The results demonstrate that more female partners of problem gamblers consider having instigated physical violence and severe forms of psychological and physical violence against their partner. These women also are more numerous to reveal having been victims of physical, psychological/verbal violence more frequently, as well as having been victims of the most severe forms of these types of violence. No between group difference was found for sexual violence. The results support the hypothesis according to which there is a greater occurrence of intimate partner violence both instigated by and inflicted upon the female partners of problem gamblers. Those results highlight a lack of coping and conflict management skills thus making necessary, in an interventionist perspective, the inclusion of a section of therapy dedicated to equip those couples.

The second article aims to explore economical violence, a type of intimate partner violence rarely addressed in the literature, among couples in which women view their partner as having a gambling problem by comparing them to the other women, and by assessing the control strategies they use to restrain their partner's gambling habits. Results indicate that more female partners of problem gamblers than other women reveal having instigated and having been victims of economical violence. An instrument specifically

designed for this study allowed women to describe the reasons underlying each endorsed behavior. The reasons mentioned by the problem gamblers' partners, although diverse, attribute to the economical violence used a protection role whereas the violence received is mainly seen as a means for the gambling male partner to maintain his gambling activities. Furthermore, female partners of problem gamblers tend to use a priori adequate gambling habit control strategies, such as discussing with their partner, suggesting help resources, managing bank cards and making a budget, whereas other mentioned strategies, such as controlling the gambler, reproaching, blaming and threatening, most likely correspond to economical violence. The difficulties and the importance of properly assessing this complex dimension of intimate partner violence among couples where the male partner is a problem gambler are discussed and recommendations are given, both for research and clinical practice. The present thesis is innovative and rich in that it provides a detailed picture of the violence that occurs among couples having to deal with the inappropriate gambling habits of one partner and also in that it introduces a new instrument to assess economical violence.

Avant-Propos

Ma thèse doctorale correspond aux exigences du programme de doctorat en psychologie, intervention et recherche (orientation clinique; Ph.D.) de l'École de psychologie de l'Université Laval.

Étant la première auteure des deux articles inclus dans cette thèse, j'ai moi-même trouvé le sujet de recherche et opérationnalisé les questions de recherche que je désirais approfondir. J'ai donc été responsable de recenser la littérature, composer le contexte théorique, élaborer la méthodologie et tout le matériel nécessaire à l'expérimentation, recruter les participantes et conduire l'intégralité des entrevues téléphoniques avec les participantes, analyser les résultats, interpréter les données et rédiger les articles scientifiques et les autres chapitres qui composent cette thèse. Madame Isabelle Giroux, Ph.D., a agi à titre de directrice de thèse tout au long de mon cheminement doctoral. Elle m'a rencontré à plusieurs reprises pour discuter et réfléchir à certaines problématiques entourant mes variables à l'étude et mon expérimentation, a corrigé à maintes reprises les versions préliminaires de mes articles scientifiques et m'a encadré de toutes les façons possibles dans la réalisation de cette thèse. Sa contribution substantielle à la réalisation de cette thèse fait d'elle la deuxième auteure de mes deux articles scientifiques.

Enfin, Christian Jacques, M.Ps., qui agit en tant que professionnel de recherche au Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu (CQEPTJ) de l'Université Laval est le troisième auteur du second article qui compose ma thèse. Celui-ci a participé aux réunions entourant l'élaboration de cet article et a réfléchi et contribué significativement à la structure de cet article, à l'opérationnalisation et à la description des construits qui le compose.

Remerciements

Entreprendre une thèse a été pour moi l'équivalent d'un grand saut dans le vide ou dans un univers inconnu. Je savais que j'étais rendue à cette étape et que j'étais prête à la franchir, mais j'étais très craintive. Faire une thèse, c'est vivre un arc-en-ciel d'émotions... Parfois, le bonheur, l'inspiration, le courage et la persévérance m'amenaient à croire que je faisais un travail de qualité et nécessaire à l'avancement des connaissances. J'étais alors envahie d'espoir et de motivation. À d'autres moments, le découragement et l'envie de tout lâcher m'étreignaient le cœur et l'âme.

Faire une thèse m'a beaucoup appris. Au-delà du caractère académique de ce long processus, j'ai appris le travail acharné, la persévérance et la confiance en moi. J'ai appris que mes travaux ne reflétaient pas l'entièreté de mon être qui pouvait continuer à avoir de la valeur, malgré les embûches. J'ai appris à être fière de moi et de mes accomplissements. J'ai aussi compris que, malgré ce que je croyais, j'étais une personne courageuse et autonome qui avait le souci du travail bien fait et qui était capable de se relever les manches pour affronter ses peurs et les obstacles. J'ai même découvert, à ma plus grande surprise, que j'aimais beaucoup la recherche en psychologie.

Heureusement, dans ce processus solitaire alternant entre les hauts et les bas, j'étais entourée de personnes aimantes et compétentes, qui m'ont appuyé et supporté. C'est pourquoi je profite de l'occasion pour remercier le plus chaleureusement possible toutes ces personnes qui ont si bien su m'entourer.

Je voudrais d'abord remercier ma directrice de thèse, docteure Isabelle Giroux, pour m'avoir si bien fait confiance et appuyé tout au long de mon parcours. Merci Isabelle de m'avoir permis de travailler sur un sujet, bien qu'inconnu de notre laboratoire, pour lequel j'avais envie de m'investir. Merci pour ta grande disponibilité et ta patience qui m'ont permis d'avancer à mon propre rythme sans pression, ni reproches. Je voudrais également souligner ta propension à soulever encore plus les points forts que les points faibles et, ainsi, à avoir tablé sur mes forces et mes capacités. Merci également de m'avoir gentiment poussé à franchir des étapes qui, comme tu le sais, m'effrayaient. Merci pour tes qualités

humaines et pour m'avoir fait profiter de ta grande connaissance de la psychologie des jeux de hasard et d'argent.

Je profite de l'occasion pour remercier les membres de mon comité de thèse, M. Stéphane Sabourin, Ph.D., et M. Martin Provencher, Ph.D. Moi qui, au départ, étais effrayée par la tenue des séminaires, vous avez fait de ces moments des rencontres agréables et motivantes qui se sont toujours déroulées dans le plus grand respect et, même, dans le plaisir. Merci pour votre expertise, votre compétence et votre capacité, je dirais même votre don, à m'amener à réfléchir davantage et à évoluer. Les discussions que nous avons eues ont été riches et précieuses pour l'avancement de ma thèse. Je vous suis donc extrêmement reconnaissante.

Il est important pour moi de remercier M. Christian Jacques, M.Ps., professionnel de recherche au CQEPTJ. Cher Christian, comment te remercier pour tout le temps que tu donnes aux étudiants, malgré ton horaire extrêmement chargé? Tu es sans doute la personne la plus brillante qu'il m'ait été donné de rencontrer et je te remercie de m'avoir fait profiter de ton grand savoir qui m'a sans doute sauvé plus d'une fois d'une impasse majeure. Ta présence, plus que sécurisante, m'a permis d'avancer dans mes travaux et tes encouragements, de même que ton support moral et ta grande écoute, m'ont permis mainte et mainte fois d'exprimer mes craintes et mes insatisfactions. Évoluant à tes côtés dans le monde de la recherche, tu m'as permis de réaliser mes forces et tu m'as même fait prendre conscience que, moi aussi, j'étais une chercheuse de qualité. Les mots ne sauront dire à quel point je te suis reconnaissante. Merci Christian!

Il est primordial pour moi de remercier Dr Robert Ladouceur, Ph.D., sans qui tout ce beau cheminement n'aurait pas eu lieu. Merci Robert de m'avoir accueilli au sein de ton laboratoire de recherche alors que je débutais dans le domaine. Merci de m'avoir transmis ta passion pour la recherche dans le domaine du jeu. Je te suis reconnaissante de m'avoir toujours fait confiance et de m'avoir permis de travailler à tes côtés. Ta présence, plus que stimulante et inspirante, a été primordiale dans mon parcours.

Le plus grand et le plus profond des mercis à mon amie, Cathy Savard, ma collègue de Baccalauréat, de Doctorat, de lab et plus encore. Chère amie, je suis heureuse de t'avoir

rencontré, il y a dix ans maintenant, lors de l'initiation au baccalauréat. Ma chère amie, combien d'étapes avons-nous traversées ensemble? Combien de hauts et de bas avons-nous affrontés, main dans la main? Mon amie, je peux affirmer que si ça n'avait pas été de toi, jamais je n'aurais traversé les études supérieures et je ne serais pas celle que je suis maintenant. Ton amitié, ta sollicitude, ton écoute, ton esprit critique et ta persévérance ont été combien inspirants pour moi! Ton sens des responsabilités est un modèle et il m'a sauvé à différentes reprises de situations fâcheuses. Merci d'avoir été présente pour moi dans ce parcours.

Je voudrais remercier toute l'équipe de professionnels de recherche et d'étudiants qui ont faits partie du CQEPTJ à un moment ou à un autre de mon parcours. Francine Ferland, merci pour ton humour et ton don pour dédramatiser les situations qui m'apparaissaient insolubles. Merci, à défaut de mots plus appropriés, pour ton amitié. Pat-Maude Fournier, Sophie Lafond, Julie Dufour, Michaël Cantinnoti, Daniel Lalande, Stella Lachance, Karina Côté et Martin Leclerc, à un moment ou à un autre, vous m'avez tous apporté bien de la sollicitude et de l'aide à votre façon. Vous m'avez fait assez confiance pour travailler avec vous et m'avez permis de développer des compétences et des apprentissages en recherche. Merci de m'avoir permis de faire partie de la plus belle équipe de recherche de l'université, du moins, à mes yeux.

Aux assistants de recherche, mes chers collègues et amis, qui sont actuellement au lab et qui font de chacune de ces journées de travail, une journée de plaisir et de rire, de travail acharné dans la bonne humeur, de collaboration et d'amitiés. Merci donc à David Lévesque, Dominic Nadeau, Maxime Chrétien, Dan Fortin-Guichard et Jonathan Mercier, mes chers « garçons »! Votre humour et votre gentillesse ont fait en sorte que chaque journée était très belle et plaisante. Merci pour votre soutien, votre compréhension et votre amitié. Maude Poupard... merci pour ton amitié si précieuse, ta folie, ton franc-parler et la confiance que tu me portes. Manue Robitaille-Lirette, ma compagne de cigarettes, merci pour ta présence joviale et perspicace! Catherine Boudreault, Andréanne Faucher-Gravel et Bianca Demers, merci pour votre amitié, votre gentillesse et votre présence dans l'équipe qui en fait un merveilleux groupe de recherche.

Un merci spécial à Priscilla Brochu, ma « coloc intrépide ». Grâce à toi, Priscilla, de même qu'à ta gentillesse désintéressée, à ta compréhension et à ton non-jugement, j'ai pu me confier sans problème. Tu m'as appuyé, encouragé, « enduré » et écouté. Je t'aime beaucoup, gentille Priscilla, et je te remercie énormément d'être simplement toi.

Un merci spécial à Isabelle Smith, mon amie, ma collègue et ma confidente. Merci Isa, d'avoir toujours vécu les grands moments, tout comme les petits, avec moi. Merci pour tous ces cafés, tous ces rires et tout ce temps durant lequel nous avons appris à nous connaître et à nous apprécier toujours davantage. Tu es une personne importante pour moi et, tant pour mon développement personnel, l'avancement de ma thèse, que pour mon cheminement clinique, tu as été précieuse! Je t'aime, mon amie, et je suis si heureuse que le CQEPTJ t'ai fait sortir de ton Outaouais bien-aimé.

Voici venir le temps de remercier mes superviseuses de clinique qui m'ont grandement supportée et qui m'ont enseigné le savoir, le savoir-faire et le savoir-être. D'abord, merci à Mélanie St-Onge, ma superviseuse de *Pratica*. Mélanie, c'est à l'aide de tes connaissances infinies de la clinique auprès d'une clientèle jeunesse, de ta confiance, de ton efficacité et, surtout, de ta passion, que j'ai développé ma propre passion pour le travail clinique auprès des jeunes. Merci à toi, car tu es une grande inspiration pour moi ainsi qu'un modèle. Un merci particulier à Johanne Beaulieu, ma superviseuse de *Mineure* durant mon Internat auprès d'une clientèle adulte. Grâce à ta simplicité, à ton grand flair clinique, à ton calme et à ton savoir-faire, j'ai appris beaucoup. Merci pour ton affection, ta gentillesse et ta disponibilité sans fin. Enfin, un merci spécial et immense à Nadia Gagnon, ma superviseuse de *Majeure* durant mon internat auprès d'une clientèle jeunesse. Les mots ne sauront jamais dire tout ce que tu m'as apporté, chère Nadia. Ton énergie, ton dynamisme et ta compétence infinie, feront de moi, je le crois, la clinicienne que j'aspire à être. Ta présence dans ma vie professionnelle et personnelle a fait de moi une personne plus forte et accomplie. Tu m'as appris à demeurer confiante, « zen » et motivée, quoiqu'il arrive. Merci pour ton affection, ton amitié et pour la « grande personne » que tu es.

Dans une perspective plus personnelle, je voudrais, non pas remercier, mais rendre un hommage spécial à ma chère sœur, Geneviève, la personne la plus significative de ma vie. Comment, ma sœur, te dire tout ce que ton support, ta fierté, ta sollicitude et ton amour

maternel représentent, et ont toujours représentés, pour moi? Ce doctorat, je te le décerne, car il te revient à toi aussi. Certaines personnes naissent en ayant la richesse, la beauté, l'intelligence absolue ou la bonté suprême. Moi, chanceuse que je suis, je suis née avec tout ça : je suis riche, parce que tu es là. Je suis belle, bonne et intelligente, car ton regard me renvoie cette image. Je t'aime ma sœur. Merci également à ta petite famille : mon beau-frère préféré, Simon, et vos enfants : Anaïs, ma filleule adorée, ma jolie petite Rafaëlle, « Bébé Raf », et votre adorable nouveau petit garçon, Cédric. Merci à vous tous, car vous m'avez toujours inclus et fait connaître la vie chaleureuse et mouvementée d'une belle petite famille unie. Je vous aime et vous remercie tous pour votre présence vitale et votre amour tangible et réconfortant.

Un grand merci à toi, papa, et à Céline, ma belle-mère. Merci pour votre amour sans condition et votre présence sécurisante dans ma vie. Vous m'avez toujours supporté, avez accepté mes décisions et m'avez encouragé dans mes projets. Merci pour votre fierté, votre confiance et votre présence dans ma vie. Je vous aime. À toi, ma petite maman, je te remercie pour ton amour, immense et sincère, de même que pour ta fierté et tes encouragements. Grâce à vous, mes chers parents, j'ai développé l'autonomie, la curiosité intellectuelle, le désir de me surpasser, le sens de valeurs primordiales, telles que la famille, l'empathie, la modestie, le goût du travail bien fait, l'appréciation de ce que j'ai, au détriment de ce que je n'ai pas. Je vous aime, tous les trois, Céline, papa et maman.

Enfin, merci à deux précieuses amies de longue date qui sont presque des membres de ma famille, Geneviève Côté et Marie-Ève Gagnon, qui m'ont aidé à profiter de la vie et à y voir autre chose que les études supérieures et l'ambition. Merci à ma chère Ge pour toutes ces heures de rire, de folies, de « décrochage » et d'amitié inconditionnelle. Merci pour ton support, tant émotionnel que concret. Tu as toujours été là pour moi et tu m'as appris qu'au fond, l'opinion des autres importe peu, tant que nous sommes à l'aise avec nos actions. Merci d'être là, à toute heure du jour ou de la nuit. Je t'aime du plus profond de mon cœur, mon amie, et merci d'être toi, tout simplement. Ma belle amie Marie, que de l'eau sous les ponts a coulée depuis que nous nous sommes rencontrées au début du Cégep! Merci pour tout le bonheur, les « road trips », les soirées mémorables, les jasettes et les délires! À cause de toi, Marie-Ève, j'ai appris à m'accepter telle que je suis, du moins, je

suis en cheminement. Merci du regard positif que tu me portes. Merci pour les longs discours que tu me fais parfois, force oblige, qui sont empreints de sagesse et d'affection.

Merci à d'autres amis, aussi importants que de longue date, qui ont embelli ma vie, et ce, depuis mon enfance. Merci pour ces belles années et pour les moments importants et réjouissants que nous avons encore la chance de partager : Marijo Tanguay, ma meilleure amie d'enfance, Pascal Chabot, Sarah Tanguay, Émilie Bédard et tous les autres, mes amis de Ste-Sabine. Que la vie vous soit favorable!

Pour terminer, un merci spécial au Fonds de recherche du Québec – Santé et culture et au Centre de réadaptation en dépendance de Montréal — Institut universitaire, deux organismes qui m'ont soutenu financièrement durant mes études. Sans votre support financier, il m'aurait été impossible de faire ces longues études. Merci profondément!

Table des matières

Résumé	iii
Abstract	v
Avant-propos	vii
Remerciements.....	ix
Table des matières	xv
Liste des tableaux et figures	xix
CHAPITRE 1. INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
Conséquences du jeu problématique sur le joueur et ses proches	4
Violence conjugale	7
Mutualité de la violence conjugale	9
Facteurs de risque de la violence conjugale	10
Conséquences de la violence conjugale	11
La présente thèse	12
CHAPITRE 2. LES MANIFESTATIONS ET LA SÉVÉRITÉ DE LA VIOLENCE CONJUGALE CHEZ LES COUPLES OÙ L'HOMME EST PERÇU PAR SA CONJOINTE COMME UN JOUEUR PROBLÉMATIQUE	15
Résumé	17
Introduction	18
Méthode	26
Protocole de recherche et critères de classification des groupes	26
Participant(e)s	27
Caractéristiques sociodémographiques des participant(e)s	27
Caractéristiques sociodémographiques des conjoint(e)s	28
Consommation de tabac, d'alcool et de drogues des participant(e)s	29
Consommation de tabac, d'alcool et de drogues des conjoint(e)s	29
Habitudes de jeu des participant(e)s	30
Habitudes de jeu des conjoint(e)s	30
Instruments de mesure	31
Données sociodémographiques	31
Habitudes de jeu	31
Dépistage des problèmes de jeu	31
Niveau de risque de la consommation de tabac, d'alcool et de drogues	33
Violence conjugale	33

Violence économique	34
Satisfaction conjugale	35
Procédure	35
Analyses statistiques	36
Résultats	37
Violence physique	37
Violence physique faite par les femmes	37
Violence physique reçue par les femmes	38
Violence physique sévère faite par les femmes	39
Violence physique sévère reçue par les femmes	39
Violence sexuelle	40
Violence sexuelle faite par les femmes	40
Violence sexuelle reçue par les femmes	41
Violence sexuelle sévère faite par les femmes	41
Violence sexuelle sévère reçue par les femmes	41
Violence psychologique/verbale	42
Violence psychologique/verbale faite par les femmes	42
Violence psychologique/verbale reçue par les femmes	42
Violence psychologique/verbale sévère faite par les femmes	43
Violence psychologique/verbale sévère reçue par les femmes	44
Discussion	44
Références	59
Annexe A	74

CHAPITRE 3. DE L'EXPLORATION DE LA VIOLENCE ÉCONOMIQUE AUX STRATÉGIES DE CONTRÔLE CHEZ LES COUPLES OÙ L'HOMME EST PERÇU PAR SA CONJOINTE COMME UN JOUEUR PROBLÉMATIQUE

Résumé	79
Introduction	80
Méthode	89
Protocole de recherche	89
Échantillon de données et critères de classification des groupes	89
Caractéristiques sociodémographiques des participantes et de leur conjoint de l'échantillon	90
Habitudes de jeu des participantes et de leur conjoint de l'échantillon	91

Instruments de mesure	91
Données sociodémographiques	91
Habitudes de jeu	91
Stratégies de contrôle des habitudes et des dépenses de jeu du conjoint	91
Dépistage des problèmes de jeu	92
Violence économique	92
Procédure	93
Analyses statistiques	93
Résultats	94
Violence économique	94
Violence économique globale faite par les femmes	94
Les items relatifs à la violence économique faite par les femmes	95
Violence économique globale reçue par les femmes	96
Les items relatifs à la violence économique reçue par les femmes	96
Stratégies de contrôle utilisées par les femmes	97
Stratégies de contrôle des habitudes de jeu du conjoint	97
Stratégies de contrôle des dépenses de jeu du conjoint	99
Discussion	99
Références	115
CHAPITRE 4. CONCLUSION GÉNÉRALE	133
Bibliographie	141
Annexe A. Formulaire de consentement téléphonique	147
Annexe B. Questionnaire téléphonique	151

Liste des tableaux et figures

ARTICLE 1

Tableau 1 : Proportion (%) des participantes, selon les groupes, pour les données sociodémographiques	64
Tableau 2 : Proportion (%) des conjoints masculins, selon les groupes, pour les données sociodémographiques, telles que rapportées par les participantes	66
Tableau 3 : Proportion (%) des participantes qui se sont soumises à la passation du <i>South Oaks Gambling Screen</i> , selon les groupes, en fonction de leur répartition dans les catégories de joueurs	67
Tableau 4 : Proportion (%) des conjoints masculins, selon les groupes, en fonction de leur répartition dans les catégories de joueurs au SOGS, version modifiée, complété par les participantes.	68
Tableau 5 : Proportion (%) de participantes, selon les groupes, qui ont rapporté avoir fait au moins un comportement de violence physique, sexuelle et psychologique/verbale et nombre moyen annuel de ces comportements faits par les sous-échantillons de participantes	69
Tableau 6 : Proportion (%) de participantes, selon les groupes, qui ont rapporté avoir reçu au moins un comportement de violence physique, sexuelle et psychologique/verbale et nombre moyen annuel de ces comportements reçus par les sous-échantillons de participantes	70
Tableau 7 : Proportion (%) de participantes, selon les groupes, qui ont rapporté avoir fait au moins un comportement sévère de violence physique, sexuelle et psychologique/verbale et nombre moyen annuel de ces comportements faits par les sous-échantillons de participantes	71
Tableau 8 : Proportion (%) de participantes, selon les groupes, qui ont rapporté avoir reçu au moins un comportement sévère de violence physique, sexuelle et psychologique/verbale et nombre moyen annuel de ces comportements reçus par les sous-échantillons de participantes	72
Figure 1 : Diagramme du déroulement du recrutement des appelantes pour la cueillette de données	73

ARTICLE 2

Tableau 1 : Proportion (%) de participantes, selon les groupes, qui endossent les items du questionnaire de violence économique envers le conjoint et description des raisons et du contexte évoqués pour justifier ces comportements	119
Tableau 2 : Proportion (%) de participantes, selon les groupes, qui endossent les items du questionnaire de violence économique reçue de leur conjoint et description des raisons et du contexte évoqués pour justifier ces comportements	123

Tableau 3 : Proportion (%) de participantes, selon les groupes, qui ont rapporté avoir utilisé des stratégies principales et secondaires de contrôle des habitudes de jeu de leur conjoint.
..... 127

Tableau 4 : Proportion (%) de participantes, selon les groupes, qui ont rapporté avoir utilisé des stratégies principales et secondaires de contrôle des dépenses de jeu de leur conjoint.
..... 129

CHAPITRE 1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

La violence conjugale dans les couples où l'homme est perçu par sa conjointe comme un joueur problématique

Le jeu pathologique n'est conceptualisé comme un trouble de santé mentale que depuis 1980; année où il a été intégré dans le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, troisième édition* ([DSM-III] American Psychiatric Association [APA], 1980) et où les recherches dans le domaine de la psychologie des jeux de hasard et d'argent ont pris leur essor. Bien que depuis cette époque, l'opérationnalisation du jeu pathologique ait grandement évolué, cette problématique est encore incluse dans la catégorie des troubles du contrôle des impulsions du manuel présentement utilisé; le DSM-IV-TR (APA, 2003). Ainsi, le jeu pathologique est défini par une préoccupation ou une obsession pour le jeu, l'augmentation des mises, l'incapacité de diminuer ou de cesser de jouer, l'apparition de symptômes de manque (agitation, irritabilité), la fuite des problèmes par le jeu, le désir de « se refaire » ou de recouvrer ses pertes, les mensonges, la commission d'actes illégaux pour le financement des activités de jeu, la perte ou la mise en danger d'un emploi ou d'une relation significative et, finalement, le recours aux autres pour éviter les désastres financiers associés au jeu (APA, 2003).

Une personne qui endosse cinq des 10 critères diagnostiques du DSM-IV-TR porte l'étiquette d'un joueur pathologique (APA, 2003), alors que l'endossement de trois ou quatre de ces critères indique, selon certains auteurs, un jeu problématique ou « à risque » (Shaffer, Hall, & Vander Bilt, 1999). Les joueurs problématiques se mettraient ainsi dans une position précaire au développement du jeu pathologique en vivant un début et une augmentation certaine des répercussions négatives de leur jeu, tant sur les sphères des relations sociales, familiales et professionnelles, que personnelles et financières (Shaffer et al., 1999).

Selon la dernière étude de prévalence des habitudes de jeu des Québécois âgés de 18 ans et plus, 86,3 % d'entre eux ont déjà joué à un jeu de hasard et d'argent au cours de leur vie, alors que 70,4 % rapportaient avoir joué dans la dernière année (Kairouz & Nadeau, 2010). Toutefois, ce ne sont pas tous les joueurs qui vivront des conséquences négatives liées à leurs habitudes de jeu. Selon le sondage de Kairouz et Nadeau (2010), 1,3 % des

Québécois sont considérés comme à *risque modéré ou élevé* de développer un problème de jeu, alors que 0,7 % sont classés dans la catégorie des joueurs pathologiques probables.

Certaines caractéristiques, tant de nature sociodémographique, individuelle, biologique et psychologique qu'environnementale, appelées facteurs de risque, sont liées au développement de problèmes de jeu d'un individu (Johansson, Grant, Kim, Odlaug, & Götestam, 2009), alors que d'autres caractéristiques tendant à apparaître en concomitance avec les problèmes de jeu et sont, ainsi, des facteurs associés. L'interaction entre les facteurs de risque et le développement de problèmes de jeu est complexe. Toutefois, il est connu que plus le nombre de facteurs de risque augmente chez un même individu, plus celui-ci se voit à risque de développer un problème de jeu.

Ainsi, entre autres facteurs de risque sociodémographiques, le fait d'être un homme, d'être jeune et d'avoir un faible statut socioéconomique augmente la probabilité de développer des comportements de jeu pathologique (Gill, Dal Grande, & Taylor, 2006; Ladouceur et al., 2004). Les antécédents personnels et familiaux font partie des facteurs de risque inclus sous la catégorie des facteurs individuels. Pour ne nommer que ceux-ci, l'histoire de jeu (p.ex., avoir gagné un montant d'argent significatif en début de jeu ou avoir vu un proche gagner; Welte, Barnes, Wieczorek, & Tidwell, 2004), la présence de problèmes de jeu dans la famille (Barnes, Welte, Hoffman, & Dintcheff, 2005) et le fait d'avoir eu des comportements délinquants à l'adolescence, seraient également prédisposant aux problèmes de jeu (Ladouceur, Boudreault, Vitaro, & Jacques, 1999). Au cours des années, les auteurs se sont intéressés aux facteurs biologiques liés au jeu pathologique et ont mis en évidence l'impact d'un déséquilibre biochimique dans les circuits dopaminergiques (da Silva Lobo et al., 2007).

D'autres facteurs de risque, davantage de nature psychologique, sont, entre autres, liés à des dimensions de la personnalité (prise de risque, impulsivité, recherche de sensations et de nouveauté). Ces dimensions de la personnalité se sont, en effet, révélées fortement corrélées avec la présence de problèmes de jeu (Bronnec, Rocher, Bouju, Venisse, 2010; Steel & Blaszczynski, 1998). Le fait d'avoir un historique de troubles mentaux (toxicomanie, dépression, anxiété; Gill et al., 2006) ou d'avoir un trouble de la personnalité (Pelletier, Ladouceur, & Rhéaume, 2008) ressortent également dans la

littérature comme étant associés au développement et au maintien d'un problème de jeu. Enfin, parmi les caractéristiques psychologiques, des études ont démontré une association claire et positive entre des facteurs cognitifs (p.ex., perceptions et croyances erronées, superstitions et illusions de contrôle; Gilovitch, 1983; Savoie & Ladouceur, 1995) et le développement de problèmes de jeu. Finalement, les caractéristiques de l'environnement, appelées facteurs de risque environnementaux, tels que la disponibilité et l'accessibilité aux jeux de hasard et d'argent, par exemple, sont également susceptibles de conduire au développement de problèmes de jeu (Chevalier, 2003). Pour une recension récente et exhaustive des facteurs de risque liés au développement de problèmes de jeu, consulter la recension des écrits, faite par Johansson et collaborateurs (2009).

Conséquences du jeu problématique sur le joueur et ses proches

La littérature a démontré que plusieurs effets néfastes liés aux problèmes de jeu pouvaient se présenter dans la vie du joueur, et ce, avant même que la pathologie du jeu ne soit très sévère. Ainsi, un joueur problématique voit les conséquences négatives de ses habitudes de jeu s'accroître (Shaffer et al., 1999). Il devient donc rapidement surchargé de problèmes financiers, de même que de problèmes familiaux (Kalischuk, Nowatizki, Cardwell, Klein, & Solowoniuk, 2006; Ladouceur, 2004; Shaffer et al., 1999). Par ailleurs, ses relations sociales et professionnelles tendent à se détériorer, de même que ses performances au travail (Kalischuk, et al., 2006; Shaffer et al., 1999). Son fonctionnement général s'en trouve affecté et les problèmes qui s'aggravent le mettent dans une situation précaire pour le développement de problèmes de jeu plus importants.

Puisque les problèmes de jeu sont associés à une fréquence plus grande de troubles d'abus ou de dépendance aux substances (Black & Moyer, 1998; Feigelman, Wallisch, & Lesieur, 1998; Ibanez et al., 2001; Ladd & Petry, 2003) et de troubles de l'humeur et anxieux (Ibanez et al., 2001), la santé mentale générale du joueur risque d'en être affectée, tout comme sa santé physique (Black, Moyer, & Schlosser, 2003). Par ailleurs, le stress lié aux problèmes financiers étant très marqué, force est de constater la détresse dans laquelle gravite le joueur, de même que ses proches qui souffrent aussi de ces répercussions.

La littérature dénote que de quatre à onze personnes faisant partie de l'entourage proche du joueur problématique se trouvent affectées par les habitudes de jeu de celui-ci (Australian Productivity Commission, 1999; Ladouceur, 1993). Il n'est pas surprenant que ce soit la famille proche du joueur, surtout sa conjointe, qui subit les répercussions les plus intenses et les plus dommageables (Abbott, Cramer, & Sherrets, 1995). Selon Kalischuk et ses collaborateurs (2006), il est cependant impossible de conclure que tous les problèmes conjugaux et familiaux rencontrés sont directement attribuables aux problèmes de jeu seuls. Toutefois, selon le modèle holistique, plusieurs facteurs biologiques, psychologiques, sociaux, spirituels, économiques et environnements précèdent, succèdent ou coïncident avec les problèmes de jeu de l'un des conjoints (Kalischuk et al., 2006), tels que l'inemploi, les conflits et les difficultés financières, par exemple. Ce faisant, il est donc possible de postuler que les problèmes de jeu apparaissent à l'intérieur d'un vaste contexte et ont des répercussions négatives sur tous les facteurs mentionnés ci-haut, dont la dynamique familiale. Les problèmes de jeu d'un membre de la famille ne sont donc pas sans nuire directement aux proches des joueurs. Ainsi, selon des études moins récentes effectuées par Lorenz et Yaffee (1988, 1989) et Lesieur (1996), les conjointes de joueurs pathologiques tendaient à rapporter plusieurs symptômes physiques et psychologiques et des difficultés relationnelles avec le joueur, conduisant ainsi beaucoup de ces couples au divorce ou à la séparation.

Bien que les membres du couple où l'un des conjoints est un joueur pathologique tendraient tous deux à rapporter des conséquences financières, familiales, sociales et maritales causées par le jeu, l'intensité de ces problèmes serait perçue comme étant plus sévère par les conjointes que par les joueurs eux-mêmes (Ferland et al., 2008). Toutefois, l'augmentation des conflits est relevée par les deux conjoints (Ferland et al., 2008; Wenzel, Oren, & Bakken, 2008). Une étude réalisée par Hodgins, Shead et Makarschuk (2007) a démontré que les jeunes couples dans lesquels l'homme est un joueur pathologique présentent des intensités plus grandes de détresse personnelle que les couples plus âgés. Ces auteurs ont observé que chez les proches des joueurs pathologiques, une plus grande détresse et une plus pauvre satisfaction dans la relation étaient associées à un plus grand nombre d'indicateurs de sévérité du jeu et à des conséquences négatives plus grandes. Il revient donc à dire que plus le problème de jeu est sévère, plus les joueurs ainsi que leur

famille expérimentent de la détresse psychologique et de l'insatisfaction dans leur relation (Hodgins et al., 2007).

Ainsi, les enjeux propres à chacun des partenaires du couple, les tensions et les conflits fréquents, de même que les caractéristiques propres aux joueurs problématiques et à leurs conjointes pourraient être une porte d'entrée propice à la violence conjugale. La violence conjugale, dans une perspective holistique, pourrait donc être l'une des conséquences des problèmes de jeu sur la dynamique de couple. Très peu de recherches existent cependant concernant la relation pouvant exister entre les problèmes de jeu et la violence conjugale, malgré le fait que certaines pistes laissent croire qu'il existerait un lien entre ces deux problématiques.

Certains écrits ont en effet établi le lien entre les problèmes de jeu et les comportements agressifs dans des contextes propres à la situation de jeu, mais également extérieurs au jeu, dont le contexte conjugal (Bland, Newman, Orn, & Stebelski, 1993; Lorenz & Shuttlesworth, 1983; Muelleman, DenOtter, Wadman, Tran, & Anderson, 2002; Parke & Griffiths, 2004; 2005). Les études réalisées à ce jour sur la violence conjugale en lien avec le jeu problématique ont surtout relevé la présence de violence physique chez ces couples (Korman et al., 2008; Muelleman, 2002). Certes, bien que quelques études aient démontré que des abus, surtout physiques, sont présents dans plusieurs familles où l'un des conjoints présente un problème de jeu, les explications sous-jacentes à l'utilisation de cette violence sont moins claires. Dans leur revue de littérature concernant les effets des problèmes de jeu sur la famille, Shaw, Forbush, Schlinder, Rosenman et Black (2007) rapportent que les problèmes financiers et sociaux complexes pourraient alimenter le cycle de la violence et des abus dans ces familles.

Par ailleurs, les portraits dressés par les auteurs de la violence conjugale présente chez les couples qui font face aux problèmes de jeu de l'un des partenaires sont souvent disparates et incomplets, compte tenu des populations divergentes utilisées, des types de violence étudiés et des méthodologies employées. Bien que le lien entre les deux problématiques, c'est-à-dire le jeu problématique et la violence conjugale, soit peu connu et que les données les concernant soient peu abondantes, la littérature scientifique et

gouvernementale regorge d'informations et de données provenant d'enquêtes populationnelles et de recherches empiriques.

Violence conjugale

La violence conjugale est une réalité d'intérêt croissant par son incidence dans les ménages canadiens et québécois et par ses conséquences physiques et psychologiques. Au Canada, une étude de prévalence rétrospective de cinq ans rapportait en 2004 que la violence physique reçue par les femmes du conjoint actuel se chiffrait à 31 % (une femme sur 32), alors que celle subie par les hommes de la conjointe actuelle se chiffrait à 38 % (un homme sur 27; Laroche, 2007). Selon cette étude épidémiologique, au Québec, ces taux de violence physique dont les femmes et les hommes se sont dits victimes sont légèrement à la baisse et s'élèvent respectivement à 26 % et 28 % (Laroche, 2007).

Bien que la forme, ou dimension, la plus connue et la plus étudiée de la violence conjugale soit la violence physique, elle va souvent de pair avec d'autres types de violence (Riou, Rinfret-Raynor, & Cantin, 2003). Ainsi, malgré certaines divergences pour comprendre et décrire la violence conjugale, un consensus existe entre les milieux de recherche et d'intervention selon lequel la violence conjugale est une réalité multidimensionnelle, c'est-à-dire qu'elle comprend plusieurs types de violence : physique, psychologique et verbale, sexuelle et économique (DeKeseredy & Dragiewicz, 2009; Direction générale de la condition féminine de l'Ontario [DGCFO], 2007; Laughrea, Bélanger, & Wright, 1996; Ministère de la santé et des services sociaux du Québec [MSSS], 1995).

Dans sa politique d'intervention sur la violence conjugale, le MSSS (1995) apporte des définitions contextuelles de ces dimensions comprises dans le terme général de « violence conjugale ». Ces définitions sont moins récentes, mais ont pour avantage d'opérationnaliser en comportements concrets et mesurables toutes les dimensions de la violence conjugale. Tout d'abord, selon le MSSS, la *violence physique* est utilisée par l'agresseur pour démontrer sa domination. Elle peut se manifester par des coups et blessures, de la bousculade, allant jusqu'aux morsures, brûlures et fractures diverses. Elle peut également mener à l'homicide.

La *violence sexuelle*, telle que décrite par le MSSS (1995), brime l'intégrité sexuelle de la victime. Elle peut prendre la forme d'agressions, d'intimidation, de harcèlement et, même, d'usage de la force physique dans le but de conduire à une relation sexuelle qui est non désirée de la victime.

Les dimensions *psychologiques et verbales* de la violence apportent des difficultés quant à leur opérationnalisation et possèdent des caractéristiques similaires amenant souvent les auteurs à les considérer conjointement (Follingstad, 2007). Selon le MSSS (1995), la violence psychologique peut prendre la forme d'une dévalorisation constante de l'autre par des paroles, des attitudes haineuses et abaissantes et de la négligence. Elle peut aussi se manifester par de l'isolement forcé. Ce type de violence s'inscrit d'ailleurs comme la trame de fond sur laquelle s'installent les autres types de violence (MSSS, 1995). La *violence verbale* découle de la violence psychologique. Elle se manifeste par des insultes diverses, des menaces, du chantage, des paroles humiliantes, de même que par des ordres ou des hurlements. La violence verbale peut conduire à la violence physique en créant la peur, l'insécurité et la vulnérabilité (MSSS, 1995). Dans la présente thèse, les types psychologique et verbal de la violence seront étudiés et abordés sous un même terme, la violence psychologique/verbale.

Enfin, la *violence économique*, dimension de la violence très méconnue et peu étudiée (Adams, Sullivan, Bybee, & Greeson, 2008; Fawole, 2008; Weaver, Sanders, Campbell, & Schnabel, 2009), est utilisée dans le but de dominer l'autre en limitant son accès aux ressources financières ou matérielles du ménage, ainsi qu'à l'information quant à son fonctionnement financier (MSSS, 1995). Les activités financières de la victime sont contrôlées et surveillées de façon à lui soutirer son pouvoir de décision et à la placer sous dépendance financière (MSSS, 1995). Au fil des années, d'autres auteurs ont apporté des ajouts importants à cette conceptualisation de la violence économique, tel que le dénigrement verbal quant à l'emploi, l'apport financier et les capacités d'autosuffisance (Morin, 2007). Adams et ses collaborateurs (2008) ont divisé la violence économique en deux dimensions principales : l'exploitation financière et le contrôle économique.

Une étude épidémiologique québécoise de 1999, dont les données sont moins récentes, a à tout le moins dressé un portrait des différentes dimensions de la violence

conjugale, telle que reçue et rapportée par 2120 femmes québécoises en couple hétérosexuel dans les deux mois précédant l'enquête (Riou et al., 2003). Leurs résultats principaux apportent les chiffres suivants: 6 % des femmes ont subi de la violence physique de la part de leur conjoint et 7 % de la violence sexuelle; 13 % des femmes interrogées ont été victimes de conduites contrôlantes ou humiliantes et 66 % rapportaient avoir été la cible de conduites verbales et symboliques à caractère violent (Riou et al., 2003). Riou et collaborateurs (2003) n'ont pas étudié le concept global de la violence économique, mais ont, à tout le moins, rapporté que 1,7 % des participantes s'étaient vues empêchées par leur conjoint de connaître le revenu familial ou d'y avoir accès.

Mutualité de la violence conjugale

Les données de Laroche (2007) présentées plus haut ne peuvent être plus claires; les femmes et les hommes sont autant sujets, l'un que l'autre, à se porter instigateurs ou à être victimes de violence conjugale. D'ailleurs, Johnson (1995) dans sa typologie, a élaboré deux contextes distincts de la violence conjugale : le terrorisme conjugal et la violence situationnelle. Sommairement, le terrorisme conjugal est utilisé de façon exclusive par l'un des conjoints, souvent l'homme, pour exercer un contrôle et une domination sur l'autre (Johnson, 1995; Johnson & Ferraro, 2000). Le terrorisme conjugal conduirait à un engrenage de violence physique de plus en plus fréquente et grave. Il peut provoquer des blessures ou des séquelles physiques importantes (Johnson, 2005). C'est d'ailleurs le terrorisme conjugal qui a introduit la conception populaire, mais erronée, que seules les femmes soient victimes de violence conjugale. Le deuxième sous-type introduit par Johnson (1995) réfère à la violence situationnelle. Elle surviendrait dans un contexte de conflits au sein des couples et serait exercée par les deux conjoints, ce qui est appelé « violence mutuelle ». Il est rare que la violence situationnelle dégénère en une escalade de violence sévère amenant des blessures physiques importantes (Johnson, 1995; Johnson & Ferraro, 2000).

Selon plusieurs spécialistes (Archer, 2000; Capaldi, Hyoun, & Shortt, 2007; Kwong, Bartholomew, & Dutton, 1999; Temple, Weston, & Marshall, 2005), la violence conjugale est plus fréquemment perpétrée par les deux partenaires que par un seul des conjoints et, donc, se situerait davantage dans un contexte situationnel de violence. Selon Weston,

Temple, & Marshall (2005), la violence mutuelle est présente lorsque les deux conjoints instiguent et perpétuent le cycle de la violence de façon similaire en termes de fréquence et d'intensité. Temple et ses collaborateurs (2005) attestent qu'il n'y a pas une seule façon d'évaluer les patrons de violence conjugale, bien que la fréquence ou la sévérité de la violence observée en soient de bons indicateurs. La distinction entre les différents patrons de violence conjugale permettrait de conduire à des programmes de traitement adaptés aux besoins de la clientèle en fonction des différentes caractéristiques de la violence rencontrée (Kelly & Johnson, 2008).

L'étude de prévalence conduite en Alberta par Kwong et ses collaborateurs (1999) illustre bien la tendance mutuelle de la violence conjugale, de même que la cohérence présente dans les données autorapportées par les conjoints masculins et par les femmes. À titre d'exemple, parmi toutes les femmes qui avaient rapporté la présence de violence conjugale dans l'année précédant leur étude, 52 % d'entre elles relevaient une mutualité de la violence, alors que 35 % des femmes rapportaient que la violence était instiguée par elles seules et que 13 % mentionnaient qu'elle provenait seulement de leur conjoint (Kwong et al., 1999). Les données recueillies auprès des hommes étaient similaires à celles des femmes (Kwong et al., 1999).

Facteurs de risque de la violence conjugale

Les auteurs ont dénombré une multitude de facteurs de risque prédisposant à la violence conjugale, tant sociodémographiques, personnels qu'environnementaux. Bien que certains de ces facteurs de risque ne fassent pas consensus, la majorité d'entre eux sont appuyés par de nombreux chercheurs. De façon sommaire, un faible revenu est mis en évidence comme étant un facteur qui augmente la probabilité, autant d'être victime de violence que d'en être l'agresseur (Cunradi, Caetano, & Schafer, 2002b; Flake & Foster, 2006; Jewkes, 2002; Riou et al., 2003). En ce qui a trait au niveau de scolarité, sa relation avec la violence conjugale semble complexe et méconnue (Riou et al., 2003). Flake et Foster (2006) rapportent toutefois que c'est le fait que les conjoints aient des niveaux d'éducation différents qui augmente le risque de violence au sein du couple. Enfin, le statut occupationnel des conjointes pourrait aussi prédisposer à la violence conjugale. Selon Pottie Bunge et Levett (1998), le statut de chômeur chez l'homme est un prédicteur non

négligeable de la violence contre la conjointe. L'insécurité créée par ce statut causerait un grand stress sur le plan économique et augmenterait le risque de violence conjugale.

Des variables individuelles, dont les traits de personnalité et l'abus ou la dépendance à l'alcool, sont aussi mis en lien avec la probabilité de jouer le rôle de l'agresseur durant les épisodes de violence. Kaufman Kantor et Jasinski (1998) ont répertorié huit principaux traits de personnalité liés à l'instigation de la violence conjugale : insécurité, faible estime de soi, faible contrôle des impulsions, pauvres habiletés sociales ou de communication, styles de personnalité hostiles et agressifs, personnalité antisociale, anxiété et/ou dépression et narcissisme. Sur le plan des toxicomanies, une forte consommation d'alcool est considérée comme étant un facteur de risque non négligeable à la violence conjugale (Bell, Harford, McCarroll, & Senier, 2004; Cunradi, Caetano, & Schafer, 2002a; Flake & Forste, 2006). Les auteurs s'entendent toutefois mal sur le lien qui unit la toxicomanie et la violence conjugale puisque, selon Johnson (2005), cette relation est complexe et médiatisée par d'autres facteurs. Caetano et ses collègues (2001a) expliquent que cette relation pourrait être créée par la présence de traits de personnalité impulsifs, présents à la fois dans la violence conjugale et la consommation excessive d'alcool.

Conséquences de la violence conjugale

La violence conjugale, principalement de type physique, entraîne différentes conséquences dommageables. Il est clairement documenté dans la littérature que la violence conjugale provoque des blessures physiques chez les victimes, dans environ 40 % des cas; ce chiffre étant relativement stable dans différentes enquêtes populationnelles (Heiskanen & Piispa, 1998; Pottie Bunge, 2000; Tjaden & Thonnes, 2000). De façon générale, les blessures générées chez les victimes par les actes violents consistent en des ecchymoses, des coupures et différentes fractures (Pottie Bunge, 2000). À cet effet, les ecchymoses, les lacérations à la tête, à la poitrine, au cou et à l'abdomen sont des blessures typiquement retrouvées chez les femmes violentées par leur conjoint.

Les problèmes psychologiques associés au fait d'être victime de violence conjugale sont aussi nombreux, variés et persistants. La détresse psychologique tendrait à augmenter

au même rythme que la fréquence et que la gravité des comportements violents (Riou et al., 2003), alors que les symptômes les plus communément rapportés sont : des idées suicidaires, un stress post-traumatique, des états de déprime et d'anxiété, une faible estime de soi et un sentiment de peur (Follingstad, Brennan, Hause, Polek, & Rutledge, 1991; Giles-Sims, 1998). Les victimes de violence conjugale tendent également à avoir des habitudes de vie néfastes, en lien avec la violence subie, telles qu'une consommation abusive d'alcool, de drogue ou de médicaments (Riou et al., 2003).

Compte tenu de ces différentes conséquences, il est primordial de comprendre les différents facteurs de risque pouvant augmenter les probabilités de perpétration et de victimisation de la violence. En comprenant les différents facteurs de risque qui y sont liés, les contextes qui y sont propices, de même que les populations les plus sujettes à vivre cette problématique, il pourra être possible de mettre en place différentes stratégies de prévention et d'intervention pour diminuer les taux de victimisation ainsi que les conséquences qui sont irrémédiablement liées à la violence conjugale.

La présente thèse

Les problèmes de jeu peuvent dévaster le système familial, affecter négativement les relations conjugales et causer de la détresse psychologique, tant pour les joueurs que pour leur conjointe (Lorenz & Yaffee, 1988, 1989). Ce contexte ainsi créé pourrait être à même de conduire à des comportements violents de la part des conjoints. Cependant, les proches des joueurs ont, à ce jour, reçu peu d'attention en matière de ce qu'ils expérimentent dans la vie commune avec le joueur. Par ailleurs, certains aspects de la vie conjugale entre des joueurs problématiques et leur conjointe sont négligés dans les études recensées, dont la présence de violence conjugale, tant faite que reçue par les conjoints.

En effet, bien que certaines études aient démontré la présence d'un lien entre le jeu problématique et la violence conjugale (Affifi, Brownridge, MacMillan, & Sareen, 2010; Bland et al., 1993; Korman et al., 2008; Muelleman et al., 2002), certaines avenues de recherche demeurent très peu ou non explorées, à ce jour : (1) les différentes formes que peut prendre la violence conjugale (psychologique/verbale, sexuelle, physique et économique, (2) la mutualité de cette violence, (3) sa sévérité, (4) la comparaison de cette

violence avec celle présente dans les couples où il n'y a pas présence de problèmes de jeu, et (5) l'évaluation de la violence présente dans les couples québécois recrutés à l'extérieur des centres de traitement, des groupes de soutien ou des urgences hospitalières. Il est par ailleurs important de souligner l'absence complète de littérature sur la dimension économique de la violence conjugale dans les couples où il y a présence de problèmes de jeu. Cette violence pourrait pourtant avoir une signification capitale dans ces couples, puisque les problèmes de jeu affectent particulièrement la dimension financière des individus touchés par les habitudes de jeu d'un proche (Ladouceur, 2004; Morasco, Weinstock, Ledgerwood, & Petry 2007; Muelleman et al., 2002).

La présente thèse se divise donc en deux articles et propose d'approfondir le lien entre le jeu problématique et la violence conjugale en décrivant les manifestations de la violence conjugale chez les couples où l'homme est considéré par sa conjointe comme un joueur problématique. La présente thèse inclut un volet comparatif en mettant en parallèle cette population avec celle des femmes en couple avec un conjoint considéré comme n'ayant pas de problème de jeu. Le premier article traite des dimensions mieux connues de la violence conjugale, telles que la violence de types physique, sexuelle et psychologique/verbale, faite et reçue par les conjoints, en portant un regard sur ses manifestations sévères. Le second article s'intéresse de façon innovatrice et exploratoire au sous-type moins connu de la violence conjugale chez ces couples, soit la violence économique, en proposant un nouvel instrument d'évaluation semi-structuré. Ce nouvel instrument vise à pallier la difficulté d'opérationnaliser et d'évaluer la violence économique, comparativement aux autres dimensions de la violence, dans un contexte conjugal où l'un des conjoints présente un problème de jeu. Cet article explore aussi les comportements de contrôle des conjointes quant aux habitudes et, plus spécifiquement, aux dépenses de jeu de leur conjoint perçu comme ayant un problème de jeu. Les connaissances acquises par la présente thèse permettront de mieux comprendre la violence conjugale dans les couples où le conjoint masculin présente un problème de jeu en vue de favoriser des actions préventives et interventionnistes appropriées à cette population.

**CHAPITRE 2. LES MANIFESTATIONS ET LA
SÉVÉRITÉ DE LA VIOLENCE CONJUGALE CHEZ
LES COUPLES OÙ L'HOMME EST PERÇU PAR SA
CONJOINTE COMME UN JOUEUR
PROBLÉMATIQUE.**

Les manifestations et la sévérité de la violence conjugale chez les couples où l'homme est
perçu par sa conjointe comme un joueur problématique

Annie Goulet et Isabelle Giroux

École de psychologie

Université Laval, Québec, Canada

Note : Durant l'écriture de cet article, Annie Goulet était boursière du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (Québec, Canada) et par le Centre Dollar-Cormier – Institut universitaire des dépendances (Québec, Canada). Cette étude a été réalisée grâce au financement du Fonds sur la prévention et le traitement du jeu de la Fondation de l'Université Laval.

Adresse de correspondance : Annie Goulet, École de psychologie, 2325 des Bibliothèques,
PAV-FAS, Université Laval, Québec (Qc), Canada, G1V 0A6. Courriel :
Annie.Goulet.2@ulaval.ca

Résumé

Le jeu problématique chez un membre du couple est associé à des relations conflictuelles, une pauvre communication et des stratégies de résolution de problème inadaptées. Pourtant, peu d'études se sont attardées à décrire la violence présente chez ces couples. Les études scientifiques s'y intéressant se sont surtout penchées sur la violence physique instiguée par le conjoint masculin, sans prendre en compte la multi dimensionnalité de cette violence. Le but de la présente étude consistait à explorer les manifestations physiques, sexuelles, psychologiques et verbales de la violence conjugale ainsi que leur sévérité dans les couples où le conjoint masculin est perçu comme un joueur problématique (HP). Pour mettre en relief les particularités de la violence présente chez ces couples, ils ont été comparés à ceux dans lesquels les conjoints masculins étaient considérés comme étant des joueurs non problématiques (joueurs occasionnels ou non-joueurs; HNP) par les participantes. Des entrevues téléphoniques ont été réalisées auprès de 156 participantes; 54 femmes du groupe HP et 102 femmes du groupe HNP. Les résultats ont démontré que significativement plus de femmes du groupe HP étaient instigatrices de violence physique et de formes sévères de violence psychologique et verbale et qu'elles émettaient un nombre plus élevé de comportements de violence psychologique et verbale envers leur conjoint que les femmes du groupe HNP. De même, les conjointes du groupe HP étaient plus nombreuses rapporter avoir été victimes de violence physique et psychologique/verbale, ainsi que des formes sévères de ces types de violence. Les femmes du groupe HP étaient également plus souvent soumises à des comportements de violence physique, psychologique et verbale de la part de leur conjoint que les femmes du groupe HNP. Ces résultats permettent de mettre en lumière la problématique de la violence conjugale présente dans les couples où le conjoint masculin est un joueur problématique et confirment la présence d'une grande détresse vécue chez ces couples, de même que le manque de ressources personnelles et interpersonnelles les aidant à composer avec cette problématique. À échéance, une meilleure compréhension de la violence chez ces couples pourra servir de balise afin d'adapter les interventions offertes aux joueurs et à leurs proches.

Les manifestations et la sévérité de la violence conjugale chez les couples où l'homme est perçu par sa conjointe comme un joueur problématique

La violence conjugale est une réalité d'intérêt croissant par son incidence dans les ménages et par ses conséquences physiques et psychologiques sur les victimes. Il est reconnu que les couples dans lesquels il y a présence de problèmes de santé mentale et de toxicomanie sont davantage à risque de vivre des difficultés conjugales importantes, notamment une dynamique de violence au sein de leur couple (Flake & Forste, 2006; Kaufman Kantor & Jasinski, 1998). A-t-on raison de croire que les couples dans lesquels l'un des conjoints présente un problème de jeu sont également plus à risque de rencontrer cette problématique? Quelles sont les manifestations de cette violence à l'intérieur des couples où l'un des conjoints a des problèmes de jeu? Se distinguent-elles des manifestations rencontrées dans les couples où il n'y a pas présence de problèmes de jeu?

Le jeu pathologique est défini par une préoccupation importante pour une ou plusieurs activités de jeu de hasard et d'argent, une tolérance au jeu se manifestant par une augmentation du temps, de l'argent et de la fréquence consacrés à ce type d'activités, de même que la poursuite du jeu malgré des conséquences négatives (American Psychiatric Association [APA], 2003). Alors que le jeu pathologique correspond à l'endossement d'au moins cinq des 10 critères diagnostiques du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, édition révisée* (DSM-IV-TR; APA, 2003), les joueurs problématiques vivent certaines conséquences négatives dues à leurs habitudes de jeu, mais ne rencontrent par les cinq critères nécessaires au diagnostic du jeu pathologique. Les joueurs pathologiques rencontreraient donc davantage de conséquences causées par leurs habitudes de jeu.

Certains facteurs de risque sont reconnus comme étant associés aux problèmes de jeu et caractérisent ainsi les joueurs. Ces facteurs de risque consistent, en fait, en des caractéristiques dont la présence augmente la probabilité que le problème survienne (Kaufman Kantor & Jasinski, 1998). Johansson (2009) a d'ailleurs décrit ces facteurs de risque dans une méta-analyse récente des études sur le jeu. Elle dénote que les problèmes de jeu sont davantage retrouvés chez les hommes, ainsi que chez les individus possédant une précarité au niveau de l'emploi, de même qu'une plus faible scolarité (Johansson,

2009). Par ailleurs, on dénote que l'abus et la dépendance à l'alcool et aux drogues sont également associés aux problèmes de jeu, de même que la consommation régulière de cigarettes (Johansson, 2009; Kairouz & Nadeau, 2010). Par ailleurs, l'étude de prévalence québécoise des problèmes de jeu de Kairouz et Nadeau (2010) dénotent également dans leur échantillon de joueurs à risque et pathologiques probables une plus grande proportion de personnes avec un faible niveau de scolarité et provenant de ménages à faible revenu. Les joueurs à problème présenteraient donc des portraits sociodémographiques et de consommation de substances différents des joueurs qui ne rencontrent pas de difficultés liées à leurs habitudes de jeu.

Les répercussions de la participation au jeu peuvent toucher plusieurs aspects de la vie des joueurs, notamment financiers, interpersonnels, psychologiques et professionnels. Ce sont les conséquences financières qui procurent le plus grand niveau de stress pour les joueurs (Kalischuk, Nowatzki, Cardwell, Klein, & Solowoniuk, 2006; Makarchuk, Hodgins, & Peden, 2002; Wildman, 1989). Les joueurs ne sont pas les seuls à subir des conséquences négatives de leur participation accrue à cette activité; les répercussions d'un problème de jeu affectent aussi leur entourage, principalement leur conjointe (Ibanez et al., 2001; Kalischuk et al., 2006; Shaw, Forbush, Schlinder, Rosenman, & Black, 2007). Les conjointes de joueurs pathologiques tendraient en effet à souffrir de divers symptômes physiques associés à leurs émotions de colère, de ressentiment, de solitude, de confusion et de culpabilité (Lorenz & Yaffee, 1988, 1989). De plus, elles seraient également affectées que le joueur par les répercussions financières découlant de la pratique inadaptée du jeu (Kalischuk et al., 2006; Korn & Tepperman, 2006).

Dans ce contexte, les problèmes de jeu d'un partenaire sont à même d'entraver la relation conjugale. Selon Tepperman, Korn et Lynn (2006), 58 % des joueurs pathologiques rapportent vivre d'importants problèmes familiaux causés par leurs habitudes de jeu. Dans une étude réalisée auprès de 84 joueurs pathologiques en traitement, près de 37 % des répondants rapportent que l'une des conséquences les plus dommageables du jeu concerne les difficultés conjugales, notamment les reproches, la colère et la perte de confiance du conjoint sans problèmes de jeu (Morasco, Weinstock, Ledgerwood, & Petry, 2007). D'autres études relèvent de l'insatisfaction et de la détresse chez les conjoints, autant au

niveau sexuel (Lorenz & Yaffee, 1984) que relationnel (Lorenz & Yaffee, 1988). Plus le problème de jeu est sévère, plus le joueur et ses proches, qu'il s'agisse de sa conjointe ou d'autres personnes significatives pour lui, expérimenteraient de la détresse psychologique et de l'insatisfaction dans leur relation (Hodgins, Shead, & Makarchuk, 2007). De plus, une grande proportion des couples où l'un des conjoints est joueur présenteraient des stratégies de gestion de problèmes et de résolution de conflits inadaptées (Kalischuk et al., 2006). Par ailleurs, la relation de couple est souvent marquée par un manque de communication ou une communication inadéquate et des conflits répétitifs, centrés surtout autour des finances (Hodgins et al., 2007).

Les caractéristiques personnelles du joueur problématique sont à même d'avoir un impact sur la relation de couple et les conflits conjugaux. Il est d'ailleurs reconnu que l'impulsivité est un trait de personnalité associé au jeu pathologique (Bagby et al., 2007; Folino & Abait, 2009; Steel & Blaszczynski, 1998). L'impulsivité est également associée aux comportements antisociaux, dont les comportements de violence (Folino & Abait, 2009). D'ailleurs, des études démontrent qu'une proportion importante de joueurs problématiques sont agressifs dans des contextes de jeu (Parke & Griffith, 2003, 2004, 2005). Parke et Griffith (2004, 2005) ont relevé, dans leurs études menées auprès de joueurs d'appareils de loterie vidéo, que des agressions verbales étaient utilisées par certains d'entre eux envers le personnel, les autres joueurs ou envers la machine elle-même; certains se montrant également agressifs physiquement envers l'appareil. D'autres écrits établissent un lien entre le jeu pathologique et des comportements agressifs dans un contexte plus large que celui de la situation de jeu, dont le contexte conjugal (Wiebe, Single, & Falkowski-Ham, 2003).

Depuis les dernières années, les chercheurs portent une attention grandissante envers la présence de comportements de violence conjugale chez les joueurs problématiques (Korman et al., 2008; Muelleman, DenOtter, Wadman, Tran, & Anderson, 2002). La littérature dénombre une multitude de facteurs de risque prédisposant à la violence conjugale. Le statut socioéconomique des conjoints est un facteur de risque largement pris en compte dans les études sur la violence conjugale. Des études mettent, entre autres, en évidence qu'un faible niveau de scolarité chez les conjoints de même qu'un

statut occupationnel amenant une précarité et un stress financier (ex : statut d'étudiant, sans emploi) étaient liés à la présence de violence conjugale au sein des couples (Flake & Foster, 2006; Hotaling & Sugarman, 1986; Riou, Rinfret-Raynor, & Cantin, 2003). Par ailleurs, les comportements d'abus et de dépendance à l'alcool et aux drogues ont été maintes fois associés à la perpétration et à la victimisation de violence conjugale (Bell, Harford, McCarroll, & Senier, 2004; Flake & Foster, 2006), ce qui amène à croire que la présence de dépendance au jeu chez l'un des conjoints pourrait également être liée à la violence conjugale chez ces couples.

Étant donné que le jeu pathologique est plus prévalent chez les hommes (Johansson, 2009; Kairouz & Nadeau, 2010), les études en lien avec la violence conjugale ont été principalement réalisées auprès de joueurs problématiques masculins. Les auteurs ont constaté que les conjointes de joueurs sont plus souvent victimes de comportements de violence physique (Affifi, Brownridge, MacMillan, & Sareen, 2010; Lorenz & Shuttlesworth, 1983; Muelleman et al., 2002) et qu'un nombre important de joueurs problématiques rapportent effectivement avoir commis des actes de violence envers leur partenaire (Bland, Newman, Orn, & Stebelsky, 1993; Korman, Collins, Littman-Sharpe, McMain, & Skinner, 2005). Lorenz et Shuttlesworth (1983) ont été les premiers à rapporter des comportements de violence dans les couples où l'un des conjoints est un joueur problématique. Dans leur échantillon, près de la moitié des 144 conjointes de joueurs rapportaient avoir déjà subi des agressions physiques et verbales. En 1993, Bland et collaborateurs (1993) rapportaient que 23 % des joueurs pathologiques interrogés avaient admis avoir plus d'une fois frappé ou lancé un objet à leur conjointe. Pourtant, ce n'est qu'au début des années 2000 que l'on commence à percevoir le jeu problématique comme étant un possible facteur de risque à la violence conjugale avec l'étude de Muelleman et collaborateurs (2002). Leurs résultats révèlent que 64 % des femmes de leur échantillon, victimes de violence conjugale et qui croyaient que leur conjoint avait un problème de jeu, attribuaient en effet la violence subie aux problèmes de jeu du conjoint (Muelleman et al., 2002). Plus récemment, Korman et ses collaborateurs (2008) ont estimé que 63 % des 248 joueurs problématiques rencontrés ont été victimes ou instigateurs de violence conjugale. De la même manière, Affifi et ses collaborateurs (2010) démontrent, dans un échantillon national de 3334 répondants, que le jeu problématique chez l'un des conjoints est associé à

une augmentation du risque de perpétration et de victimisation de violence physique mineure et sévère autant pour les conjoints mariés que ceux en union libre.

Malgré l'intérêt de ces résultats, plusieurs aspects de la violence conjugale chez les couples où l'un des conjoints fait face à des problèmes de jeu demeurent peu étudiés. En effet, la violence est multidimensionnelle, soit physique, sexuelle, verbale/psychologique et économique (DeKeseredy & Dragiewicz, 2009; Direction générale de la condition féminine de l'Ontario [DGCF], 2007; Laughrea, Bélanger, & Wright, 1996; Ministère de la santé et des services sociaux du Québec [MSSS], 1995). Toutefois, aucune étude sur la violence chez les couples où l'un des conjoints présente un problème de jeu ne dresse un portrait clair et détaillé de ces différentes dimensions. Certains types de violences demeurent même non étudiés, comme c'est le cas de la violence économique. Pourtant, selon Weaver, Sanders, Campbell et Schnabel (2009), les enjeux économiques dans les ménages peuvent constituer une forme d'abus en elle-même; la violence économique.

La violence conjugale de type physique est la forme de violence la plus étudiée, autant dans la population générale que dans la littérature sur le jeu. On sait que ce type de violence peut conduire à des conséquences graves chez les victimes et peut même aller jusqu'à l'homicide (Riou et al., 2003). Les études sur le jeu s'entendent d'ailleurs pour suggérer un taux considérable de commission de violence physique dans la population de joueurs problématiques (Affifi et al., 2010; Korman et al., 2005; 2008), sans toutefois avoir comparé ces taux avec un échantillon de joueurs non problématiques.

La violence sexuelle dans les couples, telle que décrite par le MSSS (1995), brime l'intégrité sexuelle de la personne qui en est la victime. Elle peut prendre la forme d'agressions, d'intimidation, de harcèlement et de la force dans le but de conduire à une relation sexuelle, non désirée par la victime. Cette forme de violence a été peu étudiée dans la littérature sur la violence conjugale en lien avec le jeu, mais l'équipe de Korman (2008) révèle dans son échantillon de joueurs que près de 56 % d'entre eux rapportent avoir été instigateurs de violence physique ou sexuelle. Ces deux types de violence auraient avantage à être étudiés séparément de façon à connaître l'ampleur des comportements de violence sexuelle dans cette population particulière.

La violence conjugale de type psychologique et verbal est décrite comme étant la plupart du temps la trame de fond sur laquelle s'installent les autres types de violence. Elle semble être la forme de violence la plus répandue dans la population générale (Riou et al., 2003) et se démarque aussi dans les populations de joueurs problématiques, avec 74 % de joueurs rapportant de tels abus dans leur couple (Korman et al., 2008).

Enfin, la violence économique a reçu beaucoup moins d'attention dans la littérature sur la violence conjugale que les autres formes de violence; elle est la plus méconnue (Adams, Sullivan, Bybee, & Greeson, 2008; Fawole, 2008; Weaver et al., 2009). Ce n'est que récemment que certains auteurs ont tenté de définir le concept. La violence économique est donc définie comme impliquant des comportements dans lesquels les ressources financières d'une personne sont contrôlées, de même que sa capacité à acquérir, à utiliser et à maintenir ses ressources économiques, menaçant ainsi sa sécurité économique et son potentiel d'autosuffisance (Adams et al., 2008). Aucun instrument validé en français ne permet d'étudier la violence économique et peu de données épidémiologiques sont disponibles sur la question.

En plus de peu documenter l'aspect multidimensionnel de la violence conjugale chez les couples où il y a présence de jeu problématique, les quelques études sur le sujet omettent pour la plupart de tenir compte de la mutualité de la violence; c'est-à-dire des comportements violents émis par les joueurs, mais aussi par leur conjointe (Weston, Temple, & Marshall, 2005). Pourtant, certains auteurs avancent que, de façon générale, la violence conjugale est plus fréquemment perpétrée par les deux partenaires que par un seul des conjoints (Archer, 2000; Capaldi, Hyoun, & Shortt, 2007; Kwong, Bartholomew, & Dutton, 1999; Morse, 1995; Temple, Weston, & Marshall, 2005). Selon le National Council of Welfare (1996), les conjointes de joueurs poseraient davantage de gestes de violence que la moyenne des femmes de la population générale. Il semble aussi que les joueurs problématiques créeraient un environnement susceptible de provoquer continuellement leur conjointe à réagir, conduisant celles-ci à d'éventuels comportements de violences verbales et physiques (Korn & Tepperman, 2006). Il apparaît donc que la violence à l'intérieur de ces couples est davantage mutuelle que perpétrée par un seul des conjoints, mais peu de données précises sont disponibles.

La violence conjugale peut donc être étudiée dans une perspective multidimensionnelle (physique, psychologique/verbale, sexuelle et économique), dans les patrons qui la caractérisent, mais, également, dans la sévérité de ces comportements. La sévérité de la violence correspond au potentiel de blessures physiques ou psychologiques que le comportement est à même de provoquer (Cunradi, Caetano, & Schafer, 2002). De façon générale, on sait que d'identifier les facteurs associés à la violence mineure et sévère peut être d'une grande utilité dans les efforts de dépistage, dans la formulation de stratégies d'intervention et de prévention, tant pour les agresseurs que pour les victimes (Cunradi et al., 2002). La littérature révèle que la sévérité de la violence physique infligée par l'homme est associée positivement aux blessures et aux séquelles psychologiques diverses chez les victimes (Forjuoh, Coben, & Gondolf, 1998; Golding, 1999). Des comportements sévères de violence physique ont davantage de conséquences, tant sur le plan physique que psychologique, que ceux étant de plus faible intensité. Il est donc important de comprendre dans quel contexte conjugal les manifestations sévères de violence sont les plus susceptibles d'apparaître.

Dans le domaine du jeu, Affifi et collaborateurs (2010) obtiennent comme résultat que le jeu pathologique est associé à l'augmentation du risque de violence physique mineure et sévère. De leur côté, les résultats obtenus par Korman et son équipe (2008) suggèrent que les taux de violence physique et sexuelle et psychologique/verbal sont plus élevés dans leur échantillon de joueurs pathologiques que dans la population générale, sans toutefois se positionner sur la sévérité des comportements. Ils suggèrent d'ailleurs la poursuite des études sur la violence conjugale dans le contexte du jeu problématique (Korman et al., 2008). La violence conjugale étant multidimensionnelle, l'investigation de la sévérité de la violence conjugale, tant physique, sexuelle que psychologique/verbale, est donc pertinente à évaluer chez cette population particulière.

En résumé, la littérature scientifique actuelle fournit des données éparses sur la violence conjugale appliquée au domaine du jeu problématique. De plus, plusieurs limites méthodologiques entourent les résultats obtenus par les études existantes (p.ex., absence de groupe de comparaison, rapports anecdotiques, faibles échantillons, absence d'instruments standardisés pour l'évaluation de la violence conjugale et des problèmes de jeu) et ainsi,

limitent leur portée. La présente étude vise donc à améliorer les connaissances sur le jeu problématique en lien avec la violence conjugale. Elle a pour but d'explorer les dimensions de la violence (physique, psychologique/verbale et sexuelle) et sa sévérité dans les couples où l'homme est perçu comme un joueur problématique (HP) en s'intéressant à la mutualité des comportements violents et de distinguer ces couple de ceux dans lesquels le conjoint masculin est perçu comme un joueur non-problématique (HNP; c.-à-d. non-joueur ou joueur occasionnel). La violence économique a été également étudiée dans le cadre de cette recherche. Toutefois, dû à ses caractéristiques propres et à la méconnaissance de cette violence, elle fait l'objet d'une considération particulière dans autre article (consulter Goulet, Giroux, & Jacques, 2013).

Cette étude se veut donc une poursuite de la recherche existante sur le jeu problématique et la violence conjugale, tel que recommandé par Korman et collaborateurs (2008). De plus, dans la lignée des recommandations offertes par Tepperman, Korn et Reynolds (2006), elle a pour but de raffiner et d'ajouter aux connaissances existantes sur les impacts du jeu pour les familles, en se penchant principalement sur la violence conjugale. À échéance, le portrait comparatif dressé par cette étude aidera à la compréhension des particularités propres aux couples où le conjoint masculin est joueur problématique et ouvrira la voie à des pistes de prévention, d'évaluation clinique, d'intervention et de support pour ces couples. Par ailleurs, il s'agit de la première étude qui s'intéresse à la violence conjugale dans les couples francophones du Canada où le conjoint masculin est perçu comme un joueur problématique. Toutefois, le but de l'étude ne consiste pas à obtenir un portrait représentatif de cette population.

L'objectif principal de la recherche est en fait de comparer la proportion de femmes du groupe HP et du groupe HNP qui, dans la dernière année, ont (1) (a) commis et (b) reçu de la violence physique; (2) (a) commis et (b) reçu de la violence sexuelle, et; (3) (a) commis et (b) reçu de la violence psychologique et verbale.

Les hypothèses associées à ces objectifs sont les suivantes : Il est attendu que (1) la proportion de femmes du groupe HP qui ont (a) commis et (b) reçu de la violence physique sera différente de celle du groupe HNP; (2) la proportion de femmes du groupe HP qui ont (a) commis et (b) reçu de la violence sexuelle sera différente de celle du groupe HNP, et;

(3) la proportion de femmes du groupe HP qui ont (a) commis et (b) reçu de la violence psychologique/verbale sera différente de celle du groupe HNP.

L'étude comporte également un objectif exploratoire qui consiste à documenter les comportements sévères de violence physique, sexuelle et psychologique/verbale commis et reçus par les femmes des groupes HP et HNP.

Méthode

Protocole de recherche et critères de classification des groupes

Les hypothèses de recherche ont été évaluées à l'aide d'une recherche transversale concernant deux groupes indépendants. Aucune intervention n'a été faite; ce qui différencie les deux groupes sur les variables d'intérêt est la présence ou non de jeu problématique chez le conjoint masculin, telle que perçue par la femme. Les participantes ont donc été réparties dans l'un des deux groupes de l'étude selon les résultats qu'elles obtenaient au South Oaks Gambling Screen *modifié* (SOGS; Lesieur & Blume, 1987) lors de l'évaluation des habitudes de jeu du conjoint masculin. Si les scores obtenus au SOGS *modifié* se situaient entre 0 et 2, les répondantes étaient classées dans le groupe HNP. Un score de 3 ou plus déterminait le seuil normatif pour être incluses dans le groupe HP. Ainsi, le groupe HP inclus les femmes qui perçoivent leur conjoint comme un joueur problématique et le groupe HNP est composé de femmes qui perçoivent leur conjoint comme un joueur non problématique. Les participantes qui rapportaient, pour leur conjoint, des dépenses de jeu annuelles inférieures à 250\$, donc sous la moyenne annuelle provinciale évaluée à 483\$ de dépenses de jeu annuelles (voir Kairouz & Nadeau, 2010) étaient automatiquement placées dans le groupe HNP et n'avaient pas à se soumettre à la passation du SOGS *modifié*. Ce critère monétaire préalable à la passation du SOGS est utilisé pour diminuer la lourdeur du questionnaire pour les participantes qui rapportent que leur conjoint ou elles-mêmes dépensent des sommes négligeables aux jeux de hasard et d'argent. Il est par ailleurs improbable qu'un individu qui dépense moins de 5 \$ hebdomadairement à ces types de jeux endosse suffisamment de critères diagnostiques pour être classifié comme étant un joueur problématique.

Participant^{es}

Au total, 322 femmes ont été recrutées à partir d'annonces dans les journaux de Québec et de Montréal et de listes de distribution automatique de courriel pour les étudiants et le personnel de l'Université Laval. Pour être éligibles à l'étude, les participantes devaient être âgées de 18 ans et plus et être en couple hétérosexuel depuis au moins un an, sans égard à l'état civil, ni au fait d'habiter ou non avec le conjoint. Tel que présenté à la figure 1, 151 femmes qui ont appelé pour manifester leur intérêt n'ont pu fournir un consentement à participer à l'étude ou indiquer leur refus ; ceci, dû aux absences répétées ou de l'indisponibilité au moment des appels ($n = 138$) et des mauvais numéros de téléphone ($n = 13$). Ainsi, 171 femmes ont pu consentir en toute liberté. Le taux de participation s'élève donc à 91,2 % puisque 11 de ces femmes ont refusé de participer, alors que quatre femmes étaient non-admissibles. Ainsi, 156 femmes ont participé à l'étude; 54 d'entre elles font partie du groupe à l'étude (HP) et 102 sont incluses dans le groupe de comparaison (HNP).

Insérer la figure 1

Caractéristiques sociodémographiques des participant^{es}. Des tests t de Student pour échantillons indépendants ont été réalisés afin de comparer les groupes sur les variables sociodémographiques continues, alors que des tests de proportions (Khi-carré) ont permis de mettre en évidence des différences entre les groupes quant aux variables sociodémographiques catégorielles. Lorsque des différences étaient relevées, des décompositions du Khi-carré ont été faites pour vérifier où se situaient ces différences, en utilisant un seuil de signification à 0,05.

Les femmes du groupe HP ($n = 54$) sont en relation de couple depuis en moyenne 9,3 ans ($ET = 9,3$) et 70 % d'entre elles ($n = 38$ sur 54) cohabitent avec leur conjoint depuis en moyenne 9,2 ans ($ET = 10,8$). Les femmes du groupe HNP ($n = 101$) sont en relation de couple depuis en moyenne 9,5 ans ($ET = 9,6$) et 79,4 % d'entre elles ($n = 81$ sur 102) cohabitent avec leur conjoint depuis en moyenne 9,3 ans ($ET = 10,1$). Les tests t de Student

pour échantillons indépendants réalisés révèlent que les deux groupes sont similaires sur ces variables.

Les deux groupes diffèrent significativement en regard du plus haut niveau de scolarité complété par les participantes, $\chi^2(2) = 9,017, p = 0,011$. En effet, significativement plus de femmes du groupe HP (40,7 %) que de femmes du groupe HNP (22,5 %) ont cessé leur scolarité après leurs cours élémentaires ou secondaires, alors qu'une proportion significativement plus grande de femmes du groupe HNP (42,2 %) que de femmes du groupe HP (20,4 %) ont complété des études universitaires. Les femmes des deux groupes diffèrent significativement quant à leur occupation principale, $\chi^2(2) = 17,174, p = 0,000$; une proportion significativement plus élevée de femmes du groupe HP (53,7 %) que de femmes du groupe HNP (21,6 %) rapportaient n'être ni aux études, ni occuper un emploi au moment de l'entrevue. Les caractéristiques sociodémographiques des participantes sont présentées de façon détaillée au tableau 1.

Insérer le tableau 1

Caractéristiques sociodémographiques des conjoints. À l'instar des participantes, les conjoints masculins¹ diffèrent significativement sur les variables d'éducation et d'occupation principale. En effet, significativement plus de conjoints masculins du groupe HP (59,3 %) que de conjoints du groupe HNP (30,4 %) ont cessé leur scolarité après leurs cours élémentaires ou secondaires alors qu'une proportion significativement plus grande de conjoints masculins du groupe HNP (37,3 %) que de conjoints du groupe HP (16,7 %) ont complété des études universitaires, $\chi^2(2) = 13,074, p = 0,001$. Également, une proportion significativement plus élevée de conjoints masculins du groupe HP (31,5 %) que de conjoints du groupe HNP (14,7 %) n'étaient ni au travail, ni aux études alors que significativement plus de conjoints masculins du groupe HNP (18,6 %) que ceux du groupe

¹ Toutes les informations et données concernant les conjoints masculins ont été recueillies auprès des participantes. Il s'agit de rapports subjectifs des perceptions et des informations connues par celles-ci. Il est donc impossible de savoir jusqu'à quel point ces données sont conformes à la réalité.

HP (3,7 %) se trouvaient aux études, $\chi^2(2) = 10,704, p= 0,005$. Les caractéristiques sociodémographiques des conjoints masculins sont présentées au tableau 2.

Insérer le tableau 2

Consommation de tabac, d'alcool et de drogues des participantes. En moyenne, les femmes du groupe HP ($n = 54$) obtiennent un score de 8,9 ($ET= 9,9$) à l'ASSIST-Tabac, ce qui est significativement plus élevé que le score moyen de 4,6 ($ET= 8,1$) obtenu par les femmes du groupe HNP ($n = 102$), $t(91,5) = -2,734, p= 0,008$ IC [-7,39, -1,17], mais qui placent les deux groupes de femmes dans la catégorie de consommation à risque modéré. À l'ASSIST-Alcool, les femmes des deux groupes se situent en moyenne dans la catégorie de consommation à faible risque ; les femmes HP ($n = 54$), avec un score moyen de 4,7 ($ET= 5,3$), et les femmes HNP ($n = 102$), avec un score moyen de 4,5 ($ET= 3,7$). Pour l'ASSIST-Drogues, les femmes du groupe HP ($n = 54$) obtiennent un score moyen de 5,8 ($ET= 11$; consommation à risque modéré), alors que celles du groupe HNP ($n = 102$) ont un score moyen de 2,9 ($ET= 6$; consommation à faible risque), sans toutefois qu'elles ne se distinguent significativement.

Consommation de tabac, d'alcool et de drogues des conjoints. Les conjoints masculins du groupe HP ($n = 54$) obtiennent un score moyen de 9,9 ($ET= 10,4$) à l'ASSIST-Tabac, ce qui est significativement plus élevé que le score moyen de 6,3 ($ET= 9,1$) obtenu par les conjoints du groupe HNP ($n = 102$), $t(154) = -2,268, p= 0,025$ IC [-6,81, -0,47], plaçant toutefois les conjoints des deux groupes dans une consommation à faible risque. À l'ASSIST-Alcool, les résultats révèlent que le score moyen de 11,9 ($ET= 9,4$; consommation à risque modéré) des conjoints HP ($n = 54$) est significativement plus élevé que celui obtenu par les conjoints HNP ($M= 5,5$; $ET= 5,7$; consommation à faible risque), $t(74) = -4,533, p= 0,00$ IC [-9,14, -3,56]. À l'ASSIST-Drogues, les conjoints HP ($n = 54$) se distinguent aussi des conjoints HNP ($n = 102$), alors que les premiers obtiennent un score moyen de 11,1 ($ET= 17,3$), les situant dans la catégorie de consommation à risque modéré,

et les seconds, un score moyen de 2,9 ($ET= 6,1$; consommation à faible risque), $t(60) = -3,357, p= 0,001$ IC [-13,01, -3,3].

Habitudes de jeu des participantes. Des tests t de Student pour échantillons indépendants révèlent que les femmes du groupe HP ($n= 54$) ont dépensé significativement plus d'argent dans les jeux de hasard et d'argent dans l'année précédant l'étude ($M=752,81\$$; $ET= 1541,79$; $Mdn= 100$) que les femmes du groupe HNP ($M=164,51\$$; $ET= 497,58$; $Mdn=30,0$), $t(59) = -2,730, p= 0,008$ IC [-1019,57, -157,04].

Seules 33 des 156 femmes de l'étude ont eu à se soumettre à la passation du SOGS, instrument de dépistage des problèmes de jeu, puisque leurs dépenses annuelles de jeu étaient supérieures à 250\$; 20 des 54 femmes du groupe HP (37 %) et 13 des 102 femmes du groupe HNP (12,7 %). Un test de Khi-Carré de Pearson n'a révélé aucune différence significative entre les femmes des deux groupes quant à leur répartition dans les différentes catégories du SOGS. Cette classification est présentée au tableau 3.

Insérer le tableau 3

Habitudes de jeu des conjoints masculins. Les résultats indiquent que le montant moyen annuel dépensé au jeu par les conjoints du groupe HP, tel que rapporté par les participantes ($n = 50$ sur 54), s'élève à 6323 \$ ($ET = 9927,71$; $Mdn= 2400$), alors que le montant moyen annuel dépensé au jeu par les conjoints du groupe HNP ($n = 100$ sur 102) s'élève à 137,34 \$ ($ET = 212,02$; $Mdn= 40$). Des tests t de Student pour échantillons indépendants révèlent que les conjoints du groupe HP ont dépensé significativement plus d'argent aux jeux de hasard et d'argent au cours de la dernière année que ceux du groupe HNP $t(49) = -4,405, p= 0,000$ IC [-9007,37, -3363,95].

Les 54 conjoints du groupe HP ont obtenu un score au SOGS *modifié*, par l'intermédiaire des participantes, comparativement à 22 des 102 conjoints du groupe HNP (21,6 %), dû à leurs dépenses annuelles de jeu supérieures à 250\$. La répartition des

conjoint dans les différentes catégories de joueurs selon cet instrument de dépistage est disponible au tableau 4.

Insérer le tableau 4

Instruments de mesure

Les données ont été colligées par le biais d'une entrevue téléphonique d'une durée approximative de 50 minutes. Pour le projet global, tous les instruments décrits plus bas ont été administrés. Toutefois, pour répondre aux objectifs de cet article, seuls les questionnaires concernant les données sociodémographiques des répondantes et de leur conjoint, les habitudes de consommation de tabac, d'alcool et de drogues des participantes et de leur conjoint, les habitudes de jeu des conjoints et les questionnaires de violence ont été utilisés.

Données sociodémographiques. Des informations telles que l'âge des participantes et de leur conjoint, l'état civil, l'habitation, les revenus annuels, l'appartenance religieuse, l'occupation principale et la scolarité des participantes et de leur conjoint masculin ont été recueillies par le biais de questions à choix multiples.

Habitudes de jeu. Afin de documenter les habitudes de jeu des participantes et de leur conjoint, des questions concernant les types de jeu joués et la fréquence de jeu étaient posées aux participantes. Les participantes devaient indiquer leur fréquence de jeu et celles de leur conjoint pour 13 activités de jeu pour les 12 mois précédant l'étude. Elles devaient aussi évaluer approximativement leurs dépenses de jeu annuelles et celles de leur conjoint.

Dépistage des problèmes de jeu. Le *South Oaks Gambling Screen* (SOGS; Lesieur & Blume, 1987) est un outil de dépistage du jeu pathologique fréquemment utilisé pour discriminer les problèmes de jeu dans la population générale (Gambino & Lesieur, 2006). Sa fidélité de consistance interne est de 0,97 et son coefficient de fidélité est de 0,71 (Lesieur & Blume, 1987). Dans la présente étude, la version française du SOGS, composée de 20 items à réponses multiples ou dichotomiques, a été utilisée (Ladouceur, 1991). Un

score total de 0 à 2 est indicateur d'un jeu non-problématique et un score de 3 ou 4 est un signe d'un jeu à risque. Un score de 5 ou plus indique un jeu pathologique probable et un score de 9 ou plus est indicateur d'un problème de jeu de grande intensité (Lesieur & Blume, 1987).

Pour répondre aux fins de l'étude, le SOGS a été légèrement modifié de façon à ce que les participantes puissent y répondre selon leur perception des habitudes de jeu de leur conjoint (SOGS *modifié*). Par exemple, l'item original du SOGS « Est-ce que des personnes ont critiqué vos habitudes de jeu? » a été modifié comme suit dans le SOGS *modifié* : « Est-ce que vous ou d'autres personnes avez critiqué les habitudes de jeu de votre conjoint? ». Cette version du questionnaire a été conçue pour les besoins de l'étude et n'a fait l'objet d'aucune validation empirique. Le score obtenu au SOGS *modifié* permettait de classer les participantes dans l'un des deux groupes. Il est à noter que les répondantes devaient également compléter le SOGS (version originale; Lesieur & Blume, 1987) concernant leurs propres habitudes de jeu. La fenêtre temporelle visée par le SOGS et par le SOGS *modifié* consistait aux 12 mois précédant leur passation.

Les réponses « Ne sait pas » au SOGS *modifié* pouvaient être un critère d'exclusion pour les participantes qui se situaient à la frontière des deux groupes. Par exemple, une participante qui obtenait un score de 2 au SOGS *modifié* avec une ou plusieurs réponses « Ne sait pas » était automatiquement exclue de l'étude puisqu'il était possible de commettre une erreur de classement. Toutefois, une participante obtenant un score de 5 au SOGS *modifié* avec une ou plusieurs réponses « Ne sait pas », n'était pas exclue de l'étude puisque ces réponses n'affectaient pas son classement. Cette mesure a permis de s'assurer d'une répartition correcte des participantes à l'intérieur des groupes.

Un critère financier de dépenses de jeu annuelles de 250\$ permettant de déterminer l'utilité de la passation du SOGS et du SOGS *modifié* a été ajouté afin de diminuer la lourdeur du questionnaire. Par exemple, les participantes qui rapportaient que leur conjoint dépensait moins de 250 \$ par année aux jeux de hasard et d'argent n'ont pas eu à passer le SOGS *modifié*, elles étaient automatiquement placées dans le groupe HNP. Dans une étude de prévalence réalisée en 2002 auprès d'une population québécoise, Ladouceur et collaborateurs (2004) ont aussi utilisé un critère financier, correspondant à 520 \$ de

dépenses de jeu annuelles, afin de déterminer l'utilité de la passation d'un instrument diagnostique du jeu pathologique. Le critère utilisé dans la présente étude est cependant plus libéral et évite la commission d'une erreur de type II.

Niveau de risque de la consommation de tabac, d'alcool et de drogues. La version française du *Alcohol, Smoking and Substance Involvement Screening Test* (ASSIST; WHO ASSIST Working group, 2002) a été utilisée pour connaître les habitudes de consommation des répondantes. Une version adaptée et non-validée de l'ASSIST a été créée pour permettre aux participantes de répondre aussi à ce questionnaire pour leur conjoint masculin. L'instrument initial comprend une bonne validité convergente et sa fidélité test-retest passe de bonne à excellente avec un coefficient kappas de 0.58 à 0.90 (Henry-Edwards, Humeniuk, Ali, Monteiro, & Poznyak, 2003). L'ASSIST passe en revue trois classes de substances (tabac, alcool, drogues : cannabis, cocaïne, amphétamines, solvants, calmants ou somnifères, hallucinogènes, opiacés). Pour chacune des trois catégories de substances consommées (tabac, alcool, drogues) dans la dernière année, un score total permettant de séparer les répondants en trois catégories reflétant le niveau de risque de la consommation actuelle (risque faible, modéré ou élevé) est obtenu (Henry-Edwards et al., 2003). Pour les échelles Tabac et Drogues, un score entre 0 et 3 place les participants dans une consommation à faible risque. Un score se situant entre 4 et 26 est indicateur d'une consommation à risque modéré, alors qu'un score de 27 ou plus révèle une consommation à risque élevé. Concernant l'échelle Alcool, un score entre 0 et 10 est indicateur d'une consommation à faible risque; un score entre 11 et 26 indique un risque modéré, alors qu'un score de 27 ou plus révèle une consommation d'alcool à risque élevé.

Violence conjugale. La version française du *Conflict Tactics Scales – Revised* (CTS-R; Strauss Hamby, Boney-McCoy, & Sugarman, 1996) a été utilisée afin d'évaluer la fréquence des comportements de violence physique, sexuelle, psychologique et verbale de part et d'autre des couples. Les qualités psychométriques de la version française de cet instrument sont similaires à celles de la version anglophone (Cyr, Fortin, & Chénier, 1997). Sa consistance interne varie entre 0,79 et 0,95 pour l'ensemble des sous-échelles (Straus et al., 1996). Le CTS-R est l'instrument le plus fréquemment utilisé pour évaluer la violence conjugale (Straus et al., 1996).

Pour les fins de l'étude, seulement trois des cinq échelles de l'instrument sont utilisées pour un total de 29 items évaluant la fréquence de comportements de violence conjugale dans l'année précédant l'étude (violence physique, coercition sexuelle et violence psychologique et verbale). Il est à noter que le retrait de certaines échelles du CTS-R est pratique courante dans les études (p.ex., Hughes, Stuart, Gordon, & Moore, 2007; Kyu, & Kanai, 2005) et ne nuit pas à la validité du questionnaire; en effet, chacune des échelles possède une bonne consistance interne (variant entre 0,79 et 0,95), ainsi qu'une bonne validité de construit (Straus et al., 1996). Chacun des énoncés est posé deux fois aux participantes de façon à évaluer la violence faite et reçue. Cinquante-huit questions à choix multiples ont donc été posées aux participantes. Pour chacune des trois échelles, la fréquence des comportements était additionnée de façon à avoir une fréquence totale et ce, autant pour la violence faite que reçue par les participantes.

Pour chacune des échelles du CTS-R, il est possible d'évaluer la sévérité des comportements de violence commis ou reçus. Ainsi, l'échelle d'agressions physiques comporte cinq items référant à des comportements de violence mineurs (p.ex., lancer un objet, bousculer, gifler) et sept items correspondant à des comportements de violence sévères (p.ex., frapper à coups de pied ou à coups de poing, utiliser une arme). L'échelle d'agressions psychologiques comporte quatre items correspondant à des conduites de violence mineures (p.ex., insulter, crier, claquer la porte) et quatre items référant à des conduites sévères de violence (p.ex., menacer, détruire des biens personnels). Enfin, l'échelle de coercition sexuelle comprend trois items relatifs aux comportements mineurs de violence (p.ex., insister pour avoir des relations sexuelles) et quatre items correspondant à des comportements de violence sévères (p.ex., menacer ou forcer physiquement à des relations sexuelles) (Straus et al., 1996).

Violence économique. La violence économique étant un phénomène peu exploré dans la littérature, aucun instrument de mesure validé n'a été recensé au moment de l'étude. Un questionnaire maison et non-validé portant sur huit énoncés de la violence économique a été élaboré pour répondre aux fins de l'étude. Cet instrument a été inspiré de la définition de la violence économique d'Adams et collaborateurs (2008) et d'un questionnaire intitulé

Évaluation de mes comportements violents disponible sur le site Web Ressource pour hommes de la Haute-Yamaska (Morin, 2007).

Tous les énoncés étaient posés de façon à mesurer la violence économique faite et reçue par la femme, pour un total de 18 questions. De ce nombre, 16 questions sont à choix multiples et deux questions sont de type ouvertes mesurant la fréquence des comportements de violence. Pour chacun des énoncés, les répondantes devaient, par le biais d'une question ouverte, se positionner sur les raisons motivant ces comportements. Les questions concernant les causes et le contexte entourant les comportements ont été élaborées dans le but de distinguer la violence économique du contrôle monétaire exercé dans un but fonctionnel de protection. Pour une description détaillée et critique de cet instrument, de même que des résultats obtenus par les participantes, consulter Goulet et collaborateurs (2013).

Satisfaction conjugale. Une version française du *Kansas Marital Satisfaction Scale* (Schumm et al., 1986) était utilisée afin d'évaluer la satisfaction conjugale des répondantes. La consistance interne de l'instrument est de 0,93. Cet instrument évalue, à l'aide d'une échelle de type Likert en 7 points, trois questions se rapportant au degré de satisfaction des répondantes (vie de couple, conjoint et relation entretenue avec le conjoint). Le score total est obtenu par la somme des réponses aux trois questions, pour un score maximal de 21, représentant le niveau de satisfaction le plus élevé.

Procédure

Les annonces de recrutement invitaient les femmes en couple à participer à une étude par téléphone portant sur les habitudes de vie et les relations de couple. Les répondantes intéressées par les annonces de recrutement téléphonaient au Centre québécois d'excellence pour la prévention et le traitement du jeu de l'Université Laval. Lors du rappel des répondantes intéressées par l'étude, les objectifs véritables du projet leurs étaient révélés avant de débiter la cueillette de données, afin d'obtenir un consentement verbal éclairé. La collecte des données s'effectuait au moyen d'un questionnaire téléphonique d'une durée approximative de 50 minutes. Les participantes devaient répondre pour elles-mêmes et pour leur conjoint. Les entrevues téléphoniques ont été effectuées par des

étudiantes au doctorat en psychologie. Les étudiantes ont été rigoureusement formées à la passation du questionnaire téléphonique, aux stratégies à utiliser en cas de détresse et aux aspects liés à la confidentialité et à la sécurité des participantes. La collecte de données s'est déroulée entre février 2009 et juillet 2010.

Suite à leur participation, les répondantes recevaient par voie postale leur compensation monétaire (sous forme de certificat cadeau) d'une valeur de 20\$ dans une enveloppe anonyme. Pour celles qui le désiraient, une liste de ressources d'aide téléphoniques leur était également acheminée. Étant donné la sensibilité du sujet de l'étude, une attention particulière a été accordée aux aspects éthiques relatifs au recrutement des participantes et à la collecte de données, suivant les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (2003) et de la littérature scientifique existante (Voir Bonomi, Anderson, Rivara, & Thompson, 2007 et Schwartz, 2000). Les procédures utilisées pour assurer la sécurité et la confidentialité des participantes sont présentées à l'Annexe A. Un certificat de conformité éthique a été décerné par le comité d'éthique à la recherche de l'Université Laval (2008-283 R-1).

Analyses statistiques

Toutes les analyses statistiques ont été effectuées avec le logiciel SPSS, version 20. Pour chacun des types de violence, des tests du Khi-Carré de Pearson ont été effectués dans le but de comparer la proportion de participantes qui rapportent avoir fait et reçu au moins un comportement de violence.

Afin de vérifier s'il existe des différences entre les deux groupes quant au nombre moyen de comportements de violence faits et reçus par les participantes dans la dernière année et ce, pour chacun des types de violence, des tests non-paramétriques de *U* de Mann-Whitney sur deux échantillons indépendants ont été utilisés. Ces tests ont été sélectionnés afin de pallier aux distributions non-normales du nombre de comportements de violence émis par les deux groupes, de même que pour pallier la faible taille échantillonnale des sous-groupes sur lesquels les analyses ont été effectuées. Une correction de Bonferroni a été appliquée pour la proportion de participantes qui rapportent avoir fait ou reçu des comportements de violence physique, sexuelle, psychologique/verbale et pour le nombre

moyen de comportements, ceci dans le but de prévenir la commission d'erreurs de type I. Ainsi, puisqu'il s'agit de trois construits inter reliés le seuil de signification de 0,05 a été divisé par trois, pour un seuil équivalent à 0,017.

Afin de vérifier s'il existe des différences entre les deux groupes quant au nombre moyen de comportements de violence physique, sexuelle et psychologique/verbale sévères faits et reçus par les femmes des deux groupes dans la dernière année, le même rationnel statistique a été utilisé. Des tests de Khi-Carré de Pearson ont d'abord été effectués. Afin de vérifier s'il existe des différences entre les deux groupes quant au nombre moyen de comportements de violence sévère faits et reçus par les participantes dans la dernière année et ce, pour la violence de type physique, sexuelle, psychologique/verbale, des tests non-paramétriques de *U* de Mann-Whitney sur deux échantillons indépendants ont également été utilisés. Une correction de Bonferroni a aussi été appliquée pour la proportion de participantes qui rapportent avoir fait et reçu au moins un comportement sévère de violence physique, sexuelle, psychologique/verbale et pour le nombre moyen de comportements observés. Puisqu'il s'agit de sous-analyses concernant trois construits interreliés le seuil de signification de 0,05 a été divisé par six, pour un seuil de signification équivalent à 0,008.

Résultats

Violence physique

Violence physique faite par les femmes. Comme il est détaillé dans le tableau 5, les résultats montrent qu'il y a significativement plus de femmes du groupe HP (43,4 %) que de femmes du groupe HNP (19,8 %) qui ont rapporté avoir commis au moins un geste de violence physique envers leur conjoint dans la dernière année, $\chi^2(1) = 9,615, p = 0,003$.

À titre descriptif, les trois comportements de violence physique endossés par le plus grand nombre de femmes du groupe HP sont : Avoir poussé ou bousculé son conjoint (31,5 %), lui avoir lancé un objet qui aurait pu le blesser (22,2 %) et avoir donné une gifle à son conjoint (20,8 %). De leur côté, les femmes du groupe HNP ont endossé, en plus grand nombre, ces trois items : avoir lancé un objet à leur conjoint (7,9 %), l'avoir poussé ou bousculé (5,9 %) et l'avoir saisi brusquement (5,9 %).

Insérer le tableau 5

Afin d'analyser le nombre moyen de comportements de violence physique faits par les femmes, seules celles qui rapportaient avoir commis au moins un acte dans la dernière année sont incluses dans ces analyses. Les femmes du groupe HP rapportent avoir commis, en moyenne, 13,7 ($ET=24,7$) comportements de violence physique envers leur conjoint dans la dernière année, alors que celles du groupe HNP en rapportent un nombre moyen de 3,8 ($ET=5,0$). Les distributions ne diffèrent pas significativement entre les deux groupes ($U = 158,5, p = 0,073$).

Violence physique reçue par les femmes. Comme il est détaillé au tableau 6, les résultats indiquent qu'il y a significativement plus de femmes du groupe HP (43,4 %) que de femmes du groupe HNP (17,8 %) qui ont rapporté avoir reçu au moins un geste de violence physique de leur conjoint dans la dernière année, $\chi^2(1) = 11,638, p = 0,001$.

À titre descriptif, quatre comportements de violence physique reçus ont été rapportés par le plus grand nombre de femmes HP : S'être fait saisir brusquement (37,0 %), s'être fait pousser ou bousculer (31,5 %) et, par une même proportion de femmes HP, s'être fait tordre le bras ou tirer les cheveux (18,5 %) et s'être fait lancer un objet (18,5 %). Les mêmes comportements sont rapportés par les femmes du groupe HNP comme des comportements dont elles ont été victimes, toutefois les proportions sont respectivement de 5,9 %, 10,9 %, 6,9 % et 5,9 %.

Insérer le tableau 6

Pour évaluer le nombre moyen de comportements de violence reçus par les femmes des analyses ont été effectuées avec le sous-échantillon de femmes qui rapportaient avoir reçu au moins un acte de violence physique dans la dernière année. Les femmes du groupe HP rapportent avoir reçu, en moyenne, 18,8 ($ET= 27,4$) comportements de violence

physique de leur conjoint dans la dernière année, alors que celles du groupe HNP en rapportent un nombre moyen de 3,2 ($ET= 3,2$). Les distributions diffèrent significativement ($U = 108,5, p = 0,009$) révélant que les participantes du groupe HP ont reçu plus de gestes de violence physique de la part de leur conjoint que celles du groupe HNP.

Violence physique sévère faite par les femmes. Tel que détaillé au tableau 7, les résultats révèlent qu'il n'y a pas de différence significative entre les femmes du groupe HP (11,3 %) et du groupe HNP (2,0 %) quant à la proportion d'entre elles qui ont commis au moins un comportement de violence physique sévère envers leur conjoint dans la dernière année, $\chi^2(1) = 6,158, p = 0,013$.

Insérer le tableau 7

Pour évaluer la moyenne de comportements de violence physique sévère commis par les femmes, seules celles ayant commis au moins un acte dans la dernière année sont incluses dans les analyses suivantes. Les femmes du groupe HP rapportent avoir commis, en moyenne, 5,0 ($ET= 3,8$) comportements de violence physique envers leur conjoint, alors que celles du groupe HNP en rapportent un nombre moyen de 3,5 ($ET= 2,1$). Les distributions quant au nombre de comportements de violence physique sévère faits ne diffèrent pas significativement entre les deux groupes ($U = 5,000, p = 0,737$).

Violence physique sévère reçue par les femmes. Comme il est présenté au tableau 8, les résultats montrent qu'il y a significativement plus de femmes du groupe HP (17,0 %) que de femmes du groupe HNP (4,0 %) qui ont reçu au moins un comportement de violence physique sévère de leur conjoint dans la dernière année, $\chi^2(1) = 7,625, p = 0,006^2$.

À titre indicatif, les trois comportements de violence physique sévère reçus rapportés par un plus grand nombre de femmes du groupe HP sont les suivants : s'être fait

²Lorsque les tests du Khi-Carré de Pearson étaient effectués à l'aide du logiciel SAS, version 9.2, avec la procédure GENMOD pour les modèles linéaires généralisés, afin de contrôler les covariables catégorielles (niveau de scolarité des femmes et de leur conjoint ; occupation actuelle des femmes et de leur conjoint), cette différence n'était plus significative.

donner des coups de pieds (9,4 %), s'être fait donné un coup de poing ou frappé avec un objet qui aurait pu blesser (7,4 %) et s'être fait jeter contre un mur (7,4 %). Pour les femmes du groupe HNP, une mince proportion d'entre elles ont rapporté avoir vécu de la violence physique sévère, toutefois elles ont rapporté : s'être fait jeter contre le mur (2,0 %) et s'être fait étrangler par le conjoint (2,0 %).

Insérer tableau 8

Seules les femmes ayant reçu au moins un acte de violence physique sévère dans la dernière année sont incluses dans les analyses servant à évaluer la moyenne annuelle de comportements reçus par les femmes. Les femmes du groupe HP rapportent donc avoir reçu, en moyenne, 4,2 ($ET = 4,0$) comportements de violence physique de leur conjoint dans la dernière année, alors que celles du groupe HNP en rapportent un nombre moyen de 2,0 ($ET = 1,4$). Les distributions quant au nombre de comportements de violence physique sévère reçus dans la dernière année ne diffèrent pas significativement ($U = 12,5, p = 0,378$).

Violence sexuelle

Violence sexuelle faite par les femmes. Comme il est détaillé au tableau 5, les résultats montrent qu'il n'y a aucune différence significative entre les femmes du groupe HP (11,3 %) et du groupe HNP (5,9 %) quant à la proportion d'entre elles qui ont commis au moins un comportement de violence sexuelle envers leur conjoint dans la dernière année, $\chi^2(1) = 1,400, p = 0,342$.

Pour les analyses suivantes, seul le sous-échantillon de femmes ayant commis au moins un acte de violence sexuelle dans la dernière année est utilisé. Les femmes du groupe HP rapportent avoir fait un nombre moyen de 13,2 ($ET = 21,7$) comportements de violence sexuelle envers leur conjoint dans la dernière année, alors que celles du groupe HNP en rapportent un nombre moyen de 9,7 ($ET = 18,8$). Les distributions ne diffèrent pas significativement ($U = 12,5, p = 0,368$).

Violence sexuelle reçue par les femmes. Comme le détaille le tableau 6, les résultats indiquent qu'il n'y a aucune différence significative entre les femmes du groupe HP (30,2 %) et les femmes du groupe HNP (23,8 %) quant à la proportion d'entre elles qui ont été victimes d'au moins un comportement de violence sexuelle de leur conjoint dans la dernière année, $\chi^2(1) = 0,747, p = 0,441$.

À titre descriptif, l'item concernant la violence sexuelle reçue endossé par la plus grande proportion de femmes du groupe HP (30,2 %) et du groupe HNP (21,8 %) est le suivant : « Votre conjoint a insisté fortement pour avoir des relations sexuelles alors que vous n'en vouliez pas ».

Seules les femmes victimes d'au moins un acte de violence sexuelle dans la dernière année sont comprises dans l'évaluation du nombre moyen de comportements reçus. Les femmes du groupe HP rapportent un nombre moyen de 35 ($ET = 52,3$) comportements de violence sexuelle dans la dernière année, alors que celles du groupe HNP en rapportent en moyenne 11,7 ($ET = 21,7$). Ces distributions ne diffèrent pas significativement ($U = 135,5, p = 0,117$).

Violence sexuelle sévère faite par les femmes. Aucune des femmes de l'échantillon, qu'elles proviennent du groupe HP ou du groupe HNP, ne rapporte avoir commis de violence sexuelle sévère envers leur conjoint dans la dernière année (se référer au tableau 7).

Violence sexuelle sévère reçue par les femmes. Comme l'indique le tableau 8, les résultats ne révèlent aucune différence significative entre les participantes du groupe HP (9,4 %) et du groupe HNP (1,0 %) quant à la proportion d'entre elles qui ont reçu de leur conjoint au moins un comportement de violence sexuelle sévère dans la dernière année, $\chi^2(1) = 6,619, p < 0,01$.

Seules les femmes ayant reçu au moins un acte sévère de violence sexuelle dans la dernière année sont incluses dans les analyses suivantes. Les femmes du groupe HP rapportent un nombre moyen de 18,4 ($ET = 13,2$) comportements de violence sexuelle sévère, alors qu'une seule femme du groupe HNP rapporte avoir été victime de ce type de

violence. La faible occurrence de ces comportements pour le groupe HNP ne permet pas de procéder à des tests de différence de moyennes.

Violence psychologique/verbale

Violence psychologique/verbale faite par les femmes. Tel qu'indiqué au tableau 5, les résultats ne montrent aucune différence significative entre les femmes du groupe HP (94,3 %) et celles du groupe HNP (85,1 %) quant à la proportion d'entre elles qui ont commis au moins un comportement de violence de ce type envers leur conjoint dans la dernière année, $\chi^2(1) = 2,845, p = 0,116$.

À titre descriptif, les trois comportements les plus populaires, c'est-à-dire qui ont été faits par le plus grand nombre de femmes du groupe HP sont les suivants : avoir crié ou hurlé après son conjoint (75,9 %), lui avoir intentionnellement dit quelque chose dans l'intention de le contrarier et de le fâcher (73,6 %) et être sortie fâchée de la pièce en claquant la porte lors d'un désaccord (73,6 %). Quant à elles, les femmes du groupe HNP ont rapporté en plus grande proportion avoir utilisé les comportements suivants : avoir crié ou hurlé après son conjoint (59,4 %), lui avoir intentionnellement dit quelque chose dans l'intention de le contrarier et de le fâcher (56,4 %) et avoir insulté son conjoint ou s'être adressée à lui en sacrant (52,5 %).

Pour ces analyses, seul l'échantillon de femmes ayant commis au moins un comportement de violence psychologique/verbale dans la dernière année est utilisé. Les femmes du groupe HP rapportent avoir commis, en moyenne, 95,5 ($ET = 236,6$) comportements de violence psychologique/verbale envers leur conjoint dans la dernière année, alors que celles du groupe HNP en rapportent un nombre moyen de 20,6 ($ET = 33,7$). Les distributions diffèrent significativement ($U = 1237,5, p < 0,01$), révélant que les participantes du groupe HP ont fait plus de comportements de violence psychologique/verbale envers leur conjoint dans la dernière année que celles du groupe HNP.

Violence psychologique/verbale reçue par les femmes. Comme indiqué au tableau 6, les résultats montrent que significativement plus de femmes du groupe HP (100

%) que de femmes du groupe HNP (82,2 %) rapportent avoir reçu de la violence psychologique/verbale de leur conjoint dans la dernière année, $\chi^2(1) = 10,696, p = 0,001^3$.

Dans un but descriptif, les comportements de violence psychologique et verbale reçus mentionnés par une plus grande proportion de femmes du groupe HP sont les suivants : s'être fait dire quelque chose par le conjoint intentionnellement pour la contrarier, pour la fâcher (90,6 %), lors d'un désaccord, le conjoint est sorti fâché de la pièce en claquant la porte (83,0 %), s'être fait crié ou hurlé après par le conjoint (79,6 %). Les proportions de femmes HNP qui ont rapporté avoir été victimes de ces mêmes comportements sont respectivement les suivantes : 58,4 %, 60,4 % et 49,5 %.

Seules les femmes qui ont reçu au moins un comportement de violence psychologique/verbale dans la dernière année sont comprises dans les analyses subséquentes. Les femmes du groupe HP indiquent avoir reçu, en moyenne, 143,8 ($ET = 305,0$) comportements de violence psychologique/verbale, alors que celles du groupe HNP en rapportent un nombre moyen de 38,7 ($ET = 114,0$). Les distributions diffèrent significativement ($U = 1249,5, p = 0,00$), ce qui révèle que les participantes du groupe HP ont reçu plus de comportements de violence de ce type dans la dernière année que celles du groupe HNP.

Violence psychologique/verbale sévère faite par les femmes. Tel qu'indiqué au tableau 7, les résultats montrent que significativement plus de femmes du groupe HP (39,6 %) que de femmes du groupe HNP (18,8 %) ont commis au moins un comportement de violence psychologique/verbale sévère envers leur conjoint dans la dernière année, $\chi^2(1) = 7,829, p = 0,005^4$.

Dans une visée descriptive, 18,5 % des femmes du groupe HP ont rapporté avoir déjà détruit intentionnellement un objet appartenant au conjoint, comparativement à 4,0 % des femmes du groupe HNP, alors que 17,0 % des femmes du groupe HP ont mentionné

³ Lorsque les tests du Khi-Carré de Pearson étaient effectués à l'aide du logiciel SAS, version 9.2, avec la procédure GENMOD pour les modèles linéaires généralisés, afin de contrôler les covariables catégorielles (niveau de scolarité des femmes et de leur conjoint ; occupation actuelle des femmes et de leur conjoint), cette différence n'était plus significative.

⁴ *Idem.*

avoir accusé le conjoint d'être un mauvais amant, contre 7,9 % des femmes du groupe HNP.

Pour les analyses suivantes, seules les femmes initiatrices d'au moins un comportement sévère de violence psychologique et verbale sont prises en compte. Les femmes du groupe HP ont rapporté avoir commis envers leur conjoint un nombre moyen de 14,2 ($ET= 31,7$) comportements de violence sévère, alors que celles du groupe HNP en rapportent un nombre moyen de 7,6 ($ET= 11,8$). Les distributions ne diffèrent pas significativement sur cette variable ($U = 165,500, p = 0,354$).

Violence psychologique/verbale sévère reçue par les femmes. Tel que présenté au tableau 8, les résultats révèlent que significativement plus de répondantes du groupe HP (47,2 %) que de répondantes du groupe HNP (24,8 %) ont rapporté avoir reçu au moins un comportement de violence psychologique/verbale sévère de leur conjoint dans la dernière année, $\chi^2(1) = 7,967, p= 0,005^5$.

De façon indicative, 25,9 % des femmes du groupe HP ont mentionné s'être fait dire par le conjoint qu'elles étaient grosses et laides, comparativement à 11,9 % des femmes HNP, alors que 22,2 % des femmes du groupe HP ont mentionné que leur conjoint avait détruit intentionnellement un objet leur appartenant, comparativement à 9,9 % des femmes HNP.

Seules les femmes qui ont rapporté avoir été victimes d'au moins un geste sévère de violence psychologique/verbale sont comprises dans les analyses subséquentes. Les femmes du groupe HP rapportent avoir reçu, en moyenne, 15,1 ($ET= 21,2$) comportements de violence psychologique/verbale sévère, alors que celles du groupe HNP en rapportent un nombre moyen de 9 ($ET= 14,7$). Les distributions ne diffèrent pas significativement ($U = 240,000, p = 0,157$).

Discussion

⁵Lorsque les tests du Khi-Carré de Pearson étaient effectués à l'aide du logiciel SAS, version 9.2, avec la procédure GENMOD pour les modèles linéaires généralisés, afin de contrôler les covariables catégorielles (niveau de scolarité des femmes et de leur conjoint ; occupation actuelle des femmes et de leur conjoint), cette différence n'était plus significative.

Le but général de la présente étude consistait à explorer les différentes manifestations de la violence conjugale, en termes de dimensions (physique, sexuelle, psychologique/verbale) et de sévérité de la violence à la fois faite et reçue par les femmes dont le conjoint masculin est perçu comme un joueur problématique. Pour mettre en relief les particularités de la violence présente chez ces couples, ils ont été comparés aux couples dans lesquels les conjoints masculins étaient perçus comme étant des joueurs non problématiques, c'est-à-dire des joueurs occasionnels ou des non joueurs, par les participantes.

Le premier objectif de cet article consistait, d'une part, à comparer la proportion de femmes du groupe HP et du groupe HNP qui ont commis des comportements de violence physique envers leur conjoint dans la dernière année. L'hypothèse associée à cette première partie d'objectif postulant que la proportion de femmes du groupe HP qui ont fait de la violence physique serait différente de celle du groupe HNP se voit confirmée. En effet, les résultats démontrent que les conjointes de joueurs perçus comme étant problématiques sont plus nombreuses que les autres femmes à rapporter avoir utilisé la violence physique. Toutefois, aucune différence n'est observée entre les deux groupes en ce qui concerne le nombre moyen de comportements de violence émis par les femmes.

Ces résultats vont dans le même sens que ceux trouvés par Korman et collaborateurs (2008), alors que près de 60 % des joueurs problématiques de leur échantillon (hommes et femmes confondus) rapportaient avoir été victimes d'abus physiques ou sexuels de la part de leur conjoint(e). Ces résultats appuient également le constat du *National Council of Welfare (1996)* selon lequel les conjointes de joueurs seraient plus violentes que la moyenne des femmes, du moins en ce qui a trait à la violence de type physique. Toutefois, les femmes dont le conjoint est joueur problématique et qui utilisent la violence physique, n'auraient pas recours à un plus grand nombre de comportements de violence physique que les conjointes de joueurs non-problématiques.

Lors de l'observation spécifique des différents comportements de violence physique faits par les femmes dont le conjoint est perçu comme un joueur problématique, on constate que des comportements tels que « donner une claque ou une gifle à son conjoint », « lancer un objet à son conjoint », « pousser ou bousculer son conjoint » ont été rapportés par une

proportion importante de ces femmes. Ces comportements, considérés comme de la violence mineure (Strauss et al., 1996), mais observés chez un nombre considérable de conjointes de joueurs problématiques, suscitent des interrogations sur les raisons les conduisant à de tels gestes envers leur conjoint. Les émotions de colère et de ressentiment vécues par ces femmes (Lorenz & Yaffee, 1988, 1989) pourraient expliquer de tels débordements. En effet, certains conflits dans ces couples, portant sans doute sur les habitudes et les dépenses de jeu des conjoints masculins, sont à même de dégénérer, conduisant les deux conjoints à des gestes impulsifs, les enlisant ainsi dans un engrenage violent, incluant des comportements de violence physique.

La seconde partie du premier objectif de cet article avait pour but de comparer la proportion de femmes du groupe HP et du groupe HNP qui ont été victimes de violence physique de la part de leur conjoint dans la dernière année. L'hypothèse associée à cet objectif postulant que la proportion de femmes du groupe HP qui ont reçu cette forme de violence serait différente de celle du groupe HNP se voit confirmée. En effet, les résultats démontrent qu'il y a plus de conjointes de joueurs problématiques qui rapportent avoir reçue de la violence physique au moins une fois au cours de la dernière année que de conjointes de joueurs sans problème de jeu. Une différence est également notée entre le nombre moyen de comportements reçus par les femmes HP et HNP; les femmes dont le conjoint est perçu comme un joueur problématique relatent avoir été victimes de plus de comportements de violence physique que les autres femmes.

Ces résultats s'accordent avec les écrits scientifiques qui illustrent que non seulement les joueurs problématiques sont plus violents physiquement avec leur conjointe, mais qu'en plus les problèmes de jeu n'ont pas à être d'une intensité très sévère pour être associés à la violence physique (Affifi et al., 2010; Korman et al., 2008), puisque 72 % des conjoints masculins du présent échantillon sont perçus comme des joueurs problématiques d'intensité légère à modérée. Les résultats obtenus infirment donc les conclusions de Liao (2008) qui mentionnaient plutôt que seuls les problèmes de jeu plus sévères seraient reliés à la perpétration de violence physique.

Il est donc possible d'affirmer que les deux conjoints dans les couples où l'homme présente un problème de jeu s'adonneraient à des comportements de violence physique, ce

qu'Archer (2000) qualifie de violence mutuelle. Il est cependant impossible de savoir à la lumière de ces résultats lequel des conjoints initie ces comportements et lequel y réagit de façon également violente. Toutefois, ces résultats confirment bien que les conflits présents chez les couples HP peuvent dégénérer au point de conduire les conjoints à commettre des comportements lourds de conséquences. La mauvaise gestion des émotions, de même que de faibles habiletés à résoudre les conflits et à communiquer adéquatement semblent présents de part et d'autre des couples.

La première partie du second objectif de l'étude avait pour but de comparer la proportion de femmes du groupe HP et du groupe HNP qui ont commis envers leur conjoint masculin des comportements de violence sexuelle dans la dernière année. L'hypothèse postulant que la proportion de femmes du groupe HP qui ont commis de tels comportements envers leur conjoint serait différente de celle du groupe HNP se voit infirmée. En effet, les résultats indiquent que ces abus sexuels ne seraient pas une forme de contrôle davantage utilisée par les femmes dont le conjoint a des habitudes de jeu problématiques. Dans la même lignée, pour les femmes qui ont eu recours à la violence sexuelle envers leur conjoint, le nombre moyen de comportements ne diffère pas entre les deux groupes.

Comme aucune étude ne s'est intéressée spécifiquement à la violence sexuelle faite par les conjointes de joueurs problématiques, la comparaison de ces résultats avec des données existantes ne peut être établie. La différence de genre permet d'apporter une piste d'explication aux résultats obtenus. Il est possible que la violence à caractère sexuel s'inscrive davantage dans le répertoire de comportements de contrôle utilisés par les hommes. Des statistiques récentes révèlent en effet, qu'en 2008, 3541 infractions sexuelles avaient été enregistrées par les corps policiers du Québec. Parmi ces infractions sexuelles, la presque totalité, 98 %, avaient été commises par des hommes, ce qui démontre bien la tangente masculine de toutes infractions sexuelles, qu'elles s'inscrivent dans un contexte conjugal ou extérieur à ce contexte (Ministère de la sécurité publique, 2010). Par ailleurs, certains écrits démontrent un mauvais ajustement sexuel dans les couples où l'un des conjoints présente un problème de jeu (Trudel et al., 2008), ce qui va dans le même sens que les résultats obtenus par Lorenz et Yaffee (1988) démontrant une insatisfaction sexuelle

chez une grande proportion de conjointes de joueurs problématiques. Ceci porte à croire que ces femmes pourraient avoir une diminution du désir sexuel, les amenant davantage à refuser les relations sexuelles avec leur conjoint plutôt qu'à utiliser la force et la menace pour provoquer de tels rapports.

Le deuxième segment du second objectif de l'étude avait pour but de comparer la proportion de femmes du groupe HP et du groupe HNP qui ont reçu des comportements de violence sexuelle dans la dernière année. L'hypothèse postulant que la proportion de femmes du groupe HP qui ont été victimes de ce type de violence serait différente de celle du groupe HNP se voit infirmée. Les résultats démontrent que la proportion de conjointes de joueurs problématiques qui ont été victimes de ce type de violence, à au moins une reprise dans l'année précédant la cueillette de données, est semblable à celle retrouvée chez les conjointes de joueurs non problématiques. Par ailleurs, aucune différence n'est observée entre les femmes des deux groupes quant au nombre de comportements de violence sexuelle instigués par leur conjoint.

Les résultats trouvés sont contradictoires avec la littérature, puisque des études tendent à démontrer que le jeu problématique chez le conjoint masculin serait, entre autres formes de violence, associé également à la perpétration de comportements de violence sexuelle (Korman et al., 2008). Dans l'échantillon de la présente étude, la proportion de femmes qui ont été victimes au moins une fois de ce type de violence dans l'année est assez élevée, et ce, pour les deux, comparativement à ce qui a été rapporté par Riou et collaborateurs (2003), alors que 7 % des femmes québécoises de leur échantillon rapportaient avoir été victimes de violence sexuelle. Il est donc possible de croire qu'une surreprésentation de ce type de violence soit présente dans cette étude. Une piste d'explication pourrait expliquer cette surreprésentation. Ainsi, l'item du questionnaire utilisé dans la présente étude : « Votre conjoint a insisté fortement pour avoir des relations sexuelles alors que vous n'en vouliez pas. » a été celui suscitant le plus haut taux d'endossement de la part des femmes des deux groupes. Ce comportement, bien que s'inscrivant dans le répertoire de comportements de violence sexuelle, est considéré comme d'une sévérité mineure. Cet item retiré, la proportion de femmes qui rapportent avoir été

victimes de violence sexuelle, ressemblerait fortement aux données obtenues par Riou et collaborateurs (2003).

Ainsi, selon les résultats de cette étude, il est possible de stipuler que la violence sexuelle, tant celle faite par la conjointe que par le conjoint, ne caractériserait pas de façon particulière la violence présente dans les couples où il y a présence de jeu problématique chez le conjoint masculin.

La première partie du troisième objectif de l'étude avait pour but de comparer la proportion de femmes du groupe HP et du groupe HNP qui ont commis des comportements de violence psychologique et verbale dans la dernière année. L'hypothèse postulant que la proportion de femmes du groupe HP qui ont fait ce type de comportements serait différente de celle du groupe HNP se voit infirmée. En effet, les résultats démontrent que les conjointes de joueurs problématiques ne sont pas plus nombreuses que les conjointes de joueurs non-problématiques à rapporter avoir utilisé la violence psychologique/verbale. Toutefois, le nombre moyen de comportements annuels faits par les femmes est significativement plus élevé chez celles qui perçoivent leur conjoint comme ayant un problème de jeu, selon leurs données autorapportées.

On observe ainsi qu'un nombre important de femmes, tant dans le groupe HP que dans le groupe HNP, ont relaté avoir eu recours à cette forme de violence, faisant de celle-ci une façon de communiquer devenue banale. Chez les femmes qui perçoivent leur conjoint comme un joueur problématique, le nombre moyen de comportements utilisés au cours d'une année est toutefois beaucoup plus élevé que chez les autres femmes. Ceci pourrait être expliqué par la présence de conflits récurrents chez ces couples (Hodgins et al., 2007; Lorenz & Yaffee, 1988, 1989) et par l'utilisation de stratégies de résolution de conflits inadaptées (Kalischuck et al., 2006). Par ailleurs, les abus psychologiques et verbaux pourraient être une façon pour ces femmes d'exprimer leurs grands sentiments de colère et de ressentiment (Lorenz & Yaffee, 1988). Pour ne nommer que ces exemples, l'étude révèle, de façon plus spécifique, qu'en moyenne, les femmes dont le conjoint est perçu comme présentant un problème de jeu ont insulté ou se sont adressées à leur conjoint en sacrant à près de 28 reprises, alors qu'elles ont crié ou hurlé après celui-ci en moyenne 35 fois au cours d'une année. De même, les femmes dont le conjoint est joueur

problématique ont rapporté avoir tenu des propos à leur conjoint dans l'objectif de les contrarier, de les fâcher, en moyenne, 31 fois au cours de l'année. On peut donc croire que l'utilisation de paroles blessantes et de propos dénigrants fasse partie du répertoire de stratégies d'adaptation inadaptées fréquemment utilisées par les femmes qui ont à composer avec les habitudes de jeu problématiques de leur conjoint. D'un point de vue clinique, ceci met en lumière la nécessité d'enseigner aux conjointes de joueurs des stratégies différentes et plus adéquates pour composer avec le conjoint joueur.

Le troisième objectif de l'étude avait aussi pour but de comparer la proportion de femmes du groupe HP et du groupe HNP qui ont reçu des comportements de violence psychologique et verbale dans la dernière année. L'hypothèse postulant que la proportion de femmes du groupe HP qui ont reçu ce type de comportements serait différente de celle du groupe HNP se voit confirmée. En effet, davantage de femmes dont le conjoint est perçu comme ayant un problème de jeu ont relaté avoir été victimes de ce type de violence. De surcroît, le nombre moyen de comportements annuels reçus, tel que rapporté par les femmes, est significativement plus élevé chez celles qui perçoivent leur conjoint comme ayant un problème de jeu.

Il est important de souligner que toutes les femmes percevant leur conjoint comme ayant un problème de jeu ont reçu au moins une fois dans l'année un comportement de ce genre, ce qui est supérieur aux taux rapportés par Korman et ses collaborateurs (2008). D'après les résultats de la présente étude, il est aussi notable que le nombre d'épisodes de violence psychologique/verbale dont ont été victimes les femmes est en moyenne très élevé. Ces résultats s'inscrivent néanmoins dans la lignée de ce qui est actuellement connu, à savoir que les couples où il y a présence de jeu problématique seraient fortement marqués par des conflits fréquents et des stratégies de résolution de ces conflits inadaptées (Hodgins et al., 2007; Kalischuck et al., 2006), faisant sans doute de la violence psychologique/verbale une façon commune de concilier avec les problèmes de jeu. Toutefois, cette forme de violence est aussi utilisée en grande proportion par des conjoints qui ne présentent pas de problème de jeu. Ce résultat est cohérent avec la littérature indiquant que cette forme de violence est la plus répandue dans les couples québécois (Riou et al., 2003).

Tant pour la violence psychologique et verbale faite que reçue, les résultats permettent de constater que la présence de cette violence constitue la base sur laquelle repose les autres formes de violence. Ainsi, il est improbable de rencontrer, dans les couples, d'autres formes de violence sans qu'il n'y ait également présence de violence psychologique et verbale. Toutefois, à la lumière de ces résultats, la violence psychologique et verbale, tant dans les couples où il y a présence de problèmes de jeu que dans les autres couples, semblent faire l'objet d'une banalisation importante. En effet, la violence psychologique et verbale ne semble même plus considérée comme une forme de violence. L'importance de sensibiliser la population, surtout les couples où il y a présence d'habitudes de jeu problématiques, quant à l'inefficacité de la violence psychologique et verbale à résoudre les conflits et les problèmes dans les couples, de même que de ses répercussions psychologiques considérables apparaît donc criante.

L'objectif exploratoire de l'étude avait pour but de documenter les comportements sévères de violence physique, sexuelle et psychologique/verbale faits par les femmes du groupe HP en comparaison aux femmes du groupe HNP. Aucune différence significative n'a été trouvée entre les deux groupes quant à la proportion d'entre elles qui ont mentionné avoir commis envers leur conjoint des formes sévères de violence physique et sexuelle. Toutefois, les femmes dont le conjoint présente un problème de jeu sont significativement plus nombreuses que les autres femmes à relater avoir commis au moins une fois des gestes de violence psychologique sévère. Pour les femmes qui rapportent la survenue d'au moins un comportement sévère de violence durant l'année, le nombre moyen ne diffère pas entre les femmes des deux groupes, et ce, pour les trois dimensions de la violence évaluées.

Des gestes sévères de violence psychologique et verbale, tels que dénigrer l'apparence physique du conjoint, le menacer de le frapper ou lui lancer un objet par la tête, accuser son conjoint d'être un mauvais amant ou, encore, détruire intentionnellement un objet lui appartenant, ont été rapportés par une proportion non-négligeable de femmes du groupe HP. Ces comportements, bien qu'ils n'atteignent pas l'intégrité physique de la victime, sont dévastateurs au plan psychologique, en amenant, par exemple, une baisse de l'estime de soi chez le partenaire (Riou et al., 2003) et sont considérés comme des formes sévères de violence psychologique et verbale (Strauss & al., 1996). La commission de ces

comportements par les femmes peut être comprise de la même façon que les comportements de violence physique. Ainsi, les conflits présents dans les couples où il y a une pratique inadaptée du jeu chez l'un des partenaires sont à même de s'envenimer, amenant ainsi les conjointes à ne parfois pas mesurer le poids de leurs paroles et à commettre des gestes lourds de répercussions. Il est, en effet, évident que la détresse et la frustration doivent être à leur point culminant pour conduire les femmes à détruire un objet important pour leur conjoint, par exemple.

Par ailleurs, selon les résultats de l'étude, les conjointes féminines de joueurs ne semblent pas plus nombreuses que les autres femmes à utiliser d'autres formes sévères de violence. Il ne semble donc pas y avoir d'association entre le fait d'être conjointe de joueur problématique et la commission de formes sévères de violence physique et sexuelle. Il est difficile de comparer ces résultats avec la littérature existante de par l'aspect novateur de cette investigation. Des études futures, avec de plus grands échantillons et s'intéressant uniquement aux conjointes de joueurs pathologiques, pourraient en arriver à des résultats différents. Quoi qu'il en soit, la poursuite de la recherche est primordiale pour mieux comprendre le contexte de survenue des formes sévères de violence dans les couples où il y a présence de jeu problématique et pour en arriver à des stratégies de prévention, de dépistages et d'intervention qui soient efficaces.

Le second volet de l'objectif exploratoire de l'étude avait pour but de documenter les comportements sévères de violence physique, sexuelle et psychologique/verbale reçus par les femmes du groupe HP en comparaison aux femmes du groupe HNP. Les résultats ont démontré que les femmes dont le conjoint est perçu comme ayant un problème de jeu ont rapporté en plus grand nombre avoir été victimes de formes sévères de violence physique et psychologique/verbale. Aucune différence significative n'a été trouvée entre les deux groupes pour la violence sexuelle sévère. Par ailleurs, pour tous ces types de violence, le nombre moyen de comportements sévères reçus, tel que rapporté par les femmes, n'est pas différent entre les deux groupes.

Ces résultats appuient partiellement ceux trouvés par Affifi et collaborateurs (2010) à l'effet que le jeu problématique serait associé à la perpétration (par le conjoint joueur) de violence sévère. Il est tout de même préoccupant de constater que la dynamique conjugale

conflictuelle présente chez les couples où le conjoint masculin présente un problème de jeu peut, dans certains cas, conduire à la commission de violence physique sévère par les conjoints masculins. Dans le présent échantillon, une proportion inquiétante de femmes du groupe HP ont en effet rapporté s'être fait donner un coup de poing par leur conjoint, s'être faite frapper avec un objet qui aurait pu les blesser, s'être faite jeter contre un mur par le conjoint ou, même, avoir reçu des coups de pied. Ces exemples de comportements extrêmes de violence physique sont sans doute la preuve d'une perte de contrôle importante de la part des conjoints joueurs problématiques. Ils sont également la preuve d'un manque flagrant d'habiletés des conjoints violents à gérer leurs émotions et leur impulsivité. Ainsi, l'impulsivité et la perte de contrôle des joueurs problématiques observées dans le cadre de leur pratique inadaptée du jeu (APA, 2003) semblent se refléter également dans d'autres sphères de leur vie; dans ce cas-ci, dans leur vie de couple en situation conflictuelle. Il est connu que la violence physique a des conséquences dommageables, tant au plan physique que psychologique chez les victimes (Riou et al., 2003). Il y a tout lieu de constater la nécessité d'aider ces joueurs à utiliser des stratégies plus efficaces et adaptées de gestion des émotions et de conflits et à développer des moyens plus harmonieux pour communiquer.

Cette étude avait donc deux volets d'investigation principaux. Le premier volet consistait à déterminer si les femmes dont le conjoint présente un problème de jeu sont, en général, plus violentes que les autres femmes. Ceci ne peut se faire sans nuance. Les résultats de cette étude permettent de croire que ces femmes sont plus nombreuses à utiliser la violence physique et la violence psychologique et verbale sévère que celles dont le conjoint n'est pas perçu comme ayant un problème de jeu. De plus, les femmes de joueurs problématiques qui utilisent la violence psychologique et verbale envers leur conjoint, emploient un plus grand nombre de comportements que les femmes dont le conjoint ne présente pas de problème de jeu. Toutefois, ces résultats ne s'appliquent pas lorsqu'il est question de formes sévères de violence.

La violence conjugale faite par les femmes envers leur conjoint masculin, telle qu'observée dans cette étude, amène bien des réflexions et des remises en question. En effet, lorsque l'on pense à la violence conjugale, il est davantage reconnu socialement que

ce sont les conjoints masculins qui agissent comme « bourreau » et violentent leur conjointe, ce que Johnson (1995) nomme le « terrorisme conjugal ». Des maisons d'hébergement et des organismes venant en aide aux femmes violentées sont d'ailleurs présents dans les différentes régions du Québec et ailleurs dans le monde. Toutefois, selon des études, la violence conjugale s'inscrit le plus souvent dans une dynamique de couple dans laquelle les deux conjoints entrent en conflits en agissant et en réagissant violemment (Archer, 2000; Kwong, 1999); démontrant ainsi que les femmes peuvent elles-aussi se montrer violentes envers leur conjoint masculin. Actuellement, lorsque la population est au fait d'informations concernant la violence conjugale, c'est surtout par l'intermédiaire des médias qui font mention de situations sensationnalistes et extrêmes : les femmes battues à coups de pied, ou avec un objet contondant; les femmes poignardées, étouffées, violées et frappées de plusieurs coups. La société a en effet tendance à banaliser certaines formes de violence moins sensationnalistes, formes de violence pourtant utilisées par les femmes également, à un point où certains comportements ne sont même plus considérés violents. C'est le cas de comportements, tels que crier ou hurler après le conjoint, sortir de la maison en claquant la porte lors d'un désaccord, le bousculer ou serrer le bras de son partenaire, insister fortement pour avoir des relations sexuelles, le dénigrer intimement ou en public, etc. Ceci ne représente que quelques exemples, mais ce genre de comportements, d'attitudes ou de paroles répondent à la définition de la violence et sont présents dans plusieurs couples, tant commis par les femmes que par les hommes. Leurs répercussions psychologiques sont importantes sur les personnes, tant hommes que femmes, et méritent qu'on s'y attarde.

Il est possible de supposer que dans les couples où il y a présence de jeu problématique, les causes de conflits sont plus nombreuses et omniprésentes que dans d'autres couples, notamment dû à la sphère financière fortement ébranlée par le jeu. En effet, le jeu amène des conséquences irrévocables sur les finances et les ressources matérielles (Kalischuk et al., 2006). Il est connu que tout ce qui touche aux finances, aux factures qui s'accumulent, à l'hypothèque ou à l'achat de besoins primaires (nourritures, vêtements, logement) est source d'anxiété, surtout dans les familles où les entrées d'argent sont modiques. C'est en ce sens que les résultats peuvent être compris et indiquent que les conjointes de joueurs problématiques sont plus nombreuses que les autres à commettre

certaines formes de violence (violence physique, violence psychologique et verbale sévère) et qu'elles sont à l'origine d'un plus grand nombre de comportements de violence psychologique et verbale.

Le deuxième volet de la présente étude consistait à savoir si les femmes dont le conjoint est perçu comme un joueur problématique sont, en plus grande proportion, victimes de violence de la part de leur conjoint et si elles ont été exposées à un plus grand nombre de comportements. Encore une fois, cette question ne peut être répondue qu'en différenciant les différentes dimensions de la violence conjugale. Les résultats de cette étude permettent donc de mettre en lumière que les conjointes de joueurs problématiques sont, en plus grand nombre, victimes de violence physique ainsi que de violence psychologique et verbale et qu'elles sont soumises à un nombre plus grand de ces manifestations de violence. De surcroit, ces femmes sont plus nombreuses à rapporter avoir subi des formes sévères de violence physique et psychologique/verbale. Toutefois, ces résultats ne s'appliquent pas lorsqu'il est question de violence sexuelle.

De façon générale, il est possible de supposer que la forte impulsivité qui caractérise les joueurs problématiques (Bagby et al., 2007) aurait un effet médiateur sur l'instigation de violence physique. Cette impulsivité associée à l'incapacité des joueurs à assumer leur rôle de pourvoyeur et à cesser le jeu, de même que les conflits fréquents et le stress découlant des problèmes financiers, créeraient une dynamique défensive et de perte de contrôle de la part des joueurs. Les conjointes de joueurs problématiques, quant à elles, submergées d'émotions négatives découlant des multiples problèmes familiaux, sociaux, financiers et psychologiques, réagiraient également par l'utilisation de la violence au contexte difficile et stressant amené par les habitudes de jeu problématiques. Ceci créerait donc une dynamique dans laquelle autant les joueurs problématiques que leur conjointe réagiraient et provoqueraient l'autre par l'utilisation de violence, surtout psychologique et verbale, mais également physique. Des recherches qualitatives permettraient de mieux comprendre le contexte de survenue de ces comportements, de même que la part des épisodes violents associée à une consommation abusive d'alcool et de drogues, tant par les conjointes que par les hommes. Par ailleurs, d'autres études pourraient également explorer la direction de la relation existante entre le jeu problématique et la violence conjugale. En effet, la pratique

inadaptée du jeu est-elle une stratégie d'adaptation à la violence conjugale ou est-ce davantage la violence qui succède aux problèmes de jeu?

Quoi qu'il en soit, l'ensemble de ces constats a tout lieu de créer une préoccupation importante chez les chercheurs et cliniciens. Considérant les graves répercussions psychologiques et physiques (Riou et al., 2003) chez les victimes de violence, il serait essentiel, dans une perspective thérapeutique, d'investiguer systématiquement la présence des différentes dimensions de la violence à l'intérieur des couples où l'un des conjoints est un joueur problématique et de leur fournir des stratégies de régulation des émotions et de gestion de conflits davantage appropriées.

La présente étude comprend certaines limites qui ont toutefois été contrôlées au maximum. Une première limite touche la nature très personnelle des questions posées aux participantes, ce qui a pu teinter les réponses de certaines d'entre elles qui étaient moins à l'aise avec le sujet de l'étude. Certaines mesures ont toutefois été utilisées afin de favoriser la mise en confiance des répondantes et le même protocole était rigoureusement employé avec les femmes des deux groupes (voire Annexe A). Ainsi, bien que le thème traité dans la présente étude soit, à priori, délicat, plusieurs précautions ont été prises afin de rendre la procédure, non seulement faisable au plan méthodologique, mais également appropriée en termes d'éthique et répondant aux recommandations de l'OMS (2003). Ainsi, seules les femmes participaient à la cueillette de données; ceci dans le but d'assurer leur sécurité et la confidentialité des informations divulguées. Le fait de tenir les conjoints masculins à l'écart du processus d'évaluation visait donc à protéger les répondantes et à obtenir d'elles les informations les plus justes possible et les plus représentatives de leur situation. Les objectifs de l'étude ont donc été construits en tenant compte de cette recommandation éthique et visaient à évaluer la violence conjugale selon la perception entretenue par les femmes des habitudes de jeu de leur conjoint. Toutefois, il demeure impossible de savoir si la perception des femmes reflète la réalité, telle que vécue par leur conjoint joueur, bien que Hodgins et Makarschuk (2003) ont mentionné qu'il existait généralement un bon accord entre les données autorapportées des joueurs pathologiques et celles rapportées par leurs proches sur certaines variables liées au jeu, telles que la fréquence de jeu et l'argent dépensé. Toutefois, les résultats détiennent une marge d'erreur puisqu'il s'agit de

perceptions des conjointes et c'est donc en ce sens qu'ils doivent être compris et interprétés.

Une autre limite de l'étude concerne le petit échantillon de femmes contenu dans le groupe HP et la petite taille des sous-échantillons sur lesquels certaines analyses ont été effectuées. Ainsi, compte tenu du caractère exploratoire et transversal de l'étude et de l'échantillon sur lequel elle portait, le contexte de survenue des incidents de violence n'a pas été étudié, si bien qu'il est difficile de savoir si la colère, par exemple, ou l'usage de substances étaient impliqués, directement ou indirectement, dans les incidents de violence rapportés. Des études futures avec un contenu qualitatif devraient être faites pour étudier ce contexte et la dynamique impliquée dans les incidents de violence. Des recherches devraient également être faites sur de plus larges échantillons permettant de prendre en compte les différentes variables liées au jeu et à la violence conjugale et leurs impacts spécifiques sur les incidents de violence. Toutefois, il importe de préciser que l'échantillon de couples dans lesquels le conjoint masculin est considéré comme un joueur problématique est représentatif de ce qui est connu de cette population. Ainsi, il est fréquent pour un joueur problématique de présenter des problèmes concomitants de dépendance ou d'abus d'alcool et de substances et de présenter un statut socioéconomique plus précaire (Johansson, 2009; Kairouz & Nadeau, 2010). De départager le jeu problématique des autres problématiques et caractéristiques associées pour expliquer la présence de violence conjugale pourrait avoir pour impact de dénaturer l'échantillon de couples dans lesquels il y a présence de problèmes de jeu et diminuer ainsi la validité écologique de l'étude. Toutefois, favoriser la validité externe de l'étude au détriment de sa validité interne représente une limite dans la mesure où il s'avère impossible d'associer l'observation des comportements de violence dans les couples à la seule présence de problèmes de jeu chez le conjoint masculin.

Malgré la présence de certaines limites, cette étude a comme principale force son sujet en lui-même et la façon détaillée dont il est traité puisqu'elle met en relation le jeu problématique et la violence conjugale, ce qui est très peu exploré dans la littérature. De plus, elle permet de mettre en relief, tant les comportements de violence émis par les femmes que ceux instigués par leur conjoint perçus comme étant joueurs problématiques,

ce qui n'a pas été fait précédemment. En effet, la plupart des études s'intéressent surtout aux comportements de violence conjugale émis par les joueurs problématiques, en omettant de poser un regard davantage intégré de dynamique impliquant des comportements faits de part et d'autre des couples.

Cette étude possède également l'avantage de dresser un portrait global de la violence, tant dans une perspective multidimensionnelle qu'en termes de sévérité des comportements. Par ailleurs, au point de vue méthodologique, la présence d'un groupe de comparaison (femmes dont le conjoint est perçu comme n'ayant pas de problèmes de jeu) permet d'en arriver à de plus solides conclusions concernant les types de violence les plus prévalents chez les couples où il y a du jeu problématique.

La présente étude a donc permis de dresser un portrait détaillé des dimensions de la violence conjugale et de l'utilisation de comportements sévères de la violence, tant faite que reçue par les conjointes de joueurs problématiques, en les comparant avec des femmes qui perçoivent leur conjoint comme ayant des habitudes de jeu non-problématiques. Cette étude apporte donc un ajout non négligeable à la littérature peu abondante réunissant les problèmes de jeu et la violence conjugale. Des recherches futures devraient pourtant être faites pour mieux comprendre les comportements de violence présents chez ces couples et le contexte les entourant.

Références

- Adams, A.E., Sullivan, C.M., Bybee, D., & Greeson, M.G. (2008). Development of the Scale of Economic Abuse. *Violence Against Women, 14*, 563-588. doi: 10.1177/1077801208315529
- Afifi, T.O., Brownridge, D.A., MacMillan, H., & Sareen, J. (2010). The relationship of gambling to intimate partner violence and child maltreatment in a nationally representative sample. *Journal of Psychiatric Research, 44*, 331-337. doi: 10.1016/j.jpsychires.2009.07.010.
- American Psychiatric Association. (2003). *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux. Texte révisé* (4e éd.). Paris : Masson.
- Archer, J. (2000). Sex differences in aggression between heterosexual partners: A meta-analytic review. *Psychological Bulletin, 126*, 651-680. doi: 10.1037/0033-2909.126.5.651
- Bagby, R., M., Vachon, D.D., Bulmash, E.L., Toneatto, T., Quilty, L.C., & Costa, P.T. (2007). Pathological gambling and the five-factor model of personality. *Personality and Individual Differences, 43*, 873-880. doi: 10.1016/j.paid.2007.02.011
- Bland, R.C., Newman, S.C., Orn, H., & Stebelsky, G. (1993). Epidemiology of pathological gambling in Edmonton. *Canadian Journal of Psychiatry, 38*, 108-112.
- Bell, N. S., Harford, T., McCarroll, J. E., & Senier, L. (2004). Drinking and Spouse Abuse Among U.S. Army Soldiers. *Alcoholism: Clinical and Experimental Research, 28*, 1890-1897. doi: 10.1097/01.ALC.0000148102.89841.9B
- Bonomi, A.E., Anderson, M.L., Rivara, F.P., & Thompson, R.S. (2007). Health outcomes in women with physical and sexual intimate partner violence exposure. *Journal of Women's Health, 16*, 987-997. doi: 10.1089/jwh.2006.0239
- Capaldi, D.M., Hyoun, K.K., & Shortt, J, W. (2007). Observed initiation and reciprocity of physical aggression in young, at-risk couples. *Journal of Family Violence, 22*, 101-111. doi: 10.1007/s10896-007-9067-1
- Cunradi, C. B., Caetano, R., & Schafer, J. (2002). Alcohol-related problems, drug use, and male intimate partner violence severity among US couples. *Alcoholism: Clinical and Experimental Research, 26*, 493-500. doi: 10.1111/j.1530-0277.2002.tb02566.x
- Cyr, M., Fortin, A., & Chénier, N. (1997). *Questionnaire sur la résolution de conflits conjugaux* (traduction française de Straus, M.A., Hamby, S.L., Boney-McCoy, S. Et Sugarman, D.B. (1996), Conflict Tactics Scale 2). Montréal : Université de Montréal.
- DeKeseredy, W.S. & Dragiewicz, M. (2009). *Orientation changeante des politiques publiques : La violence dans les relations intimes, sexospécifique ou bidirectionnelle?* Oshawa, Ontario : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009.
- Direction générale de la condition féminine de l'Ontario. (2007). *Définitions de la violence*. Extrait du site Web du Gouvernement de l'Ontario le 7 août 2009 : <http://www.citizenship.gov.on.ca/owd/french/youthzone/preventing/definitions/>
- Fawole, O.I. (2008). Economic violence to women and girls: is it receiving the necessary attention? *Trauma, Violence, & Abuse, 9*, 167-177. doi: 10.1177/1524838008319255

- Flake, D. F., & Forste, R. (2006). Fighting Families: Family Characteristics Associated with Domestic Violence in Five Latin American Countries. *Journal of Family Violence*, 21, 19-29. doi: 10.1007/s10896-005-9002-2
- Folino, J.O., & Abait, P.E. (2009). Pathological gambling and criminality. *Current Opinion in Psychiatry*, 22, 477-481. doi: 10.1097/YCO.0b013e32832ed7ed
- Forjuoh, S. N., Coben, J. H., & Gondolf, E. W. (1998). Correlates of injury to women with partners enrolled in batterer treatment programs. *American Journal of Public Health*, 88, 1705-1708.
- Gambino, B. & Lesieur, H. (2006). The South Oaks Gambling Screen (SOGS): A rebuttal to critics. *Journal of Gambling Issues*, 17, 1-16. doi: 10.4309/jgi.2006.17.10
- Golding, J.M. (1999). Intimate partner violence as a risk factor for mental disorders: a meta-analysis. *Journal of Family Violence*, 14, 99-132. doi: 10.1023/A:1022079418229
- Goulet, A., Giroux, I., & Jacques (2013). *De l'exploration de la violence économique aux stratégies de contrôle chez les couples où l'homme est perçu par sa conjointe comme un joueur problématique* (thèse de doctorat non-publiée). Université Laval, Québec.
- Henry-Edwards, S., Humeniuk, R., Ali, R., Monteiro, M., & Poznyak, V. (2003). *Brief Intervention for Substance Use: A Manual for Use in Primary Care*. (Draft Version 1.1 for Field Testing). Geneva, World Health Organization.
- Hodgins, D. C., & Makarchuk, K. (2003). Trusting problem gamblers: Reliability and validity of self-reported gambling behavior. *Psychology of Addictive Behaviors*, 17, 244-248. doi: 10.1037/0893-164X.17.3.244
- Hodgins, D.C., Shead, N.W., & Makarchuk, K. (2007). Relationship satisfaction and psychological distress among concerned significant others of pathological gamblers. *Journal of Nervous and Mental Disease*, 195, 65-71. doi: 10.1097/01.nmd.0000252382.47434.a6
- Hotaling, G.T., & Sugarman, D.B. (1986). An analysis of risk markers in husband to wife violence. The current state of knowledge. *Violence and Victims*, 1, 101-124.
- Hughes, F.M., Stuart, G.L., Gordon, K.C., Moore, T.M. (2007). Predicting the use of aggressive conflict tactics in a sample of women arrested for domestic violence. *Journal of Social and Personal Relationships*, 24, 155-176. doi: 10.1177/0265407507075406
- Ibanez, A., Blanco, C., Donahue, E., Lesieur, H.R., Castro, I.P., Fernandez-Piqueras, J., & Saiz-Ruiz, J. (2001). Psychiatric comorbidity in pathological gamblers seeking treatment. *American Journal of Psychiatry*, 158, 1733-1735. doi:10.1176/appi.aip.158.10.1733
- Johansson, A., Grant, J.E., Kim, S.W., Odlaug, B.L., & Gøtestam, K.G. (2009). Risk factors for problematic gambling: A critical literature review. *Journal of Gambling Studies*, 25, 67-92. doi: 10.1007/s10899-008-9088-6
- Johnson, M.P. (1995). Patriarchal terrorism and common couple violence : Two forms of violence against women. *Journal of Marriage and the Family*, 57, 283-294. doi: 10.2307/353683
- Kalischuk, R.G., Nowatzki, N., Cardwell, K., Klein, K., & Solowoniuk, J. (2006). Problem gambling and its impact on families: A literature review. *International Gambling Studies*, 6, 31-60. doi: 10.1080/14459790600644176

- Kairouz, S., & Nadeau, L. (2010). *Portrait du jeu au Québec: Prévalence, incidence et trajectoires sur quatre ans*. Montréal, QC : Université Concordia.
- Kaufman Kantor, G., & Jasinski, J.L. (1998). Dynamics and risk factors in partner violence. Dans J. L. Jasinski & L. M. Williams (Eds.), *Partner violence. A comprehensive review of 20 years of research (pp. 1-43)*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Korman, L., Collins, J., Littman-Sharpe, N., McMain, S., & Skinner, W. (2005). *Concurrent gambling, substance use and anger: Development of a brief integrated treatment*. Final Report. Ontario Problem Gambling Research Centre.
- Korman, L.M., Collins, J., Dutton, D., Dhayananthan, B., Littman-Sharp, N., & Skinner, W. (2008). Problem gambling and intimate partner violence. *Journal of Gambling Studies*, 24, 13-23. doi: 10.1007/s10899-007-9077-1
- Korn, D. & Tepperman, J. (2006). *At Home with Gambling – Final Report*. Submitted to The Ontario Problem Gambling Research Center.
- Kwong, M.J., Bartholomew, K., & Dutton, D.G. (1999). Gender differences in patterns of relationship violence in Alberta. *Canadian Journal of Behavioral Science*, 31, 150-160. doi: 10.1037/h0087083
- Kyu, N., & Kanai, A. (2005). Prevalence, antecedent causes and consequences of domestic violence in Myanmar, *Asian Journal of Social Psychology*, 8, 244-271. doi: 10.1111/j.1467-839X.2005.00170.x
- Ladouceur, R. (1991). Prevalence estimates of pathological gamblers in Québec. *Canadian Journal of Psychiatry*, 36, 732-734.
- Ladouceur, R., Jacques, C., Chevalier, S., Sévigny, S., Hamel, D., & Allard, D. (2004). *Prévalence des habitudes de jeu et du jeu pathologique au Québec en 2002*. Québec et Montréal, Université Laval et Institut national de la santé publique du Québec.
- Laughrea, K., Bélanger, C., & Wright, J. (1996). Existe-t-il un consensus social pour définir et comprendre la problématique de la violence conjugale? *Santé mentale au Québec*, 21, 93-116.
- Lesieur, H.R., & Blume, S.B. (1987). The South Oaks Gambling Screen (SOGS): A new instrument for the identification of pathological gamblers. *American Journal of Psychiatry*, 144, 1184-1188.
- Liao, M. S. (2008). Intimate partner violence within the Chinese community in San Francisco: Problem gambling as a risk factor. *Journal of Family Violence*, 23, 671-678. doi: 10.1007/s10896-008-9190-7
- Lorenz, V.C., & Shuttlesworth, D.E. (1983). The impact of pathologic gambling on the spouse of the gambler. *Journal of Community Psychology*, 11, 67-76. doi: 10.1002/1520-6629(198301)11:1<67::AID-JCOP2290110107>3.0.CO;2-O
- Lorenz, V.C., & Yaffee, R.A. (1984). *Pathological gambling : Medical, emotional and interpersonal aspects*. Paper presented at 6th National Conference on Gambling and Risk Taking, Atlantic City : New Jersey.
- Lorenz, V.C., & Yaffee, R.A. (1988). Pathological gambling: Psychosomatic, emotional and marital difficulties as reported by the spouse. *Journal of Gambling Studies*, 4, 13-26. doi: 10.1007/BF01043525
- Lorenz, V.C., & Yaffee, R.A. (1989). Pathological gamblers and their spouses : Problems in interaction. *Journal of Gambling Behavior*, 5, 113-126. doi: 10.1007/BF01019758

- Makarchuk, K., Hodgins, D. C., & Peden, N. (2002). Development of a brief intervention for concerned significant others of problem gamblers. *Addictive Disorders & Their Treatment, 1*, 126–134. doi: 10.1097/00132576-200211000-00003
- Ministère de la santé et des services sociaux. (1995). *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. Politique d'intervention en matière de violence conjugale, Gouvernement du Québec, 77 p.
- Ministère de la sécurité publique. (2010). *Statistiques 2008 sur les agressions sexuelles au Québec*. Direction de la prévention et du soutien, Gouvernement du Québec, 56 p. Lien Internet : <http://www.msp.gouv.qc.ca>
- Morasco, B.J., Weinstock, J., Ledgerwood, D.M., & Petry, N.M. (2007). Psychological factors that promote and inhibit pathological gambling. *Cognitive and Behavioral Practice, 14*, 208-217. doi: 10.1016/j.cbpra.2006.02.005
- Morin, M. (2007). *Évaluation de mes comportements violents*. Granby : Ressource pour hommes de la Haute-Yamaska. Extrait du site le 20 juillet 2007 : <http://www.rhhy.qc.ca/index.html>
- Morse, B.J. (1995). Beyond the Conflict Tactics Scale. Assessing Gender Differences in Partner Violence. *Violence and Victims, 10*, 251-272.
- Muelleman, R.L., DenOtter, T., Wadman, M.C., Tran, T.P., & Anderson, J. (2002). Problem gambling in the partner of the emergency department patient as a risk factor for intimate partner violence. *The Journal of Emergency Medicine, 23*, 307-312. doi:10.1016/S0736-4679(02)00543-7
- National Council of Welfare. (1996). *Gambling in Canada*. Minister of Supply and Services Canada.
- Organisation Mondiale de la Santé. (2003). *Priorité aux femmes : Principes d'éthique et de sécurité sur les actes de violence familiale à l'égard des femmes*. Département Genre et santé de la femme. Groupe Santé familiale et communautaire. Genève, Suisse.
- Parke, A., & Griffiths, M. D. (2003, May). *A study of aggressive behaviour in adult slot machine gamblers*. Paper presented at the 12th International Conference on Gambling and Risk-Taking, Vancouver, Canada.
- Parke, A., & Griffiths, M. (2004). Aggressive behaviour in slot machine gamblers: A preliminary observational study. *Psychological Reports, 95*, 109-114. doi: 10.2466/PR0.95.5.109-114
- Parke, A., & Griffiths, M. (2005). Aggressive behaviour in slot machine gamblers: An interpretative phenomenological analysis. *Journal of Community Applied Social Psychology, 15*, 255-272. doi: 10.1002/casp.824
- Riou, D. A., Rinfret-Raynor, M., & Cantin, S. (2003). *La violence envers les conjointes dans les couples québécois, 1998*. Montréal: Institut de la Statistique du Québec.
- Schumm, W.R., Paff-Bergen, L.A., Hatch, R.C., Obiorah, F.C., Copeland, J.M., Meens, L.D., & Bugaighis, M.A. (1986). Concurrent and discriminant validity of the Kansas Marital Satisfaction Scale. *Journal of marriage and the family, 48*, 381-387. doi: 10.2307/352405
- Schwartz, M.D. (2000). Methodological Issues in the use of survey data for measuring and characterizing violence against women. *Violence Against Women, 6*, 815-838. doi: 10.1177/10778010022182164

- Shaw, M.C., Forbush, K.T., Schlinder, J., Rosenman, E., & Black, D.W. (2007). The effect of pathological gambling on families, marriages, and children. *The International Journal of Neuropsychiatric Medicine*, *12*, 615-622.
- Steel, Z., & Blaszczynski, A. (1998). Impulsivity, personality disorders and pathological gambling severity. *Addiction*, *93*, 895-905. doi: 10.1046/j.1360-0443.1998.93689511.x
- Straus, M.A., Hamby, S.L., Boney-McCoy, S., & Sugarman, D.B. (1996). The Revised Conflict Tactics Scales (CTS2): Development and preliminary psychometric data. *Journal of Family Issues*, *17*, 283-316. doi: 10.1177/019251396017003001
- Temple, J. R., Weston, R., & Marshall, L. L. (2005). Physical and mental health outcomes of women in nonviolent, unilaterally violent, and mutually violent relationships. *Violence and Victims. Special Issue: Women's and Men's Use of Interpersonal Violence*, *20*, 335-359. doi: 10.1891/vivi.20.3.335
- Tepperman, L., Korn, D., Lynn, M. (2006). *At home with gambling: An exploratory study – Final Report*. Submitted to The Ontario Problem Gambling Research Center.
- Tepperman, L., Korn, D., & Reynolds, J. (2006). *Partner influences on gambling: An exploratory study – Final Report*. Submitted to The Ontario Problem Gambling Research Center.
- Trudel, G., Poirier-Arbour, A., Harvey, P., Boyer, R., Villeneuve, V., Anderson, A., & Ouellette-Ngocsoeng, M. (2008). *Couple et jeu de hasard*. Fonds Québécois de Recherche sur la Société et la Culture. Montréal, Québec : Université de Québec à Montréal. 185 p.
- Weaver, T.L., Sanders, C.K., Campbell, C.L., & Schnabel, M. (2009). Development and preliminary psychometric evaluation of the Domestic Violence – Related Financial Issues Scale (DV-F1). *Journal of Interpersonal Violence*, *24*, 569-585. doi: 10.1177/0886260508317176
- Weston, R., Temple, J. R., & Marshall, L. L. (2005). Gender symmetry and asymmetry in violent relationships: Patterns of mutuality among racially diverse women. *Sex Roles*, *53*, 553-571. doi: 10.1007/s11199-005-7142-8
- WHO ASSIST Working Group (2002). The Alcohol, Smoking and Substance Involvement Screening Test (ASSIST): Development, reliability and Feasibility. *Addiction*, *97*, 1183-1194. doi: 10.1046/j.1360-0443.2002.00185.x
- Wiebe, J., Single, E., & Falkowski-Ham, A. (2003). *Exploring the evolution of problem gambling: A one year follow-up study*. Responsible Gambling Council and Canadian Centre on Substance Abuse.
- Wildman, R.W. (1989). Pathological gambling: Marital-familial factors, implications, and treatments. *Journal of Gambling Behavior*, *5*, 293-301. doi: 10.1007/BF01672430

Tableau 1*Proportion (%) des participantes, selon les groupes, pour les données sociodémographiques.*

Caractéristiques	Femmes HP (n = 54)	Femmes HNP (n = 102)
État civil actuel		
Célibataire	31,5	33,3
Conjointe de fait	42,6	32,4
Mariée	18,5	32,4
Autre (veuve, divorcée)	7,4	2,0
Âge (années)		
18-34	44,4	56,9
35-54	35,2	34,3
55 et plus	20,4	8,8
Plus haut niveau de scolarité complété		
Élémentaire/Secondaire	40,7	22,5*
DEP, ASP ou collégial	38,9	35,3
Études universitaires	20,4	42,2*
Lieu de naissance		
Province de Québec	92,6	82,4
Autre	7,4	17,6
Appartenance religieuse		
Catholique	79,6	83,3
Autres	20,4	16,7
Occupation actuelle		
Travail	33,3	49,0
Études	13,0	29,4
Ni travail, ni étude	53,7	21,6**

Le tableau 1 se continue

Caractéristiques (suite)	Femmes HP	Femmes HNP
Revenu annuel brut des participantes (\$) ^a		
Moins de 20 000	54,9	53,5
Entre 20-30 000	19,6	16,8
Entre 30-40 000	17,6	16,8
Plus de 40 000	7,8	12,9
Revenu annuel brut du ménage (\$) ^b		
Moins de 20 000	11,5	12,0
Entre 20-40 000	13,5	10,0
Entre 40-60 000	32,7	24,0
Plus de 60 000	11,5	30,0
Ne s'applique pas ^c	30,8	24,0

Note. * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$.

^a $n = 51$ pour le groupe HP et $n = 101$ pour le groupe HNP. ^b $n = 52$ pour le groupe HP et $n = 100$ pour le groupe HNP. ^c Les conjoints ne mettent pas leur revenu en commun, indépendamment du fait qu'ils cohabitent ou non.

Tableau 2

Proportion (%) des conjoints masculins, selon les groupes, pour les données sociodémographiques, telles que rapportées par les participantes.

Caractéristiques	Conjoints HP (n = 54)	Conjoint HNP (n = 102)
Âge (années)		
18-34	37,0	49,0
35-54	37,0	37,3
55 et +	25,9	13,7
Plus haut niveau de scolarité complété		
Élémentaire/Secondaire	59,3	30,4 **
DEP, ASP ou collègue	24,1	32,4
Études universitaires	16,7	37,3 **
Lieu de naissance		
Province de Québec	81,5	82,4
Autre	18,5	17,6
Appartenance religieuse		
Catholique	77,8	82,2 ^a
Autres	22,2	17,8 ^a
Occupation actuelle		
Travail	64,8	66,7
Études	3,7	18,6 **
Ni travail, ni étude	31,5	14,7 **

Note. *p < 0.05; ** p < 0.01.

^a n = 101.

Tableau 3

Proportion (%) des participantes qui se sont soumises à la passation du South Oaks Gambling Screen, selon les groupes, en fonction de leur répartition dans les catégories de joueurs.

Catégorie de joueurs	Participant HP (n = 20)	Participant HNP (n = 13)
Bon contrôle	45,0	61,5
Jeu à risque	15,0	7,7
Jeu pathologique probable	40,0	30,8
Problème de jeu sévère	0	0

Note. Aucune différence significative n'est présente entre les femmes des deux groupes quant à leur répartition dans les différentes catégories du SOGS, $\chi^2(1) = 0,950$, $p > 0,05$.

Tableau 4

Proportion (%) des conjoints masculins, selon les groupes, en fonction de leur répartition dans les catégories de joueurs au SOGS, version modifiée, complété par les participantes.

Catégorie de joueurs	Conjoints HP (n = 54)	Conjoints HNP (n = 22)
Bon contrôle	0,0	100,0
Jeu à risque	31,5	0,0
Jeu pathologique probable	40,7	0,0
Problème de jeu sévère	27,8	0,0

Tableau 5

Proportion (%) de participantes, selon les groupes, qui ont rapporté avoir fait au moins un comportement de violence physique, sexuelle, psychologique/verbale et nombre moyen annuel de ces comportements faits par les sous-échantillons de participantes.

Types de violence faits		Femmes HP (n = 53)	Femmes HNP (n = 101)
Physique	%	43,4	19,8 *
	<i>M</i>	13,7	3,8
	<i>ET</i>	24,7	5,0
	<i>Mdn</i>	3,0	1,5
Sexuelle	%	11,3	5,9
	<i>M</i>	13,2	9,7
	<i>ET</i>	21,7	18,8
	<i>Mdn</i>	4,5	2,0
Psychologique/ verbale	%	94,3	85,1
	<i>M</i>	95,5	20,6 *
	<i>ET</i>	236,6	33,7
	<i>Mdn</i>	19,5	8,0

*Notes. M = Moyenne, ET = Écart-type ; Mdn = Médiane. * $p < 0,017$. Correction de Bonferroni appliquée au seuil alpha (0,05/3 : $p = 0,017$).*

Tableau 6

Proportion (%) de participantes, selon les groupes, qui ont rapporté avoir reçu au moins un comportement de violence physique, sexuelle, psychologique/verbale et nombre moyen annuel de ces comportements reçus par les sous-échantillons de participantes.

Types de violence reçus		Femmes HP (n = 53)	Femmes HNP (n = 101)
Physique	%	43,4	17,8 *
	<i>M</i>	18,8	3,2 *
	<i>ET</i>	27,4	3,2
	<i>Mdn</i>	10,0	2,0
Sexuelle	%	30,2	23,8
	<i>M</i>	35,02	11,7
	<i>ET</i>	52,3	21,7
	<i>Mdn</i>	11,5	4,0
Psychologique/ verbale	%	100,0	82,2 *
	<i>M</i>	143,8	38,7 *
	<i>ET</i>	305,0	114,0
	<i>Mdn</i>	31,0	8,0

*Notes. M = Moyenne, ET = Écart-type ; Mdn = Médiane. * $p < 0,017$. Correction de Bonferroni appliquée au seuil alpha (0,05/3 : $p = 0,017$).*

Tableau 7

Proportion (%) de participantes, selon les groupes, qui ont rapporté avoir fait au moins un comportement sévère de violence physique, sexuelle, psychologique/verbale et nombre moyen annuel de ces comportements faits par les sous-échantillons de participantes.

Types de violence sévère faits		Femmes HP (<i>n</i> = 53)	Femmes HNP (<i>n</i> = 101)
Physique	%	11,3	2,0
	<i>M</i>	5,0	3,5
	<i>ET</i>	3,8	2,1
	<i>Mdn</i>	4,0	3,5
Sexuelle	%	0,0	0,0
	<i>M</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>
	<i>ET</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>
	<i>Mdn</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>
Psychologique/ verbale	%	39,6	18,8 *
	<i>M</i>	14,2	7,6
	<i>ET</i>	31,7	11,8
	<i>Mdn</i>	5,0	5,0

Notes. *M* = Moyenne, *ET* = Écart-type ; *Mdn* = Médiane ; *n/a* = Non-applicable.
* $p < 0,008$. Correction de Bonferroni appliquée au seuil alpha ($0,05/6$: $p = 0,008$).

Tableau 8

Proportion (%) de participantes, selon les groupes, qui ont rapporté avoir reçu au moins un comportement sévère de violence physique, sexuelle, psychologique/verbale et nombre moyen annuel de ces comportements reçus par les sous-échantillons de participantes.

Types de violence sévère reçus		Femmes HP (<i>n</i> = 53)	Femmes HNP (<i>n</i> = 101)
Physique	%	17,0	4,0 *
	<i>M</i>	4,2	2,0
	<i>ET</i>	4,0	1,4
	<i>Mdn</i>	3,0	1,5
Sexuelle	%	9,4	1,0
	<i>M</i>	18,4	1,0
	<i>ET</i>	13,2	<i>n/a</i>
	<i>Mdn</i>	15,0	1,0
Psychologique/ verbale	%	47,2	24,8 *
	<i>M</i>	15,1	9,0
	<i>ET</i>	21,2	14,7
	<i>Mdn</i>	8,0	4,0

Notes. *M* = Moyenne, *ET* = Écart-type ; *Mdn* = Médiane ; *n/a* = Non-applicable.
* $p < 0,008$. Correction de Bonferroni appliquée au seuil alpha (0,05/6 : $p = 0,008$).

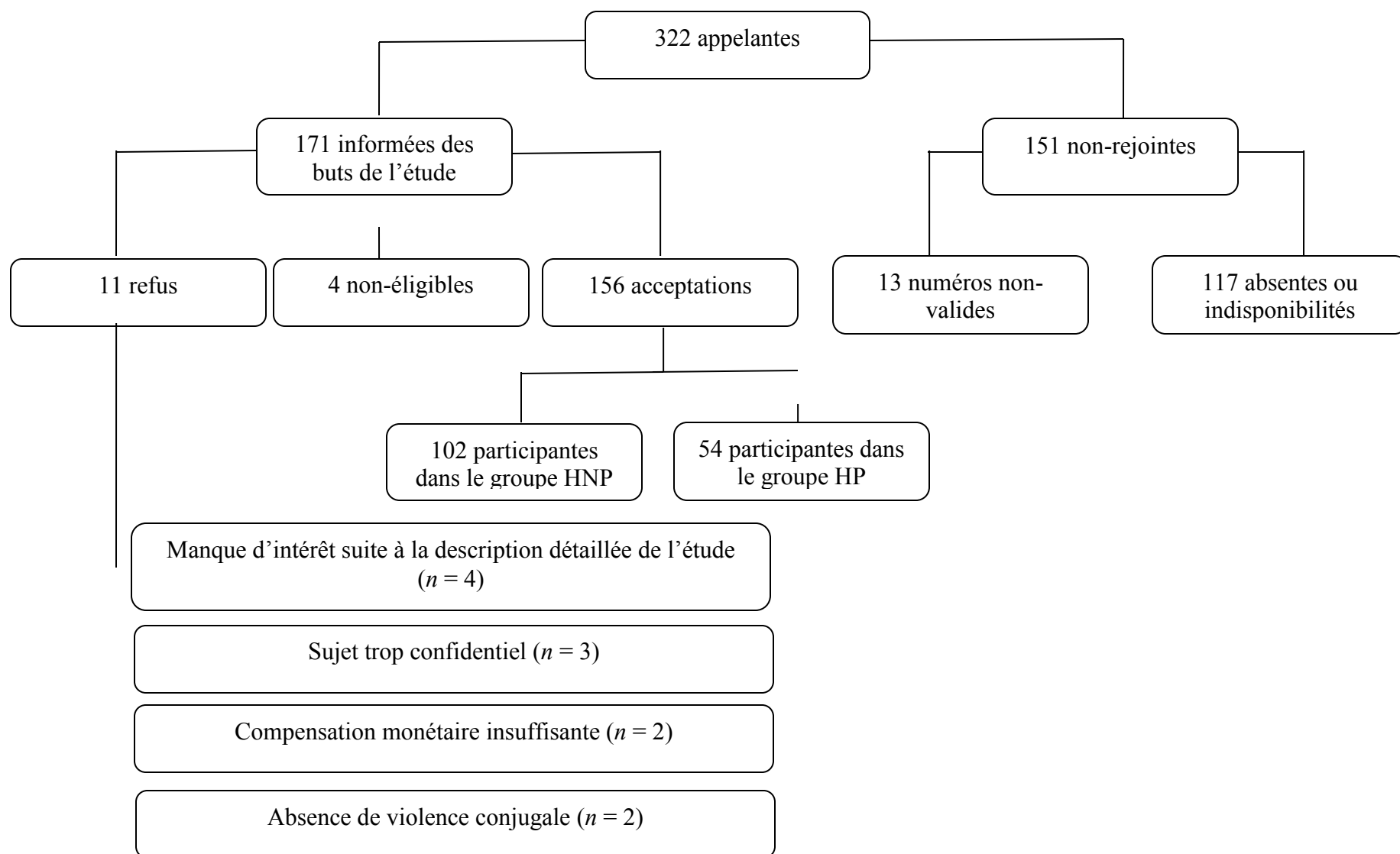


Figure 1. Diagramme de déroulement du recrutement des appelantes pour la cueillette de données.

Annexe A

Liste des procédures pour assurer la sécurité et la confidentialité des participantes.

- La lecture du formulaire de consentement expliquant les variables de l'étude et les aspects relatifs à la confidentialité et à l'anonymat leur permet de fournir un consentement éclairé quant à leur participation avant de débiter les entrevues;
- Lors de la lecture du formulaire de consentement téléphonique, elles sont informées que dans les cas où elles rapportent des abus envers des personnes mineures, cette situation devra être déclarée à la DPJ;
- Au début des entretiens téléphoniques, il est demandé aux participantes si elles sont libres de discuter en toute tranquillité. Si ce n'est pas le cas, elles sont recontactées au moment de leur choix;
- Elles sont informées de la possibilité d'interrompre l'entretien téléphonique dans les cas où un incident se produirait (par exemple, l'arrivée subite du conjoint); le numéro de téléphone sans frais du CQEPTJ leur est donné en début d'entrevue afin que les répondantes puissent rappeler au Centre si une telle situation se produit;
- Aucun message n'est laissé sur le répondeur des participantes ou à d'autres personnes habitant le domicile;
- Avant d'entreprendre la section de l'entrevue portant sur la violence conjugale, un texte est lu aux participantes abordant différents aspects liés à la confidentialité et à leur sécurité. Ce texte est également lu aux participantes dans le but de les mettre en confiance en normalisant les situations de conflits dans un couple.
- Les questions concernant la présence de violence conjugale dans le couple sont posées aux participantes à la fin de l'entrevue (ou lors du deuxième entretien téléphonique pour celles qui souhaitent faire l'entrevue en deux temps différents). Le lien de confiance est plus susceptible d'être installé entre l'intervieweuse et les répondantes de sorte à favoriser la confiance et l'honnêteté des réponses;

- Lorsque les répondantes ont complété l’entrevue, les numéros d’une ligne d’aide pour la violence conjugale (SOS violence conjugale : 1 800-363-9010) et d’une ligne d’aide plus générale (Tel-Aide : 1-877-700-2433) leur sont proposés;
- Diverses stratégies sont prévues en cas de situation de détresse des participantes :
 - Évaluer le risque suicidaire en cas de doute et agir en conséquence.
 - Proposer des pistes de solution, tels que se confier à un proche et obtenir son aide en cas de besoins (ex : Loger chez un proche si la situation est trop difficile)
 - Utiliser les différentes techniques de l’écoute active (reflet, reformulation, question ouverte) de façon à soutenir la participante et à lui démontrer de l’empathie.
 - Suggérer fortement à la participante de téléphoner au numéro proposé plus haut en lui expliquant brièvement ce qui sera fait avec elle.
 - Si la participante manifeste un désir d’être aidée dans l’immédiat, lui proposer de faire des recherches pour elle sur des services offerts près de chez elle, puis la rappeler pour lui donner les informations. Si elle le désire, lui proposer de la recontacter dans les prochains jours pour la soutenir dans ses démarches d’aide.
- Une liste diversifiée et plus complète de ressources et de lignes d’aide leur est acheminée par la poste, seulement si les répondantes affirment vouloir cette liste;
 - L’enveloppe dans laquelle leur sont acheminés le certificat cadeau et la liste de ressources est adressée de façon complètement anonyme. Les participantes ont la possibilité de recevoir leur envoi postal à une adresse de leur choix.

**CHAPITRE 3. DE L'EXPLORATION DE LA
VIOLENCE ÉCONOMIQUE AUX STRATÉGIES DE
CONTRÔLE CHEZ LES COUPLES OÙ L'HOMME
EST PERÇU PAR SA CONJOINTE COMME UN
JOUEUR PROBLÉMATIQUE.**

De l'exploration de la violence économique aux stratégies de contrôle chez les couples où
l'homme est perçu par sa conjointe comme un joueur problématique

Annie Goulet, Isabelle Giroux, & Christian Jacques

École de psychologie

Université Laval, Québec, Canada

Note : Durant l'écriture de cet article, Annie Goulet était boursière du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (Québec, Canada) et par le Centre Dollar-Cormier – Institut universitaire des dépendances (Québec, Canada). Cette étude a été réalisée grâce au financement du Fonds sur la prévention et le traitement du jeu de la Fondation de l'Université Laval.

Adresse de correspondance : Annie Goulet, École de psychologie, 2325 des Bibliothèques, PAV-FAS, Université Laval, Québec (Qc), Canada, G1V 0A6. Courriel : Annie.Goulet.2@ulaval.ca

Résumé

Les problèmes de jeu entraînent plusieurs conséquences sur la vie conjugale. L'une des répercussions majeures des problèmes de jeu concerne la sphère économique. Les partenaires du couple tendent ainsi à adopter plusieurs comportements visant à contrôler les finances du ménage. Ayant besoin d'argent pour s'adonner au jeu, le conjoint joueur est reconnu pour sa tendance à mentir, manipuler et soutirer de l'argent. Les conjointes de joueurs, quant à elles, sont à même d'effectuer des comportements servant à se protéger, tels que de contrôler les dépenses du joueur et d'empiéter sur sa vie privée. Ces comportements s'apparentent-ils à la violence conjugale de type économique reconnue pour brimer les capacités d'autosuffisance et la sécurité économique des conjoints? Quelles sont les stratégies utilisées par les conjointes de joueurs problématiques pour contrôler ses habitudes et ses dépenses de jeu? Pour explorer ces thématiques, un instrument évaluant la violence économique a été développé et administré lors d'entrevues téléphoniques réalisées auprès de 156 participantes à une étude sur la violence conjugale réalisée par Goulet et Giroux (2013); 54 femmes percevant leur conjoint comme ayant un problème de jeu (groupe HP) et 102 femmes le percevant comme sans problème de jeu (groupe HNP). Les résultats démontrent que les femmes du groupe HP rapportent en plus grande proportion avoir fait et avoir reçu des comportements violence économique. L'exploration du contexte entourant cette violence met en lumière sa fonction protectrice pour les femmes HP, telle qu'elles l'ont rapporté et, pour les conjoints masculins HP, la fonction d'assurer la poursuite des activités de jeu. Les résultats démontrent aussi que près de 80 % des femmes HP se disent préoccupées par les habitudes de jeu de leur conjoint et que 79 % de celles qui entretiennent ces préoccupations ont utilisé au moins une stratégie pour contrôler ses habitudes de jeu et 67 %, plus spécifiquement ses dépenses de jeu. Les stratégies les plus rapportées sont : la discussion avec le conjoint joueur, les suggestions de ressources d'aide, la prise en charge du budget familial et la gestion des cartes bancaires du conjoint joueur. L'utilité et l'adéquation de ces stratégies de même que la complexité d'évaluer la violence économique dans les couples où il y a présence de problèmes de jeu sont discutées.

Des stratégies de contrôle financier à la violence économique chez les couples où l'homme est perçu par sa conjointe comme un joueur problématique

Le jeu pathologique est reconnu pour entraîner plusieurs conséquences négatives, tant pour l'individu lui-même que pour ses proches (Shaw, Forbush, Schlinder, Rosenman, & Black, 2007). L'une des conséquences majeures d'une pratique inadaptée du jeu touche les finances du joueur (Morasco, Weinstock, Ledgerwood, & Petry, 2007) et, par conséquent, celles de ses proches, surtout leur conjointe. Les conjointes de joueurs tentent-elles de contrôler les habitudes et les dépenses de jeu de leur conjoint joueur? Est-ce que les comportements de jeu du conjoint joueur et leurs répercussions sur la sphère financière du couple se rapprochent d'une forme de violence, nommée violence économique? Les conjointes de joueurs se montrent-elles également violentes dans leurs tentatives de se protéger des multiples conséquences du jeu sur les finances du ménage?

Le jeu pathologique est défini par l'*American Psychiatric Association* (APA, 2003) comme étant une pratique inadaptée du jeu qui interfère sur plusieurs sphères de vie et qui se manifeste par au moins cinq des dix critères diagnostiques du manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, 4^{ième} édition, le DSM-IV-TR. La majorité des critères diagnostiques ont surtout trait aux multiples conséquences négatives entraînées par le jeu, mais aussi à une préoccupation par le jeu et aux symptômes de tolérance et de sevrage (APA, 2003). Un joueur qui ne rencontre pas cinq des dix critères diagnostiques du DSM-IV-TR, mais qui vit des conséquences de son jeu est considéré comme un joueur à risque ou un joueur problématique (Shaffer, Hall, & Vander Bilt, 1999).

Force est de constater que la pratique inadaptée du jeu entraîne des répercussions majeures sur de nombreuses sphères de la vie du joueur et sur celles de son entourage (Kalischuk, Nowatzki, Cardwell, Klein, & Solowoniuk, 2006; Lesieur & Rothschild, 1989; Petry, 2005; Shaw et al., 2007); ce que certains auteurs qualifient comme faisant partie des nombreux coûts sociaux du jeu pathologique (Azmier, Kelley, & Todosichuk, 2001). En effet, les comportements du joueur pathologique amènent des conséquences psychologiques et émotionnelles importantes, surtout pour les membres de la famille immédiate (Azmier et al., 2001). La littérature mentionne d'ailleurs que de quatre à 11

personnes dans l'entourage du joueur se trouvent affectées par ses habitudes de jeu (Australian Productivity Commission, 1999). Cependant, les conjointes de joueurs sont sans doute les proches les plus directement touchées par ces répercussions (Shaw et al., 2007). Ce faisant, la relation conjugale tend à être entachée par les problèmes de jeu de l'un des conjoints.

Depuis les années 1980, les chercheurs ont relevé les différentes retombées, surtout négatives, que pouvait avoir la pratique problématique du jeu par l'un des conjoints sur la relation de couple. Steinberg (1993), de par son expérience davantage clinique que scientifique avec les couples dans lesquels l'un des conjoints présente un problème de jeu, a dénoté un manque de confiance mutuelle des conjoints. Korn et Tepperman (2006) dévoilent que les joueurs problématiques « sévères » sont trois fois plus susceptibles que les joueurs non-problématiques de déclarer que leurs habitudes de jeu ont directement amené des problèmes familiaux, allant jusqu'à provoquer des conflits. Plus récemment, Trudel et associés (2008) mettent en évidence que les couples provenant de leur groupe de joueurs pathologiques se différencient de leur groupe de non-joueurs sur différents indicateurs de relation conjugale : un moins bon ajustement dyadique, un moins bon fonctionnement sexuel, une moins bonne perception de la communication et de moins bonnes croyances relationnelles. Ces auteurs dénotent également que les problèmes conjugaux sont directement associés par la majorité des couples aux problèmes de jeu du conjoint.

Toutefois, les conséquences du jeu problématique sur le joueur lui-même et sur sa conjointe sont principalement de nature financière (Morasco et al., 2007). En combinant les répercussions importantes de la pratique inadaptée du jeu sur la sphère financière, tant pour le joueur que pour sa conjointe, il est directement mis en évidence qu'elles ont une incidence sur la relation de couple (Hodgins, Shead, & Makarchuk, 2007). Selon plusieurs chercheurs, les conséquences financières liées au jeu problématique sont à l'origine d'un grand niveau de stress pour les joueurs et pour leur partenaire (Kalischuk et al., 2006; Makarchuk, Hodgins, Peden, 2002; Wildman, 1989). Les résultats de Korn et Tepperman (2006) démontrent que la tension créée par les dettes non payées et la malhonnêteté des joueurs problématiques amèneraient des problèmes familiaux et conjugaux. Qui plus est,

des comportements du joueur problématique, tels que cacher des informations et de mener une vie secrète, sont à même de produire différents conflits (Korn & Tepperman, 2006). De surcroît, selon le *National Council of Welfare* (1996), les joueurs problématiques et pathologiques sont plus susceptibles que les joueurs non-problématiques d'emprunter de l'argent aux membres de la famille, par exemple, ou de prendre des avances de fonds sur leurs cartes de crédit, ce qui, sans aucun doute, est à même de provoquer un fléau financier pour le couple. Par ailleurs, dans l'étude de Morasco et collaborateurs (2007), les préoccupations par rapport aux finances et les difficultés financières seraient les conséquences négatives du jeu les plus fréquemment rapportées par leur échantillon de joueurs.

Malgré ce fait, la littérature scientifique demeure peu abondante quant aux impacts de la pratique excessive du jeu sur les difficultés financières, incluant les dettes et les pertes monétaires, rencontrées par les familles (Downs & Woolrych, 2010). En 2004, Ladouceur a d'ailleurs critiqué le manque criant de recherches sur les impacts financiers du jeu en soulignant que pourtant, quatre des dix critères diagnostiques du DSM-IV-TR pour le jeu pathologique réfèrent directement aux pertes monétaires liées au jeu et à ses répercussions.

De façon spécifique, comment les dépenses de jeu et les pertes financières du joueur affectent les conjointes de joueurs problématiques, en partant de la prémisse qu'elles en sont directement affectées ? Pahl (2008) suggère que l'accès et la gestion des dettes et du crédit étant de plus en plus individualisés (p.ex., un conjoint peut facilement augmenter la limite maximale de sa carte de crédit, sans le consentement de sa partenaire), le potentiel d'effets néfastes sur le bien-être de tous les membres de la famille serait à même d'augmenter, surtout si la dette et les problèmes financiers deviennent ingérables. Ainsi, les conjointes de joueurs problématiques sont à même d'expérimenter un stress important relatif à l'endettement contracté par le joueur pour la poursuite de ses activités de jeu, par exemple, ou au harcèlement des créanciers compte tenu des prêts d'argent octroyés par le joueur (Boutin & Ladouceur, 2006). La peur liée à la perte potentielle du domicile familial ou au manque d'argent pour subvenir aux besoins essentiels est également répandue chez les conjointes de joueurs pathologiques (Gaudia, 1987; Kalischuk et al., 2006). Par ailleurs, il n'est pas rare de constater que ces conjointes se trouvent nombreuses à être victimes de

tromperies par leur conjoint joueur qui refuse de dévoiler l'ampleur de son jeu ou, encore, qui cache certains avoirs monétaires ou emprunts, dans le but de poursuivre ses activités de jeu (Boutin & Ladouceur, 2006; Down & Woolrych, 2010; Wiebe, Single, & Falkowski-Ham, 2003).

Le fait que les joueurs pathologiques tentent habituellement de cacher leurs déboires financiers à leur conjointe au moyen de mensonges, de manipulation et d'abus de confiance (APA, 2003; Boutin & Ladouceur, 2006; Down & Woolrych, 2010; Kalischuk et al., 2006) n'est donc pas pour diminuer la pression et l'anxiété vécues par les conjointes. Down et Woolrych (2010) révèlent en effet que lors d'entrevues semi-structurées conduites auprès de 18 joueurs problématiques, plus de 80 % d'entre eux ayant eu ou présentant actuellement des problèmes financiers dus au jeu admettaient camoufler quotidiennement les preuves qu'ils avaient joué, de même que les avertissements bancaires et leurs relevés de cartes de crédit. Les joueurs problématiques tenteraient même, dans certains cas, de prendre le contrôle des finances de leur ménage et d'empêcher leurs proches de connaître la réalité financière de la famille afin de poursuivre leurs activités de jeu (Boutin & Ladouceur, 2006) ou de démontrer que leurs problèmes de jeu et monétaires sont sous contrôle (Down & Woolrych, 2010).

Ces comportements des joueurs sont susceptibles de provoquer des réactions évidentes de la part des conjointes. Par exemple, les conjointes qui ne connaissent pas encore l'ampleur du problème de jeu pourraient mettre en place plusieurs stratégies pour découvrir la vérité, mais aussi pour assurer leur propre sécurité financière et celle de leur famille. En ce sens, elles pourraient être tentées de s'immiscer dans la vie privée du joueur en ouvrant son courrier et en fouillant dans ses effets personnels (Boutin & Ladouceur, 2006). Korn et Tepperman (2006) relèvent même qu'une stratégie employée par les deux tiers des conjointes interrogées pour composer avec la sphère financière directement entachée par le conjoint joueur consiste à rembourser avec leur argent personnel certaines dettes qu'il aurait octroyées. Par ailleurs, plus de la moitié des 144 conjointes incluses dans l'échantillon de Lorenz et Shuttlesworth (1983) rapportaient emprunter de l'argent à leur entourage de façon à limiter les dégâts financiers. Afin de se protéger des conséquences financières, les conjointes de joueurs seraient tentées de surveiller de près les dépenses de

leur conjoint, de limiter leur accès aux ressources financières du ménage ou de leur cacher certains avoirs monétaires (Boutin & Ladouceur, 2006).

Ces manœuvres mises en place par les conjointes s'avèrent-elles efficaces et sont-elles bien perçues par les joueurs? Les joueurs problématiques interrogés par Down et Woolrych (2010) soulèvent que lorsque le soutien émotionnel (p.ex., compréhension et écoute) et manifeste des proches (p.ex., aide tangible pour gérer les problèmes d'argent et les problèmes de jeu, telle que la disponibilité pour accompagner le joueur à ses rendez-vous ou la tenue d'un budget) est disponible, il y a des avantages évidents pour composer, à la fois, avec les problèmes de jeu et les difficultés financières qui y sont liées. On peut toutefois s'interroger sur la façon dont ce support doit être amené par la famille, dans ce cas-ci, la conjointe, pour demeurer dans des limites acceptables sans nuire à sa sécurité financière personnelle ou basculer dans le contrôle extrême du joueur.

Boutin et Ladouceur (2006) mettent l'accent sur l'importance pour le proche d'assurer sa sécurité financière et son bien-être psychologique en tout premier lieu. Plus anciennement, Heineman (1987) mentionnait dans son relevé de littérature concernant les traitements offerts pour les conjointes de joueurs pathologiques qu'il leur est fortement suggéré de prendre la totalité du contrôle des finances familiales. Certaines stratégies sont d'ailleurs proposées aux conjointes pour leur permettre de conserver ce contrôle comme, par exemple, de remettre sur une base quotidienne au joueur l'argent dont il a besoin de façon à ce qu'il n'ait pas accès à trop de ressources financières, lui évitant ainsi de faire face à une situation à risque de rejouer. Heineman stipule même que la conjointe seule devrait signer les chèques et que de demander au conjoint joueur de rapporter les reçus et l'argent restant des achats encourus est un bon moyen de le supporter dans sa rémission. Cependant, la conjointe devrait commencer graduellement à partager le contrôle des finances du ménage avec le joueur lorsque celui-ci est en mesure d'assumer sa part de responsabilités (Heineman, 1987) afin d'éviter de basculer dans une relation de contrôle. Pour ce faire, l'élaboration d'un budget familial qui soit approuvé par le joueur et par sa conjointe consisterait en la meilleure avenue (Lorenz, 1989). Dans un manuel d'autotraitement conçu pour les conjointes de joueurs pathologiques, Makarchuk et ses collaborateurs (2002) abondent dans le même sens que Heineman en leur proposant une

section dans laquelle ils exposent différentes stratégies pour reprendre le contrôle des finances du ménage et pour protéger leurs avoirs financiers. L'étude de traitement bref pour les conjointes de joueurs pathologiques effectuée par Hodgins, Toneatto, Makarchuk, Skinner et Vincent (2007) propose également une composante de leur manuel d'autotraitement qui concerne la reprise du contrôle des finances par les conjointes. Cependant, celles-ci ne devraient pas assumer des responsabilités qui ne leur reviennent pas, tels que de rembourser avec leur propre argent des dettes octroyées par le conjoint joueur (Lorenz, 1989). En effet, le joueur doit tôt ou tard faire face aux conséquences de son jeu. Dans l'étude d'autotraitement de Hodgins et collaborateurs (2007), 85 % des femmes de leur échantillon ont rapporté avoir utilisé les stratégies proposées dans le manuel, dont celles concernant la prise de contrôle des finances. Les résultats de ces auteurs démontrent plusieurs bénéfices à long terme du programme en général, sans toutefois évaluer l'efficacité unique de ces stratégies de contrôle des finances sur les relations de couple, les problèmes financiers ou les comportements de jeu du conjoint joueur. Ainsi, la majorité des stratégies de contrôle des finances contenues dans la littérature sur le jeu n'ont été que proposées par les auteurs, sans avoir été évaluées empiriquement quant à leurs répercussions concrètes sur le joueur problématique et sur sa conjointe; leur efficacité demeure donc inconnue. Par ailleurs, l'opérationnalisation de ce construit semble peu précise et, donc, mal définie.

En somme, le peu de littérature qui aborde cette thématique semble unanime dans la façon de proposer aux conjointes de joueurs problématiques de reprendre le contrôle des finances du ménage, tout en préservant leur propre sécurité financière. Toutefois, la ligne semble très mince entre des comportements de gestion financière qui demeurent adéquats et aidants et des comportements entraînant un contrôle abusif du conjoint, pouvant être qualifiés de violence conjugale de type économique.

La violence conjugale est, depuis quelques années, associée au jeu pathologique (Korman et al., 2008; Muelleman, DenOtter, Wadman, Tran, & Anderson, 2002). Des études tendent en effet à démontrer que les joueurs qui présentent un problème de jeu seraient plus nombreux à commettre des actes de violence physique envers leur conjointe (Bland, Newman, Orn, & Stebelsky, 1993; Korman, Collins, Littman-Sharpe, McMain, &

Skinner, 2005). Les conjointes de joueurs problématiques rapportent, elles aussi, être davantage victimes de ce genre de comportements de la part des conjoints (Affifi, Brownridge, MacMillan, & Sareen, 2010; Lorenz & Shuttlesworth, 1983; Muelleman et al., 2002). Celles-ci se montreraient d'ailleurs davantage violentes que les conjointes de non-joueurs (Goulet & Giroux, 2013; National Council of Welfare, 1996). Pourtant, bien que la violence conjugale soit multidimensionnelle, c'est-à-dire de types physique, psychologique et verbal, sexuel et économique (DeKeseredy & Dragiewicz, 2009; Direction générale de la condition féminine de l'Ontario [DGCFO], 2007; Laughrea, Bélanger, & Wright, 1996; Ministère de la santé et des services sociaux du Québec [MSSS], 1995), aucune étude ne s'est intéressée particulièrement à la dimension économique de la violence à l'intérieur des couples où l'un des conjoints présente un problème de jeu. Pourtant, selon Weaver, Sanders, Campbell et Schnabel (2009), les enjeux économiques dans les ménages peuvent constituer une forme d'abus en elle-même; la violence économique.

La violence économique a en effet reçu beaucoup moins d'attention dans la littérature sur la violence conjugale que les autres formes de violence; elle est la plus méconnue (Adams, Sullivan, Bybee, & Greeson, 2008; Fawole, 2008; Weaver et al., 2009). Cependant, les auteurs s'entendent sur le fait que les abus économiques se distinguent des autres formes de violence conjugale et méritent donc une attention particulière. Ce n'est toutefois que récemment qu'ils ont tenté de définir le concept. En 1995, le MSSS a défini la violence économique comme étant utilisée dans le but de dominer l'autre en limitant son accès aux ressources financières ou matérielles du ménage, ainsi qu'à l'information quant au fonctionnement financier du ménage. Peu importe que la personne victime de ce type de violence ait un emploi rémunéré, ses activités financières sont contrôlées et surveillées de façon à lui soutirer son pouvoir de décision et à la placer sous dépendance financière (MSSS, 1995). La violence économique ne se manifesterait pas seulement par des comportements; elle peut se présenter aussi sous forme verbale. Ainsi, le dénigrement du conjoint quant à sa contribution aux finances du ménage ou au type d'emploi qu'il possède constitue également de la violence économique (Morin, 2007).

Plus récemment, Adams et collaborateurs (2008) définissent la violence économique comme impliquant des comportements dans lesquels les ressources financières d'une

personne sont contrôlées, de même que sa capacité à acquérir, à utiliser et à maintenir ses ressources économiques, menaçant ainsi sa sécurité économique et son potentiel d'autosuffisance. Adams et collaborateurs ont d'ailleurs extrait deux dimensions principales de la violence économique dans un contexte conjugal, soient le contrôle économique, tel que le contrôle de l'emploi et des finances personnelles de l'autre, et l'exploitation économique, tels que le vol d'argent ou l'obligation de donner ses avoirs monétaires ou ses actifs. Le fait pour un conjoint de jouer à des jeux de hasard et d'argent avec l'argent de son partenaire de vie, sans son consentement, représente d'ailleurs une manifestation d'exploitation financière (Adams et al., 2008). Quoi qu'il en soit, les abus économiques, peu importe la façon dont ils se présentent dans les couples, seraient, selon Adams et collaborateurs, une composante significative d'un large système de tactiques utilisées par un conjoint abusif pour gagner et maintenir le contrôle sur sa partenaire.

Fawole (2008) va dans le même sens en décrivant que la violence économique est présente lorsque l'abuseur a un complet contrôle sur les avoirs monétaires de la victime ainsi que sur ses ressources ou activités économiques. Fawole complète sa description en abordant le maintien des finances familiales par le conjoint qui décide de tout sans consulter au préalable sa conjointe sur la façon dont l'argent du couple est dépensé ou épargné, réduisant ainsi son indépendance financière et sa capacité d'autosuffisance. Selon Weaver et collaborateurs (2009), la présence de violence économique à l'intérieur d'un couple est susceptible d'entraîner une augmentation de la sévérité des autres types de violence. En effet, par leurs caractéristiques communes avec les abus psychologiques, les abus économiques représentent un terrain propice sur lequel les autres formes de violence sont susceptibles de s'installer.

Peu de données épidémiologiques sont toutefois disponibles sur la question (Fawole, 2008). Une enquête populationnelle québécoise réalisée auprès d'un échantillon de 2120 femmes en couple rapporte toutefois que 1,7 % des participantes s'étaient vues empêchées par leur conjoint de connaître le revenu familial ou d'y avoir accès (Riou, Rinfret-Raynor & Cantin, 2003).

Dans un contexte familial où l'un des conjoints présente un problème de jeu, il s'avère donc important de dresser un portrait des comportements de contrôle financier

exercés de part et d'autre du couple. Cette description est par ailleurs importante à dresser compte tenu du peu de littérature concernant cette sphère précise de la vie des couples où l'un des conjoints est aux prises avec un problème de jeu (Down & Woolrych, 2010; Ladouceur, 2004) et de la relation quasi-causale entre le jeu problématique et les problèmes financiers (Ladouceur, 2004; Morasco et al., 2007).

Il y a tout lieu de s'interroger sur plusieurs points : Quels comportements sont faits par les conjointes de joueurs problématiques pour gérer les finances du couple, de la famille ou celles de leur conjoint joueur? Dans quels contextes ou pour quels motifs ces comportements surviennent-ils? Ces comportements de la conjointe se rapprochent-ils de la violence qualifiée d'économique ou, encore, sont-ils appliqués de façon à ne pas brimer la vie privée et l'autonomie financière du joueur? Le contrôle des finances par les deux partenaires dans les couples où le conjoint masculin présente un problème de jeu se différencie-t-il de celui exercé par les conjointes des couples où il n'y a pas présence de tels problèmes? Les conséquences financières découlant du jeu problématique étant sans doute les plus visibles et les plus importantes, il y a donc des raisons de croire que la violence économique pourrait être fréquente dans les couples où le conjoint présente un problème de jeu. La présente étude a donc pour but de décrire les comportements de contrôle et de gestion des finances exercés par les deux partenaires des couples dans lesquels le conjoint masculin présente un problème de jeu en les comparant aux couples où il n'y a pas présence de tels problèmes.

Cette étude comprend deux objectifs principaux qui sont de comparer la proportion de femmes du groupe dans lequel le conjoint masculin est perçu comme un joueur problématique (groupe Homme avec jeu problématique; HP) et du groupe où le conjoint masculin est perçu comme un joueur sans problèmes de jeu (groupe Homme avec jeu non-problématique; HNP) qui, dans la dernière année, ont (1) commis de la violence de type économique envers leur conjoint et (2) reçu de la violence de type économique de la part de leur conjoint.

Les hypothèses associées à ces objectifs sont les suivantes : Il est attendu que la proportion de femmes du groupe HP qui ont commis de la violence économique envers leur conjoint sera différente de celle du groupe HNP. Il est également attendu que la proportion

de femmes du groupe HP qui ont reçu de la violence de type économique de la part de leur conjoint sera différente de celle du groupe HNP.

L'étude comprend également deux objectifs exploratoires. Le premier objectif consiste à décrire le contexte et les motifs entourant les différents comportements de violence de type économique faits et reçus par les femmes des deux groupes. Le second objectif exploratoire consiste à explorer les stratégies utilisées par les femmes des deux groupes qui s'inquiètent des habitudes de jeu de leur conjoint pour contrôler ses habitudes de jeu (fréquence de jeu et temps passé à jouer) et, plus précisément, ses dépenses monétaires de jeu.

Méthode

Protocole de recherche

La présente recherche est une analyse complémentaire des données collectées lors de l'étude de Goulet et Giroux (2013) sur la violence conjugale et le jeu problématique effectuée auprès de 156 femmes en couple entre février 2009 et juillet 2010. Ainsi, les données de toutes les participantes de cette collecte de données sont utilisées dans la présente étude (consulter Goulet & Giroux, 2013 pour une description complète de la méthode utilisée pour la cueillette de données).

Échantillon de données et critères de classification des groupes

L'échantillon analysé est composé des données provenant de 156 femmes; 54 d'entre elles incluses dans le groupe HP et 102 femmes du groupe de comparaison (HNP). L'inclusion dans l'un ou l'autre des groupes dépendait du score que les femmes obtenaient en complétant une version maison du *South Oaks Gambling Screen* (SOGS; Lesieur & Blume, 1987), appelée SOGS *modifié*, lors de l'évaluation des habitudes de jeu de leur conjoint. Un score entre 0 et 2 à cet instrument classait les femmes dans le groupe HNP alors qu'un score de 3 ou plus permettait de situer les femmes dans le groupe HP. Le recrutement des participantes, les critères d'admissibilité à l'étude et les taux de participation sont décrits de façon détaillée par Goulet et Giroux (2013).

Caractéristiques sociodémographiques des participantes et de leur conjoint de l'échantillon. Les données des 156 participantes de l'étude de Goulet et Giroux (2013) ont aussi été utilisées pour les fins de cette étude. Les caractéristiques sociodémographiques des participantes et de leur conjoint sont d'ailleurs présentées en détails dans l'article 1 du projet.

De façon sommaire, alors qu'environ la moitié des participantes des deux groupes ont entre 18 et 34 ans, leur répartition dans les différentes tranches d'âges (18-34 ans ; 35-54 ans et 55 ans et plus) ne se différencient pas. Les participantes des deux groupes étaient similaires quant à la durée moyenne de la relation de couple et de la cohabitation, alors que les femmes des deux groupes étaient en couple depuis un peu plus de 9 ans et que près du trois quart d'entre elles cohabitaient avec leur conjoint depuis un peu plus de 9 ans également (consulter Goulet & Giroux, 2013).

Goulet et Giroux (2013) ont mis en évidence des différences de proportions significatives quant au niveau de scolarité en révélant que plus de femmes HP que de femmes du groupe HNP avaient cessé leur scolarité après leurs études élémentaires ou secondaires et que plus de participantes du groupe HNP avaient complété des études universitaires. En ce qui concerne l'occupation principale des conjointes, les femmes des deux groupes se distinguaient également, puisqu'une plus grande proportion de femmes du groupe HP que de femmes du groupe HNP rapportaient, au moment de la cueillette de données, n'être ni aux études, ni occuper un emploi.

Les caractéristiques sociodémographiques des conjoints masculins, telles que fournies par les répondantes lors de la cueillette de données de l'étude 1 (Goulet & Giroux, 2013), sont présentées en détail dans cet article. Les conjoints masculins des deux groupes se différencient quant aux variables « niveau scolarité » et « occupation principale ». Le portrait de ces hommes est donc similaire à celui des répondantes de l'étude, alors que les conjoints masculins HP étaient en plus grande proportion moins scolarisés que les conjoints masculin du groupe HNP et étaient, en plus grand nombre, ni aux études, ni à l'emploi lors de cueillette de donnée. Les autres caractéristiques sociodémographiques des conjoints masculins, tels que rapportées par les participantes pour l'étude 1, sont également présentées dans l'article de Goulet et Giroux (2013).

Habitudes de jeu des participantes et de leur conjoint de l'échantillon. Telles que présentées par Goulet et Giroux (2013), les femmes du groupe HP ont dépensé davantage d'argent aux jeux de hasard et d'argent dans l'année précédant la cueillette de données que les femmes du groupe HNP. Les femmes des deux groupes sont cependant réparties de façon similaire dans les différentes catégories de sévérité des habitudes de jeu au SOGS (jeu non problématique, jeu à risque, jeu pathologique probable et jeu pathologique de grande intensité).

Les résultats descriptifs démontrent également que les dépenses de jeu annuelles des conjoints, telles que les participantes les ont rapportées sont, de loin, plus élevées pour le groupe HP que pour le groupe HNP. Par ailleurs, puisqu'il s'agissait du critère de classification des répondantes dans les groupes de l'étude 1, tous les conjoints masculins du groupe HNP étaient perçus comme des joueurs n'ayant pas de problèmes de jeu, via les réponses des répondantes au SOGS *modifié*.

Instruments de mesure

Les données ont été colligées par Goulet et Giroux (2013) par le biais d'une entrevue téléphonique d'une durée approximative de 50 minutes. Pour répondre aux objectifs du présent article, seules les données recueillies à l'aide des instruments de mesure décrits plus bas ont été utilisés.

Données sociodémographiques. Un questionnaire servant à décrire les participantes et leur conjoint a permis de recueillir les données sociodémographiques suivantes : âge, état civil, habitation, revenus d'emploi annuels, appartenance religieuse, occupation principale et scolarité complétée.

Habitudes de jeu. Un questionnaire à choix multiples et à réponses libres a permis de documenter les types de jeu joués, la fréquence de jeu et les dépenses de jeu annuelles des participantes et de leur conjoint, tels que celles-ci les percevaient.

Stratégies de contrôle des habitudes de jeu et des dépenses de jeu du conjoint. Servant spécifiquement aux fins de la présente étude, cinq questions ont été développées. La première question, à réponse dichotomique, interrogeait les participantes à savoir si elles

s'étaient déjà inquiétées que leur conjoint joue trop d'argent, trop souvent ou trop longtemps à des jeux de hasard et d'argent. En cas de réponse positive, les participantes étaient ensuite questionnées quant à l'utilisation de stratégies pour contrôler les habitudes de jeu, en termes de fréquence de jeu et de temps passé à jouer, et les dépenses de jeu du conjoint. Si elles rapportaient effectivement l'utilisation de stratégies de contrôle, une question ouverte leur permettait d'élaborer sur le type de stratégies de contrôle employées.

Dépistage des problèmes de jeu. La version française (Ladouceur, 1991) du *South Oaks Gambling Screen* (SOGS; Lesieur & Blume, 1987); outil de dépistage du jeu pathologique, a été utilisé, dans une version modifiée, pour répartir les participantes entre les deux groupes selon la perception qu'elles avaient des habitudes de jeu de leur conjoint. L'instrument d'origine, le SOGS, est composé de 20 items à réponses multiples et dichotomiques permettant de classer les répondants en quatre catégories de joueurs : joueur sans problème (score de 0 à 2), à risque (score de 3 ou 4), pathologique probable (score de 5 ou plus) et problème de jeu de grande intensité (score de 9 et plus; Lesieur & Blume, 1987). Le SOGS original comprend une bonne consistance interne (coefficient de 0,97) et une fidélité acceptable (coefficient de 0,71; Lesieur & Blume, 1987). Pour une description exhaustive de la façon dont l'instrument modifié a été utilisé dans le cadre du projet, consulter Goulet et Giroux (2013).

Violence économique. La violence économique étant un phénomène peu exploré dans la littérature, aucun instrument de mesure validé n'a été recensé au moment de l'étude. Un questionnaire maison et non-validé portant sur huit énoncés de la violence économique a été élaboré et utilisé pour répondre aux fins de la présente étude. Cet instrument a été inspiré de la définition de la violence économique d'Adams et collaborateurs (2008) et d'un questionnaire intitulé *Évaluation de mes comportements violents*, disponible sur le site Web Ressource pour hommes de la Haute-Yamaska (Morin, 2007).

Tous les énoncés étaient posés de façon à mesurer la violence économique faite et reçue par les femmes, pour un total de 18 questions correspondant à neuf énoncés bidirectionnels puisque chacune des questions est posée deux fois de façon à évaluer les comportements faits et reçus par les participantes. Huit des neuf énoncés se réfèrent à cinq construits distincts définissant la violence économique : Dénigrement verbal de l'apport

financier ou de l'occupation professionnel (deux énoncés); contrôle abusif des dépenses (deux énoncés); contrôle abusif des avoirs monétaires (deux énoncés); contrôle abusif des activités professionnelles (un énoncé) et mensonge et dissimulation de dépenses ou de certains avoirs financiers (un énoncé). Le neuvième énoncé correspond à une question ouverte s'informant si d'autres comportements que ceux déjà mentionné ont été commis de part et d'autre du couple.

Pour chacune des questions, les participantes étaient interrogées à savoir si le comportement décrit s'était déjà produit. En cas de réponse affirmative, il était demandé aux participantes le nombre de fois où ce comportement avait été fait dans la dernière année, afin d'en évaluer la fréquence moyenne. Enfin, les répondantes devaient, par le biais d'une question ouverte, se positionner sur les raisons ou le contexte motivant ces comportements. D'investiguer le contexte et les raisons entourant les comportements a pour but d'alimenter la réflexion sur les comportements de contrôle économique.

Procédure

Les données pertinentes aux objectifs de la présente étude ont été tirées de la banque de données recueillies lors d'une étude sur la violence conjugale et le jeu problématique. Aucune transformation de données et aucun retrait de participantes n'ont été nécessaires ; ainsi le même échantillon est utilisé. La procédure éthique, de recrutement et de cueillette de données est présentée de façon détaillée par Goulet et Giroux (2013). Précisons ici que seules les femmes participaient à la cueillette de données; elles devaient répondre aux questions pour elles-mêmes et pour leur conjoint, selon la perception entretenue. Un certificat de conformité éthique a été décerné par le comité d'éthique à la recherche de l'Université Laval (2008-283 R-1).

Analyses statistiques

Les analyses statistiques ont toutes été effectuées à l'aide du logiciel SPSS, version 20.0. Pour les différentes variables catégorielles, des tests du Khi Carré de Pearson ont été conduits dans le but de comparer la proportion de participantes qui rapportent avoir fait et reçu au moins un comportement de violence économique, de façon générale, puis par items.

Aucune correction de Bonferroni n'a été appliquée sur les différents seuils alpha, compte tenu du caractère exploratoire du thème général de l'étude et des différents comportements de violence économique.

Afin de vérifier s'il existe des différences entre les deux groupes quant au nombre moyen de comportements de violence économique globale faits et reçus par les participantes dans la dernière année, des analyses non-paramétriques de *U* de Mann-Whitney sur deux échantillons indépendants ont été utilisés. Ces tests ont été sélectionnés afin de pallier aux distributions non-normales du nombre de comportements de violence émis par les deux groupes.

Dans une visée descriptive, des tests de proportion ont aussi été effectués afin de décrire les raisons et le contexte sous-tendant les différents comportements de violence économique. Des tests de proportion ont également permis de décrire les stratégies utilisées par les femmes des deux groupes afin de contrôler les habitudes de jeu (fréquence et temps passé à jouer et dépenses de jeu) de leur conjoint. Toutefois pour l'étude des raisons et contextes entourant les comportements de violence économique et les stratégies de contrôle des habitudes de jeu du conjoint, aucune analyse statistique n'a été effectuée pour relever statistiquement des différences, compte tenu de la diversité et du grand nombre de réponses fournies et du caractère exploratoire de ces objectifs.

Résultats

Violence économique

Violence économique globale faite par les femmes. Les résultats montrent que les femmes du groupe HP (61,1 %; $n= 33$) sont significativement plus nombreuses que les femmes du groupe HNP (42,6 %; $n= 43$) à rapporter avoir commis envers leur conjoint au moins un comportement de violence économique dans la dernière année, $\chi^2(1) = 4,838$, $p= 0,028$.

Pour évaluer le nombre moyen de comportements de violence économique faits par les femmes, seul le sous-échantillon de femmes qui ont commis au moins un comportement de ce type est utilisé. Les femmes du groupe HP rapportent un nombre moyen de 18,6 ($ET=$

21,8) comportements dans la dernière année, alors que celles du groupe HNP en rapportent un nombre moyen de 16,3 ($ET= 25,6$). Les distributions ne diffèrent pas significativement entre les femmes des deux groupes ($U = 642,0, p = 0,473$).

Les items relatifs à la violence économique faite par les femmes. Le tableau 1 décrit de façon détaillée les différences de proportions de femmes du groupe HP et du groupe HNP quant aux comportements de violence économique faits envers le conjoint, de même que les résultats des tests statistiques effectués. Les femmes du groupe HP (20,4 %) sont significativement plus nombreuses que les femmes du groupe HNP (7,9 %) à rapporter avoir caché des informations à leur conjoint sur le budget personnel ou familial, alors que celui-ci aurait dû être au courant, $\chi^2(1) = 5,071, p < 0,05$. Les participantes du groupe HP (16,7 %) sont significativement plus nombreuses que celles du groupe HNP (4,0 %) à mentionner avoir refusé de laisser de l'argent à leur conjoint et à avoir acheté tout elles-mêmes, $\chi^2(1) = 7,394, p < 0,05$.

Insérer le tableau 1

Toutefois, tel que présenté au tableau 1, les femmes du groupe HP ne se distinguent pas des femmes du groupe HNP quant à la proportion d'entre elles qui ont rapporté avoir ridiculisé le type d'emploi du conjoint, avoir pris le contrôle des finances de la maison ou de celles du conjoint, avoir empêché le conjoint d'avoir un emploi ou de conserver son emploi actuel, avoir interdit le conjoint de faire des dépenses personnelles, avoir obligé le conjoint à leur remettre son salaire et avoir minimisé sa contribution financière en lui disant que son salaire est faible et peu important, $p > 0,05$.

Le tableau 1 présente également, mais de façon descriptive, les différents motifs ou le contexte sous-tendant les items relatifs à la violence économique. Il est possible de constater la diversité de ces motifs et contextes évoqués pour chacun des comportements de violence économique, et ce, pour les femmes des deux groupes. Pour les deux items qui ressortent comme ayant été endossés par une proportion significativement plus grande de femmes HP que de femmes HNP, les motifs et contextes rapportés par les femmes HP varient entre la nécessité d'assurer sa protection économique, une façon de contrôler des

dépenses du conjoint perçues comme excessives et inutiles (incluant les dépenses de jeu) ou, encore, dans le but de cacher au conjoint des dépenses personnelles et de garder de l'argent pour se « gâter ».

Violence économique globale reçue par les femmes. Les résultats indiquent que significativement plus de femmes du groupe HP (74,1 %; $n = 40$) rapportent avoir été la cible d'au moins un comportement de violence de type économique venant du conjoint dans la dernière année, comparativement aux femmes du groupe HNP (43,6 %; $n = 44$), $\chi^2(1) = 13,194, p = 0,000$.

Afin de comparer les femmes quant au nombre moyen de comportements de violence économique reçus, seules celles qui ont rapporté au moins un comportement de ce type sont incluses dans les prochaines analyses. Les conjointes du groupe HP ont rapporté avoir été victimes d'un nombre moyen de 28,6 ($ET = 62,06$; $Mdn = 12,0$) comportements de violence économique, alors que celles du groupe HNP en rapportent un nombre moyen de 46,0 ($ET = 220,94$; $Mdn = 12,0$). Les distributions ne diffèrent pas significativement ($U = 790,5, p = 0,420$).

Les items relatifs à la violence économique reçue par les femmes. Le tableau 2 présente de façon détaillée les différences de proportions de femmes du groupe HP et du groupe HNP quant aux comportements de violence économique dont elles ont rapporté avoir été victimes, de même que les résultats des tests statistiques effectués. Les participantes du groupe HP se distinguent significativement de celles du groupe HNP quant à quatre comportements de violence économique reçus de la part du conjoint masculin. Ainsi, les femmes du groupe HP (24,1 %) sont significativement plus nombreuses que celles du groupe HNP (5,9 %) à rapporter s'être faites ridiculiser par leur conjoint quant à leur type d'emploi, $\chi^2(1) = 10,578, p < 0,05$. Par ailleurs, les femmes du groupe HP (7,4 %) ont relaté, en plus grande proportion que les femmes du groupe HNP (1,0 %), s'être vues empêcher par leur conjoint d'avoir un emploi ou de conserver leur emploi actuel, $\chi^2(1) = 4,642, p < 0,05$. De plus, les femmes du groupe HP (53,7 %) se distinguent significativement des femmes du groupe HNP (14,9 %) quant au nombre d'entre elles qui ont rapporté que leur conjoint leur avait caché des informations sur le budget alors qu'elles auraient dû être informées, $\chi^2(1) = 26,128, p < 0,05$. Enfin, significativement plus de

femmes du groupe HP (14,8 %) que de femmes du groupe HNP (5,0 %) ont rapporté que leur conjoint a refusé de leur remettre de l'argent puisque celui-ci achetait tout lui-même, $\chi^2(1) = 4,456, p < 0,05$.

Insérer le tableau 2

Cependant, comme il est présenté au tableau 2, les femmes du groupe HP ne se distinguent pas des celles du groupe HNP quant à la proportion d'entre elles qui ont relaté avoir été victimes de ces quatre comportements de violence économique: prise de contrôle des finances personnelles ou de celles du ménage, interdiction d'effectuer des dépenses personnelles, obligation de remettre son salaire au conjoint et minimisation de la contribution financière, $p > 0,05$.

Le tableau 2 présente aussi de façon descriptive les différentes raisons ou le contexte sous-tendant les items relatifs à la violence économique reçue par les femmes. Tel que présenté, il est possible de constater la diversité des motifs et des contextes évoqués pour chacun des comportements de violence économique, et ce, pour les femmes des deux groupes. Pour les quatre items de violence économique pour lesquels une plus grande proportion de femmes HP se sont dites victimes, les raisons et le contexte qu'elles ont décrit varient entre un contexte de conflit mutuel, des comportements faits de la part du conjoint sans raisons connues, donc gratuitement, faits pour cacher leurs dépenses de jeu ou, encore, comme des comportements ayant pour but de prendre le contrôle sur elles ou de conserver l'argent pour soi.

Stratégies de contrôle utilisées par les femmes

Stratégies de contrôle des habitudes de jeu du conjoint (temps et fréquence de jeu). Près de 80 % des femmes du groupe HP (79,6 %; $n = 43$) se sont inquiétées des habitudes de jeu de leur conjoint, en termes de dépenses de jeu, de fréquence de séances de jeu et de temps passé à jouer, comparativement à 6,9 % des femmes du groupe HNP ($n = 7$). Les femmes du groupe HP sont donc significativement plus nombreuses que celles du

groupe HNP à avoir eu des inquiétudes quant aux habitudes de jeu de leur conjoint, $\chi^2(1) = 85,844, p = 0,00$.

Des femmes qui ont présentées des inquiétudes quant aux habitudes de jeu de leur conjoint, 79 % de celles du groupe HP ($n = 34$) ont affirmé avoir utilisé une stratégie principale pour contrôler les habitudes de jeu de leur conjoint, comparativement à 42,9 % des femmes HNP ($n = 3$). Quinze des 34 femmes du groupe HP (44,1 %) ont, en plus, utilisé une stratégie secondaire pour contrôler les habitudes de jeu du conjoint, comparativement à aucune des femmes du groupe HNP.

Le tableau 3 présente la répartition des participantes qui ont rapporté avoir utilisé des stratégies pour contrôler les habitudes de jeu du conjoint, selon les groupes et selon que ces stratégies étaient mentionnées comme étant une stratégie de contrôle principale ou secondaire.

Insérer le tableau 3

La stratégie de contrôle des habitudes de jeu la plus populaire pour les femmes du groupe HP est la discussion avec le conjoint concernant ses habitudes de jeu, avec 35,3 % d'entre elles qui l'ont rapporté comme une stratégie principale utilisée et 20 %, comme une stratégie secondaire. Deux des trois femmes du groupe HNP ont aussi mentionné la discussion avec le conjoint, comme une tentative de contrôle de ses habitudes de jeu. La seconde stratégie la plus populaire pour les femmes du groupe HP est la suggestion de ressources d'aide au conjoint par la remise de livres, de dépliants et de numéro de lignes d'aide téléphonique pour le jeu; suggestion faite de façon directe ou indirecte. En effet, 26,5 % de l'échantillon résiduel de femmes ont rapporté ceci comme leur principale stratégie et 20,0 %, comme une stratégie secondaire. Il est également notable que 20 % des femmes HP qui ont usé de stratégies pour contrôler les habitudes de jeu du conjoint ont révélé avoir utilisé les avertissements, les reproches et les menaces, comme une stratégie secondaire. Enfin, une autre stratégie populaire révélée par les femmes HP consistait à divertir le conjoint et à l'éloigner des endroits de jeu et des amis joueurs, avec 17,6 %

d'entre elles qui l'ont rapporté comme une stratégie principale et, 13,2 %, comme une stratégie secondaire de contrôle des habitudes de jeu.

Stratégies de contrôle des dépenses de jeu du conjoint. Sur les 43 femmes du groupe HP qui se sont inquiétées des habitudes de jeu du conjoint, incluant ses dépenses de jeu, 67,4 % d'entre elles ($n = 29$) ont rapporté avoir utilisé des stratégies pour contrôler spécifiquement ses dépenses de jeu, comparativement à une seule des sept femmes du groupe HNP (14,3 %). La stratégie principale la plus populaire rapportée par les femmes du groupe HP (27,6 %) est l'instauration et la prise en charge du budget, alors que cette manœuvre est utilisée comme une stratégie secondaire par 28,6 % ($n = 2$ sur 7) de ces femmes. La gestion des cartes bancaires du conjoint est rapportée par 20,7 % des femmes HP ($n=6$) comme étant leur stratégie principale de contrôle des dépenses monétaires de jeu du conjoint. Par ailleurs, 42,9 % ($n= 3$ sur 7) des femmes HP qui rapportent l'utilisation d'une seconde stratégie de contrôle ont décrit donner des sommes d'argent fixes au conjoint. La répartition des femmes des deux groupes quant aux différentes stratégies de contrôle monétaires utilisées est présentée au tableau 4.

Insérer Tableau 4

Discussion

Le but général de la présente étude consistait à explorer la gestion des finances, en termes de violence économique et de stratégies de contrôle, chez les couples dans lesquels le conjoint masculin est perçu, par sa conjointe, comme ayant un problème de jeu (groupe HP). Pour ce faire, la proportion de femmes du groupe HP a été comparée à celle d'un groupe de comparaison dans lequel les participantes percevaient leur conjoint comme un joueur non-problématique (groupe HNP), en termes de celles qui se sont portées instigatrices de comportements de violence économique envers leur conjoint et qui ont été la cible de tels comportements. Un objectif complémentaire visait à comparer plus spécifiquement les femmes sur les différents items de violence économique et à explorer le contexte et les raisons entourant la commission par les deux conjoints de ces comportements. Enfin, une seconde partie de l'étude avait pour but d'explorer les stratégies

utilisées par les femmes des deux groupes pour contrôler les habitudes de jeu de leur conjoint et, plus spécifiquement, ses dépenses de jeu.

En premier lieu, cette étude a comparé la proportion de femmes du groupe HP à celles du groupe HNP quant à celles qui avaient, au moins une fois dans l'année précédant la cueillette de données, utilisé des comportements s'apparentant à la violence conjugale de type économique. Les résultats démontrent qu'une proportion significativement plus grande de femmes du groupe HP que de femmes du groupe HNP ont révélé avoir utilisé ce genre de comportements envers leur conjoint. Toutefois, le nombre moyen de comportements ne diffère pas entre les femmes des deux groupes.

Que plus de femmes dont le conjoint est perçu comme ayant des problèmes de jeu que de femmes qui n'ont pas de telles perceptions envers leur conjoint utilisent des comportements s'apparentant à la violence économique est un constat novateur, puisque cet aspect n'a pas fait l'objet d'études empiriques. Toutefois, en regard des multiples conséquences financières amenées par les habitudes de jeu problématiques des conjoints (Kalischuk et al., 2006; Makarchuk, et al., 2002; Wildman, 1989), ce résultat est compréhensible et la violence de type économique trouvée pourrait bien être commise par ces femmes de façon réactionnelle. Comme les problèmes de jeu affectent principalement la sphère financière (Morasco et al., 2007), il est tout à fait possible que ces femmes tentent, par différents moyens, de se protéger des dévastatrices répercussions des problèmes de jeu.

Dans cette perspective, selon les résultats de l'étude, les manifestations de cette violence rapportées par une proportion plus grande de femmes du groupe HP ont trait au fait d'avoir caché des informations sur le budget au conjoint masculin, alors qu'il aurait dû être au courant, et d'avoir refusé de lui laisser de l'argent et d'acheter tout soi-même. L'étude a par ailleurs mis en évidence que la violence économique qui se manifeste sous forme verbale (p. ex., dénigrement de l'autre quant à son apport financier ou à son emploi) ne serait pas utilisée par une plus grande proportion de femmes dont le conjoint présente un problème de jeu.

Il est à se questionner si les comportements rapportés sont effectivement des manifestations de la violence économique ou s'ils représentent davantage des stratégies

adaptatives pour composer avec les problèmes de jeu du conjoint. L'exploration des raisons et du contexte dans lesquels ces manifestations du contrôle économique s'inscrivent apporte davantage d'information pour juger de leur caractère approprié ou violent. Des femmes qui perçoivent leur conjoint comme ayant un problème de jeu et qui ont rapporté lui avoir caché des informations sur le budget, plus du tiers d'entre elles ont mentionné une visée de protection, alors qu'un quart des femmes ont révélé que c'était pour contrôler des dépenses du conjoint jugées comme étant excessives ou inutiles (dont les dépenses de jeu). Un autre quart des femmes mentionnaient que leur objectif était de cacher certaines de leurs propres dépenses à leur conjoint. De surcroît, des conjointes de joueurs problématiques qui ont révélé avoir refusé de laisser de l'argent au conjoint, plus du trois quarts d'entre elles mentionnaient qu'il s'agissait d'une façon de contrôler ses dépenses excessives et inutiles, alors que l'autre quart de femmes ont révélé que cela consistait en leur moyen de conserver de l'argent pour se gâter.

Peu importe le comportement de violence économique endossé, le constat suivant se pose : d'une part, certaines raisons semblent directement associées aux dépenses excessives du joueur, dont les dépenses de jeu, et, d'autre part, le contexte évoqué apparaît plus égoïste et sans lien direct avec les problèmes de jeu. Les raisons plus individualistes, telles que se gâter ou cacher des dépenses personnelles, ne semblent pas spécifiques aux femmes qui ont à composer avec les problèmes de jeu de leur conjoint. Elles sont également évoquées par une grande proportion de femmes dont le conjoint ne présente pas de problème de jeu. Ceci laisse croire que l'utilisation de la violence économique pourrait ne pas être spécifique aux femmes dont le conjoint présente un problème de jeu, bien qu'une plus grande proportion d'entre elles rapportent l'utiliser. Ce pourrait être le contexte de protection sous-jacent à cette violence qui serait davantage spécifique aux conjointes de joueurs problématiques.

En s'intéressant seulement aux comportements des conjointes de joueurs problématiques qui sont directement liés aux problèmes de jeu, leur but premier semble être de protection face aux répercussions financières des problèmes de jeu. Mais, franchissent-ils la mince ligne séparant le contrôle des finances dans un but de protection versus dans une perspective violente? D'une part, de limiter l'accès au conjoint aux ressources financières du couple ou à l'information les concernant s'inscrit directement dans une

dynamique violente, selon la définition intégrale de la violence économique faite par le MSSS (1995) et par Fawole (2008). Toutefois, cacher des informations au conjoint dans le but de se protéger de ses dépenses de jeu excessives apparaît moins inadéquat que lui dissimuler des informations dans l'objectif de ne pas lui révéler certains achats personnels.

La violence conjugale de type économique reçue par les conjointes de joueurs problématiques a aussi été documentée en comparaison avec celle reçue par les autres femmes. Les résultats indiquent que les femmes du groupe HP sont plus nombreuses que celles du groupe HNP à rapporter avoir été victimes d'au moins un comportement de contrôle économique considéré comme étant violent, mais le nombre moyen annuel ne diffère pas entre les deux groupes.

Ainsi, près du trois quart des conjointes de joueurs problématiques rapportent avoir été victimes de comportements s'apparentant à la violence économique. En accord avec les définitions de la littérature sur ce type de violence (Adams et al., 2010; Fawole, 2008; MSSS, 1995), certains des comportements entourant les habitudes de jeu problématiques du conjoint joueur semblent en soi violents, puisqu'ils limitent la capacité de la conjointe à connaître les informations relatives au fonctionnement financier du ménage et à maintenir ses ressources financières, ce qui a tout lieu de menacer sa sécurité (Weaver et al., 2009).

Mais de quel type de comportements de « violence économique » s'agit-il précisément? Les femmes du groupe dans lequel le conjoint est perçu comme ayant un problème de jeu sont plus nombreuses à s'être fait dénigrer verbalement quant au type d'emploi occupé, à s'être vue empêchée d'avoir un emploi ou de conserver l'emploi actuel, à s'être fait cacher des informations sur le budget, alors qu'elles auraient dû être au courant, et à ne pas avoir pu conserver de l'argent car le conjoint masculin achetait tout lui-même. Ces comportements diversifiés reflètent une gamme assez vaste de manifestations de violence économique exercées par les joueurs problématiques.

Certaines de ces manifestations s'apparentant à la violence économique s'intègrent bien dans la compréhension des auteurs quant aux comportements typiques d'un joueur problématique. En effet, des comportements tels que de cacher des informations à la conjointe sur les finances du couple et conserver pour soi les ressources financières sont

rapportés par les participantes du groupe HP comme ayant été faits par le conjoint masculin dans une perspective de poursuite des activités de jeu donc, d'empêcher toute barrière à la continuation de telles activités. Ceci est cohérent avec la description du jeu pathologique, telle que fournie par l'APA (2004), puisque ces comportements se rapprochent de trois des dix critères diagnostiques du DSM-IV-TR pour le jeu pathologique (APA, 2004). Ces critères correspondent au fait de mentir à l'entourage pour cacher l'ampleur des habitudes de jeu, compter sur les autres pour obtenir de l'argent pour jouer ou pour payer des dettes de jeu et commettre des actes illégaux pour assurer la continuation des activités de jeu. Ainsi, soutirer l'argent du couple ou de la conjointe pour la poursuite de ses activités de jeu et dissimuler des informations sur les finances va en ce sens.

Certes, des gestes tels que dénigrer le type d'emploi de la conjointe ou, encore, lui empêcher d'avoir un emploi, sont autrement plus questionnables puisqu'ils ne sont pas directement liés à la continuation des activités de jeu. Ainsi, près de la moitié des femmes HP qui ont indiqué s'être fait ridiculiser quant à leur type d'emploi ont décrit un contexte de conflits où des insultes étaient lancées de part et d'autre. Prenant place dans un contexte de conflits, cette violence peut alors être perçue comme s'insérant dans une dynamique mutuelle dans laquelle les deux conjoints sont instigateurs de violence économique (Weston, Temple, & Marshall, 2005). Toutefois, une proportion importante de femmes HP ont tout de même mentionné que ces insultes leurs étaient lancées par leur conjoint sans contexte ni raison; s'insérant possiblement dans un patron de violence unidirectionnelle où le conjoint masculin semble être le seul instigateur (Weston et al., 2005). Comme il s'agit de données autorapportées par les femmes qui se basent que sur leurs seules perceptions, un contexte entourant ces dits comportements aurait pu être présent, mais ne pas avoir été rapporté. Toutefois, si l'hypothèse du contexte de la simple humiliation est acceptée, il est possible de supposer que ce genre d'insultes pourrait être une façon utilisée par les conjoints qui présentent un problème de jeu pour composer avec leur culpabilité associée à leurs dépenses de jeu excessives (Lorenz & Yaffee, 1986), limitant ainsi les revenus disponibles. Le fait de reprocher à la conjointe son type d'emploi pourrait donc être une façon dont les joueurs problématiques disposent pour se départir d'une part des responsabilités associées au manque d'argent.

Par ailleurs, que la proportion de femmes qui perçoivent leur conjoint comme ayant un problème de jeu se démarque de celle des autres femmes quant au fait que leur conjoint les a empêchés d'avoir un emploi ou de conserver le leur suscite bien des questionnements par les intentions contrôlantes qui semblent en émerger. Ce résultat apparaît d'ailleurs contradictoire avec ce qui est connu des joueurs problématiques, à savoir qu'ils ont désespérément besoin de ressources financières et ont souvent recours aux autres pour en obtenir (APA, 2004). Dans quel contexte apparaît alors ce comportement? Dans cette étude, selon toutes les femmes dont le conjoint présente une pratique inadaptée du jeu et qui ont endossé cet item, l'intention de leur conjoint masculin était d'avoir une emprise sur elles et de posséder tout le pouvoir de décision. En comparaison, la seule femme dont le conjoint ne présente pas de problèmes de jeu qui a rapporté s'être fait empêcher d'avoir un emploi mentionnait un contexte de jalousie du conjoint qui refusait qu'elle travaille dans un bar. Ainsi, donc, les raisons entourant ce comportement, telles que révélées par les femmes HP, semblent vagues et non liées à un contexte précis et connu. Ce comportement pourrait être émis par le conjoint joueur dans l'objectif de continuer, malgré ses problèmes de jeu et les difficultés financières en découlant, à contribuer significativement aux besoins de la famille, par orgueil et par fierté. Une autre hypothèse pourrait être le désir du joueur de placer sa conjointe en position d'infériorité et de vulnérabilité la rendant moins susceptible de critiquer ses habitudes de jeu. Des études futures auraient avantages à investiguer qualitativement ce genre de comportements.

À la lumière de ces résultats, dans un contexte de jeu problématique à l'intérieur des couples, transparaît la difficulté d'opérationnaliser et d'évaluer de façon écologique le concept de violence économique, tant celle faite que reçue par les conjointes de joueurs problématiques. En se penchant spécifiquement sur la violence de type économique faite par les femmes, la présente étude démontre que celles dont le conjoint présente un problème de jeu sont plus nombreuses à l'utiliser. Selon les résultats obtenus par le biais de l'exploration des raisons et du contexte sous-jacents à la mise en place de ces comportements, il est possible de conclure que la majorité des femmes dont le conjoint présente un problème de jeu semblent s'appuyer sur des motifs liés de près aux problèmes de jeu du conjoint pour se porter instigatrices. Qu'est-ce qui fait en sorte qu'un même comportement émis par les conjointes de joueurs soit interprété violent ou, encore,

protecteur? Est-ce la façon dont ce geste est posé, sa durée ou sa fréquence d'utilisation? Ou, encore, est-ce les motivations sous-jacentes? Dans ses écrits, Heineman (1987) apporte une piste de réponse en insinuant que dans une dynamique de couple où l'un des conjoints a une pratique inadaptée du jeu, les comportements de contrôle des finances par l'autre conjoint seraient adéquats. Ce serait la perdurance de ces comportements de contrôle économique (Heineman, 1987), alors qu'ils ne sont plus utiles ou justifiés et, surtout, que le conjoint n'y est plus consentant, qui deviendrait alors inadéquate, donc s'insérant dans une dynamique de violence économique. Les autres raisons évoquées par les conjointes de joueurs problématiques pour se porter instigatrices de violence économique sont davantage personnelles et extérieures aux problèmes de jeu et sont similaires aux raisons évoquées par les femmes qui n'ont pas à composer avec un tel contexte conjugal.

Concernant la violence de type économique faite par les conjoints joueurs, à la lumière des résultats présentés, une question se pose: est-ce que tous les joueurs problématiques qui endossent certains des critères diagnostiques du jeu pathologique sont d'emblée instigateurs de violence économique envers leurs proches? Les résultats pourraient aller en ce sens et les comportements du conjoint, tels que rapportés par les femmes HP, pourraient, par exemple, leur permettre de payer des dettes de jeu ou de poursuivre les activités de jeu. Quoiqu'il en soit, ces manifestations de la violence économique, qui sont liées à la continuation des activités de jeu, apparaissent comme portant directement atteintes à l'équilibre et à la santé économique des conjointes. Ils semblent donc correspondre à la définition de la violence économique proposée par les auteurs (Fawole, 2008; MSSS, 1995; Weaver et al., 2008).

Il est intéressant de noter que, bien que les femmes des deux groupes ne se différencient pas quant à la proportion d'entre elles qui ont endossé le comportement « prise de contrôle des finances du ménage ou de celles du conjoint ou de la conjointe », tant fait que reçu, il s'agit de l'un des items du questionnaire proposé le plus endossé. La majorité des participantes des deux groupes ont cependant précisé que ce geste était fait d'un commun accord avec le partenaire. Ainsi, sans l'apport précieux apporté par la précision du contexte ou des motifs entourant la mise en place de ce comportement, les taux de violence conjugale de type économique pourraient, à tort, être considérablement

augmentés. Ce comportement, lorsque évalué sans égard au contexte, pourrait donc ne pas mesurer ce qu'il prétend évaluer. Ce constat renforce l'importance, lorsqu'il s'agit de violence économique, de porter une attention particulière à la formulation des questions posées et à l'analyse des motifs sous-jacents aux comportements évalués.

Il est, en effet, très subjectif et ardu d'investiguer la violence économique dans un tel contexte, comparativement aux types de violence physique, sexuelle et psychologique et verbale. Certes, de donner une gifle à son conjoint ou de l'obliger à avoir des relations sexuelles, par exemple, sont des comportements pour lesquels il est facile de porter un regard critique quant à leur caractère violent, indépendamment du contexte ou de la fréquence d'utilisation. La violence économique apparaît beaucoup plus subtile et son évaluation, telle que démontrée par cette étude, doit se faire de façon sensiblement plus nuancée. Ainsi, le questionnaire proposé apparaît adéquat pour évaluer la violence économique dans sa complexité, puisqu'il ne se limite pas à une évaluation par le biais d'items dichotomiques, mais bien par une combinaison de questions fermées et ouvertes, permettant de décrire le contexte entourant la commission de violence économique.

Le questionnaire proposé permet de mettre en évidence la divergence entre deux comportements similaires, mais dont la portée est différente, comme c'est le cas, par exemple, de comportements tels que cacher des avoirs monétaires au conjoint toxicomane ou au joueur pathologique pour en avoir suffisamment pour payer le loyer ou l'hypothèque ou, dans une autre perspective, pour se procurer un vêtement de marque pour son simple plaisir. Il en va de même pour l'acte de limiter l'accès aux finances du couple au conjoint joueur qui, inévitablement, irait le dépenser au jeu comparativement au fait, pour le conjoint joueur, de limiter l'accès aux finances à sa conjointe qui arrive avec peine à nourrir sa famille. L'évaluation de la violence économique étant très subjective et délicate, une entrevue semi-structurée ou un questionnaire à questions ouvertes, tel que proposé dans la présente étude, s'avèrent beaucoup plus pertinents pour permettre la prise en compte de toutes les subtilités qui sont liées à la violence de type économique.

Somme toute, ces résultats démontrent la pertinence de se pencher davantage sur les comportements de violence économique, surtout dans un contexte où il y a présence de jeu problématique. Il s'avèrerait essentiel de poursuivre les recherches en ce sens en utilisant

un instrument préalablement validé qui adresse le contrôle économique dans le contexte particulier des couples qui ont à composer avec les problèmes de jeu de l'un des conjoints. Au niveau de l'intervention, il serait pertinent de sensibiliser les joueurs quant aux répercussions violentes des mensonges et cachotteries, des abus de confiance et de la manipulation sur les conjointes (Boutin & Ladouceur, 2006), pour ne nommer celles-ci.

La deuxième partie de cette étude avait pour but d'explorer les stratégies utilisées par les femmes des deux groupes qui s'inquiètent des habitudes de jeu de leur conjoint pour contrôler ses habitudes de jeu et les dépenses qui y sont liées. Un premier constat concerne le fait que, bien que la majorité des femmes du groupe HP aient utilisés au moins une stratégie pour contrôler les habitudes de jeu conjoint, ce n'est pas la totalité d'entre elles qui ont entrepris des actions concrètes. En effet, certaines des femmes du groupe HP ont rapporté que, bien qu'elles s'inquiètent des habitudes de jeu du conjoint, elles n'avaient pas mis en place d'actions concrètes pour les limiter.

Comment comprendre cette inaction? D'une part, ce résultat est cohérent avec les écrits de Tepperman, Korn et Reynolds (2006) qui rapportent que la plupart des conjoints de joueurs de leur échantillon se considéraient comme ayant peu d'emprise et d'impact à changer les habitudes de jeu du conjoint ou à l'amener à consulter en traitement. Ce sentiment d'impuissance pourrait donc amener la passivité et le retrait comme stratégies d'adaptation. Une autre hypothèse probable concerne le fait que les tentatives de discussion sur les habitudes de jeu problématiques ou les tentatives pour les contrôler dégénérant souvent en conflits conjugaux, les conjoints utiliseraient par la suite l'évitement et n'aborderaient plus ce sujet (Tepperman et al., 2006). Il est également plausible que les femmes qui sont en couple avec un joueur problématique qui soit violent n'osent pas tenter d'actions concrètes de peur des représailles. Certaines femmes pourraient également ne pas se préoccuper de cette sphère de vie si, par exemple, elles sont plus jeunes, n'ont pas d'enfant à charge ou, encore, ne mettent pas leurs finances en commun avec le conjoint. Les répercussions négatives des habitudes de jeu du conjoint sur leurs finances pourraient alors être moindres. Quoi qu'il en soit, des implications pour la pratique clinique découlent de ce résultat. Ils soulignent l'importance de développer des interventions de soutien s'adressant à ces couples et aux familles de joueurs qui permettraient d'améliorer la qualité

des relations, ce qui, éventuellement, pourrait conduire à la mise en place d'actions communes de la part du joueur et de ses proches dans le but de diminuer ses habitudes de jeu et les dépenses reliées.

Pour les femmes HP qui utilisent des moyens concrets pour contrôler les habitudes de jeu du conjoint, la stratégie la plus populaire consiste aux tentatives de discussion. L'utilisation de cette stratégie qui, aux premiers abords, semble saine et adéquate, est surprenante, puisqu'il est connu que les couples avec joueur présentent une communication absente ou inadaptée (Hodgins, Shead et al., 2007). Une étude exploratoire révèle que la majorité des joueurs problématiques considéreraient d'ailleurs que la discussion serait une stratégie « modérément aidante » (Tepperman et al., 2006). Ainsi, les joueurs pourraient être réceptifs à discuter avec leur conjointe des répercussions négatives de leurs habitudes de jeu et à être encouragés par elles à les modifier (Tepperman et al., 2006). Les résultats de cette étude ne permettent toutefois pas de préciser qualitativement quels aspects sont abordés par ces discussions et comment elles sont déployées. Ces discussions dégénèrent-elles en conflits? À ce sujet, Boutin et Ladouceur (2006) suggèrent que les conjointes qui souhaitent avoir des discussions saines et affirmatives avec le joueur devraient attendre le moment propice et éviter certains pièges à la communication, tels que les critiques, l'hostilité, le blâme, l'apitoiement, la menace et l'affrontement. Des études devraient être conduites pour évaluer de façon riche et détaillée le contexte dans lequel s'inscrivent ces tentatives de discussion avec le conjoint qui présente un problème de jeu et comment augmenter l'efficacité de cette stratégie.

La seconde stratégie la plus populaire pour contrôler les habitudes du conjoint consiste en la suggestion de ressources d'aide au conjoint joueur, telles que des lignes téléphoniques, des dépliants ou des livres sur les problèmes de jeu. Pour ce faire, deux méthodes étaient mentionnées par les femmes, soient celles de la suggestion directe et indirecte. La suggestion directe s'inscrivait dans un contexte de discussion dans laquelle les femmes mentionnaient explicitement à leur conjoint l'existence de ressources d'aide et leur conseillaient vivement d'y avoir recours. Cette façon de faire s'avérerait, selon Tepperman et collaborateur (2006), comme une stratégie des plus efficaces, selon les joueurs, pour les aider à modérer leurs comportements de jeu. L'autre méthode, dite indirecte, rapportée par

les femmes HP consistait à laisser à la vue des dépliants, des livres sur les problèmes de jeu, et des numéros de lignes d'aide téléphonique dans les aires communes de la maison. Il est difficile de se positionner sur les impacts réels et perçus par les joueurs de ces stratégies de contrôle. Ceux-ci se sentent-ils concernés ou, au contraire, utilisent-ils l'évitement? Il est d'ailleurs aisé pour les joueurs qui nient avoir un problème de jeu de ne pas se sentir interpellés par une telle approche, ce qui est d'ailleurs l'une des trois barrières principales aux recours à l'aide (Pulford et al., 2009). D'autre part, cette approche pourrait être une étape préliminaire et peu confrontante servant à approcher le joueur et à amener ultérieurement des discussions plus directes.

Une autre approche indirecte mentionnée par certaines femmes du groupe HP comme ayant été utilisée pour contrôler les habitudes de jeu du conjoint consiste à le divertir de façon à le tenir éloigné des endroits de jeu et des amis joueurs. Il peut être hasardeux, voire épuisant, pour les conjointes d'utiliser de telles stratégies, vu les responsabilités supplémentaires que cela entraîne. L'efficacité anticipée de telles méthodes est d'autant plus douteuse, puisque les joueurs sont très habiles à mentir et à camoufler les séances de jeu à leurs proches (APA, 2003). Cette stratégie pourrait provoquer certains impacts à court terme, mais elle semble vouée à l'échec à plus long terme.

De surcroît, une proportion de femmes du groupe HP ont rapporté librement avoir utilisé les reproches, les menaces et les avertissements, ainsi que la surveillance du conjoint pour contrôler ses habitudes de jeu. Ces stratégies apparaissent moins adéquates que les précédentes et s'intègrent davantage dans la définition des abus économique (Fawole, 2008; MSSS, 1995). Ce genre de comportements, bien qu'ayant une fonction possible de protection, seraient donc, dans une perspective thérapeutique, à proscrire pour ces femmes qui y ont recours. En effet, les menaces et le contrôle ont des répercussions néfastes sur la personne qui en est victime (Riou et al., 2003), ainsi que sur le fonctionnement du couple.

En ce qui a trait spécifiquement au contrôle des dépenses de jeu des conjoints, les stratégies les plus populaires utilisées par les femmes consistent en l'instauration d'un budget et à la prise en charge des finances, suivies par la gestion des cartes bancaires du conjoint. L'instauration d'un budget et la prise en charge des finances par les femmes, dans la mesure où ces stratégies sont appliquées de connivence avec le conjoint joueur, semblent

adaptées et correspondent aux stratégies appropriées proposées par les auteurs (Boutin & Ladouceur, 2006; Heineman, 1987; Hodgins, Toneatto et al., 2007). Toutefois, advenant les cas où la prise en charge des finances par la conjointe se ferait sans l'accord du conjoint, il y aurait tout lieu de considérer cette stratégie comme un comportement allant de pair avec la violence économique. La gestion des cartes bancaires du conjoint suit également les recommandations proposées par Heineman (1987) concernant la prise de contrôle des finances. Toutefois, l'étude n'a pas permis de juger si cette prise de contrôle est effectuée adéquatement, en accord avec le conjoint joueur ou, encore, si elle dépasse une certaine limite et s'effectue sous un mode contrôlant, en limitant les libertés et l'autonomie de l'autre. Cette gestion des finances par le contrôle des cartes bancaires peut représenter une lourde charge pour la conjointe en lui octroyant un surplus de responsabilités qui ne sont pas les siennes, ce que déplorent Boutin et Ladouceur (2006) qui incitent plutôt les conjointes à n'assumer que les responsabilités les concernant directement. Par ailleurs, une telle approche pourrait avoir différents effets délétères, tels que d'amener une déresponsabilisation du conjoint joueur et de le maintenir dans un rôle passif face à ses difficultés. Cela pourrait également créer un sentiment de frustration de la part du joueur, ayant l'impression d'être infantilisé, nuisant ainsi, tant à la relation conjugale qu'à la modification des habitudes de jeu. Les retombées à long terme d'une telle méthode de contrôle devraient être étudiées au moyen de devis longitudinaux.

En sommes, les résultats de l'étude démontrent que plusieurs femmes qui ont à composer avec les problèmes de jeu d'un conjoint tendent à rapporter l'utilisation de stratégies qui semblent, pour la plupart, appropriées. En effet, tant la discussion que la suggestion de ressources d'aide, tout comme l'instauration et la prise en charge du budget, sont des moyens communément rapportés par les femmes. Toutefois, concernant spécifiquement la discussion, comme stratégie employée, il est connu que la communication dans les couples où l'un des conjoints a un problème de jeu est souvent inadéquate et mal utilisée par les conjoints (Hodgins, Shead et al., 2007). De là l'importance, dans une perspective interventionniste, d'enseigner aux couples les habiletés nécessaires à une communication harmonieuse et efficace, de même qu'à les encourager et à utiliser adéquatement la discussion en proscrivant, par exemple, le dénigrement verbal, les menaces et le harcèlement. D'autre part, dans une perspective de recherches futures, il y

aurait tout lieu d'évaluer qualitativement, mais aussi de façon longitudinale, la mise en place de ces stratégies, de même que leur utilisation et leur efficacité à long terme.

Peu importe les stratégies rapportées par les femmes, qu'elles concernent les habitudes de jeu du conjoint joueur ou, plus spécifiquement, ses dépenses de jeu, les résultats nous amènent à se positionner sur les modalités d'utilisation de tels comportements. L'étude n'a pas permis d'éclaircir ce point, mais deux constats pourraient être tirés et servir de base à des recommandations concernant les moyens dont disposent les conjointes de joueurs problématiques pour contrôler les habitudes et les dépenses de jeu de celui-ci, en évitant de basculer dans la déresponsabilisation du joueur ou dans un contrôle économique abusif : (1) toutes stratégies devraient être mises en place avec l'accord du conjoint joueur et (2) les stratégies de contrôle ne devraient pas être utilisées plus longtemps que nécessaire. Ces recommandations nécessitent par contre d'être appliquées avec flexibilité, puisque certaines situations rendent impossibles toute forme d'entente avec le joueur, notamment dans les cas où ses habitudes de jeu sont en perte de contrôle et qu'elles représentent une menace imminente à la sécurité financière de la conjointe. Certains comportements considérés comme de la violence économique peuvent alors représenter la seule avenue pour certaines femmes leur permettant d'assurer leur sécurité financière à court ou moyen terme. Ainsi, bien que la communication avec le conjoint joueur avant la mise en place de toute stratégie de contrôle des finances demeure le moyen privilégié d'éviter le cycle de contrôle économique abusif, elle est, dans certains cas, impossible et insuffisante. Des mesures légales concrètes sont même disponibles pour ces personnes dans les cas où leur sécurité financière est grièvement menacée par les excès du joueur en perte de contrôle. Par exemple, une conjointe de joueur placée dans une telle situation pourrait, à l'insu de son conjoint, diminuer la limite maximale d'une marge de crédit ou, encore, d'une carte de crédit qu'elle a en commun avec celui-ci (Boutin & Ladouceur, 2006). Comme stratégie de dernier recours, une conjointe de joueur pourrait même tenter des procédures en interdiction contre son conjoint joueur de façon à le contraindre légalement à dépenser moins (Boutin & Ladouceur, 2006).

En ce sens, le contrôle des finances abusif ou adéquat est un concept ambigu à évaluer parce que, non seulement, il est encouragé par les thérapeutes et les chercheurs qui

se spécialisent dans l'aide psychologique à apporter aux proches des joueurs (Boutin & Ladouceur, 2006; Heineman, 1987; Hodgins, Toneatto et al., 2007) mais, qu'en plus, il peut avoir une fonction primordiale et nécessaire de protection personnelle et familiale. Dépassé un certain seuil, ce contrôle économique peut devenir abusif et brimer la liberté personnelle des conjoints de disposer de leurs avoirs financiers selon leurs priorités et de subvenir à leurs besoins. Du côté des joueurs qui présentent une pratique inadaptée du jeu, il serait important d'inclure un segment de thérapie qui les informe non seulement des répercussions financières importantes de leurs habitudes de jeu sur leur proche, mais également du parallèle existant entre certains de leurs comportements visant la continuation de leurs activités de jeu et les abus économiques.

La présente étude comporte certaines limites, notamment que seules les conjointes féminines des couples ont participé à la cueillette de données. Ainsi, suivant les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS, 2003), en termes de recherches faites auprès des femmes sur la violence conjugale, ce choix d'échantillon avait pour but d'assurer la sécurité des répondantes et la confidentialité des informations divulguées. Les objectifs de l'étude ont donc été construits en tenant compte de cette recommandation éthique et visaient à évaluer la violence économique selon la perception entretenue par les femmes des habitudes de jeu de leur conjoint. Toutefois, il demeure impossible de savoir si leurs perceptions reflètent la réalité, telle que vécue par leur conjoint joueur, bien que Hodgins et Makarschuk (2003) ont mentionné qu'il existait généralement un bon accord entre les données autorapportées des joueurs et celles rapportées par leurs proches. Toutefois, les résultats détiennent une marge d'erreur puisqu'il s'agit de perceptions des conjointes et c'est donc en ce sens qu'ils doivent être compris et interprétés.

Enfin, le questionnaire permettant de mesurer les comportements de violence économique consiste en un instrument construit pour les fins de cette étude et n'a donc pas fait l'objet d'une validation. Ce questionnaire a pu ne pas cibler les comportements qu'il souhaitait mesurer et omettre certains comportements de contrôle économique. Certes, il présente tout de même un vif intérêt par sa nature novatrice et sa tentative d'évaluer un concept relativement nouveau et certainement mal compris, surtout dans un contexte

conjugal où il y a présence de problèmes de jeu. La nature et le format de ce questionnaire, jumelant des réponses à choix multiples et des réponses de types ouvertes, ont permis aux femmes de s'exprimer en leurs propres mots sur les raisons et le contexte entourant différents comportements de violence économique. Ainsi, dans un contexte de jeu problématique où le contrôle économique peut, parfois, servir de mesure de protection pour les conjointes, les résultats fournis par ce questionnaire mettent en relief la nécessité, lorsque la violence économique est évaluée, d'interroger les balises de mise en place du comportement en question, c'est-à-dire son contexte et les motifs, pour juger de son caractère violent. Les résultats trouvés se basant sur ce questionnaire peuvent donc servir de tremplin aux études ultérieures qui s'intéresseront à ce type de violence dans les couples où il y a présence de jeu problématique.

Somme toute, la présente étude a mis en évidence le sens particulier des comportements d'abus, de contrôle et de violence économique dans le contexte conjugal bien précis du jeu problématique. Cet aspect, très peu documenté dans la littérature, est pertinent à explorer lorsque l'on se penche sur les conséquences financières souvent liées au jeu problématique. C'est en ce sens qu'il s'agit d'un premier pas vers une meilleure description et compréhension de la violence économique dans ce contexte précis.

Les résultats de l'étude ont permis de réaliser qu'une grande proportion de conjointes de joueurs problématiques utilisent des stratégies de contrôle des habitudes de jeu et des dépenses de jeu du conjoint qui soient à première vue appropriées et jugées efficaces par les joueurs, selon les quelques études existantes (Tepperman et al., 2006). L'obtention de nouvelles connaissances à ce sujet pourrait à échéance apporter des implications dans la pratique clinique, autant en termes de prévention que d'interventions. Ainsi, que ce soit pour le joueur qui consulte en traitement ou pour une conjointe qui consulte en tant que proche, de cibler la sphère économique comme un aspect sur lequel travailler semblerait non seulement utile, mais essentiel. Les prochaines études devraient, au moyen de devis longitudinaux, évaluer l'adéquation et l'efficacité de certaines stratégies de contrôle, utilisées par les conjointes de joueurs problématiques. Par ailleurs, le développement d'un outil validé empiriquement servant à mesurer la violence économique dans ces couples s'impose. Il s'agirait d'un premier pas vers l'intégration d'une évaluation

systematique de ce type de violence aupres de ces couples, permettant ainsi le developpement d'interventions specifiques et adaptees.

Références

- Adams, A.E., Sullivan, C.M., Bybee, D., & Greeson, M.G. (2008). Development of the Scale of Economic Abuse. *Violence Against Women, 14*, 563-588. doi: 10.1177/1077801208315529
- Afifi, T.O., Brownridge, D.A., MacMillan, H., & Sareen, J. (2010). The relationship of gambling to intimate partner violence and child maltreatment in a nationally representative sample. *Journal of Psychiatric Research, 44*, 331-337. doi: 10.1016/j.jpsychires.2009.07.010.
- American Psychiatric Association. (2003). *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux. Texte révisé* (4e éd.). Paris : Masson.
- Australian Productivity Commission. (1999). *Australia's gambling industries inquiry report. Volume 1 Preliminaries, Summary, Part A, Part B and Part C*. Canberra: Ausinfo. Retrieved from <http://www.pc.gov.au/projects/inquiry/gambling/docs/finalreport>
- Azmier, J.J., Kelley, R., & Todosichuk, P. (2001). *Triumph, tragedy or trade-off? Considering the impact of gambling*. Gambling in Canada Research, report No. 14, Canada West Foundation, Calgary, Canada.
- Bland, R.C., Newman, S.C., Orn, H., & Stebelsky, G. (1993). Epidemiology of pathological gambling in Edmonton. *Canadian Journal of Psychiatry, 38*, 108-112.
- Bonomi, A.E., Anderson, M.L., Rivara, F.P., & Thompson, R.S. (2007). Health outcomes in women with physical and sexual intimate partner violence exposure. *Journal of Women's Health, 16*, 987-997. doi: 10.1089/jwh.2006.0239
- Boutin, C., & Ladouceur, R. (Eds.) (2006). *Y a-t-il un joueur dans votre entourage? Tout ce que les proches doivent savoir*. Montréal : Éditions de l'homme.
- Cyr, M., Fortin, A. et Chénier, N. (1997). *Questionnaire sur la résolution de conflits conjugaux* (traduction française de Straus, M.A., Hamby, S.L., Boney-McCoy, S. Et Sugarman, D.B. (1996), Conflict Tactics Scale 2). Montréal : Université de Montréal.
- DeKeseredy, W.S. & Dragiewicz, M. (2009). *Orientation changeante des politiques publiques : La violence dans les relations intimes, sexospécifique ou bidirectionnelle?* Oshawa, Ontario : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009.
- Direction générale de la condition féminine de l'Ontario. (2007). *Définitions de la violence*. Extrait du site Web du Gouvernement de l'Ontario le 7 août 2009 : <http://www.citizenship.gov.on.ca/owd/french/youthzone/preventing/definitions/>
- Downs, C., & Woolrych, R. (2010). Gambling and debt : the hidden impacts on family and work life. *Community, Work & Family, 13*, 311-328. doi : 10.1080/13668803.2010.488096
- Fawole, O.I. (2008). Economic violence to women and girls: is it receiving the necessary attention? *Trauma, Violence, & Abuse, 9*, 167-177. doi: 10.1177/1524838008319255
- Gambino, B. & Lesieur, H. (2006). The South Oaks Gambling Screen (SOGS): A rebuttal to critics. *Journal of Gambling Issues, 17*, 1-16. doi: 10.4309/jgi.2006.17.10
- Gaudia, R. (1987). Effects of compulsive gambling on the family. *Social Work, 32*, 254-256.

- Goulet, A., & Giroux, I. (2013). *La violence conjugale chez les couples où l'homme est considéré par la sa conjointe comme un joueur problématique* (thèse de doctorat non-publiée). Université Laval, Québec.
- Heineman, M. (1987). A comparison: The treatment of wives of alcoholics with the treatment of wives of pathological gamblers. *Journal of Gambling Behavior*, 3, 27-40. doi: 10.1007/BF01087475
- Hodgins, D. C., & Makarchuk, K. (2003). Trusting problem gamblers: Reliability and validity of selfreported gambling behavior. *Psychology of Addictive Behaviors*, 17, 244–248. doi: 10.1037/0893-164X.17.3.244
- Hodgins, D.C., Shead, N.W., & Makarchuk, K. (2007). Relationship satisfaction and psychological distress among concerned significant others of pathological gamblers. *Journal of Nervous and Mental Disease*, 195, 65-71. doi: 10.1097/01.nmd.0000252382.47434.a6
- Hodgins, D.C., Toneatto, T., Makarchuk, K., Skinner, W., Vincent, S. (2007). Minimal treatment approaches for concerned significant others of problem gamblers: A randomized controlled trial. *Journal of Gambling Studies*, 23, 215-230. doi: 10.1007/s10899-006-9052-2
- Johnson, M.P. (1995). Patriarchal terrorism and common couple violence. Two forms of violence against women. *Journal of Marriage and the Family*, 57, 283-294. doi: 10.1177/1077801206293328
- Kairouz, S., & Nadeau, L. (2010). *Portrait du jeu au Québec: Prévalence, incidence et trajectoires sur quatre ans*. Montréal, QC : Université Concordia.
- Kalischuk, R.G., Nowatzki, N., Cardwell, K., Klein, K., & Solowoniuk, J. (2006). Problem gambling and its impact on families: A literature review. *International Gambling Studies*, 6, 31-60. doi: 10.1080/14459790600644176
- Korman, L., Collins, J., Littman-Sharp, N., McMain, S., & Skinner, W. (2005). *Concurrent gambling, substance use and anger: Development of a brief integrated treatment*. Final Report. Ontario Problem Gambling Research Centre.
- Korman, L.M., Collins, J., Dutton, D., Dhayanathan, B., Littman-Sharp, N., & Skinner, W. (2008). Problem gambling and intimate partner violence. *Journal of Gambling Studies*, 24, 13-23. doi: 10.1007/s10899-007-9077-1
- Korn, D. & Tepperman, J. (2006). *At Home with Gambling – Final Report*. Submitted to The Ontario Problem Gambling Research Center.
- Ladouceur, R. (1991). Prevalence estimates of pathological gamblers in Québec. *Canadian Journal of Psychiatry*, 36, 732-734.
- Ladouceur, R. (2004). Gambling: The hidden addiction. *Canadian Journal of Psychiatry*, 49, 501-503.
- Ladouceur, R., Jacques, C., Chevalier, S., Sévigny, S., Hamel, D., & Allard, D. (2004). *Prévalence des habitudes de jeu et du jeu pathologique au Québec en 2002*. Québec et Montréal, Université Laval et Institut national de la santé publique du Québec.
- Laughrea, K., Bélanger, C., & Wright, J. (1996). Existe-t-il un consensus social pour définir et comprendre la problématique de la violence conjugale? *Santé mentale au Québec*, 21, 93-116.
- Lesieur, H.R., & Blume, S.B. (1987). The South Oaks Gambling Screen (SOGS): A new instrument for the identification of pathological gamblers. *American Journal of Psychiatry*, 144, 1184-1188.

- Lesieur, H.R., & Rothschild, J. (1989). Children of Gamblers Anonymous members. *Journal of Gambling Behavior*, 5, 269-281. doi : 10.1007/BF01672428
- Lorenz, V.C., & Shuttlesworth, D.E. (1983). The impact of pathologic gambling on the spouse of the gambler. *Journal of Community Psychology*, 11, 67-76. doi: 10.1002/1520-6629(198301)11:1<67::AID-JCOP2290110107>3.0.CO;2-O
- Lorenz, V. C., & Yaffee, R. A. (1986). Pathological gambling: Psychosomatic, emotional and marital difficulties as reported by the gambler. *Journal of Gambling Behavior*, 2, 40-49. doi: 10.1007/BF01019933
- Lorenz, V.C., & Yaffee, R.A. (1989). Pathological gamblers and their spouses : Problems in interaction. *Journal of Gambling Behavior*, 5, 113-126. doi: 10.1007/BF01019758
- Makarchuk, K., Hodgins, D. C., & Peden, N. (2002). Development of a brief intervention for concerned significant others of problem gamblers. *Addictive Disorders & Their Treatment*, 1, 126–134. doi: 10.1097/00132576-200211000-00003
- Ministère de la santé et des services sociaux. (1995). *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale. Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, Gouvernement du Québec, 77 p.
- Morasco, B.J., Weinstock, J., Ledgerwood, D.M., & Petry, N.M. (2007). Psychological factors that promote and inhibit pathological gambling. *Cognitive and Behavioral Practice*, 14, 208-217. doi: 10.1016/j.cbpra.2006.02.005
- Morin, M. (2007). *Évaluation de mes comportements violents*. Granby : Ressource pour hommes de la Haute-Yamaska. Extrait du site le 20 juillet 2007: <http://www.rhhy.qc.ca/index.html>
- Muelleman, R.L., DenOtter, T., Wadman, M.C., Tran, T.P., & Anderson, J. (2002). Problem gambling in the partner of the emergency department patient as a risk factor for intimate partner violence. *The Journal of Emergency Medicine*, 23, 307-312. doi:10.1016/S0736-4679(02)00543-7
- National Council of Welfare. (1996). *Gambling in Canada*. Minister of Supply and Services Canada.
- Organisation Mondiale de la Santé. (2003). *Priorité aux femmes : Principes d'éthique et de sécurité sur les actes de violence familiale à l'égard des femmes*. Département Genre et santé de la femme. Groupe Santé familiale et communautaire. Genève, Suisse.
- Pahl, J. (2008). Family finances, individualisation, spending patterns and access to credit. *Journal of Socio-Economics*, 37, 577-591. doi: 10.1016/j.socec.2006.12.041
- Petry, N.M. (2005). *Pathological Gambling: Etiology, Comorbidity and Treatment*. Washington (DC): American Psychological Association.
- Pulford, J., Bellringer, M., Abbott, M., Clarke, D., Hodgins, D., & Williams, J. (2009). Barriers to help-seeking for a gambling problem: The experiences of gamblers who have sought specialist assistance and the perceptions of those who have not. *Journal of Gambling Studies*, 25, 33-48. doi: 10.1007/s10899-008-9113-9
- Riou, D. A., Rinfret-Raynor, M., & Cantin, S. (2003). *La violence envers les conjointes dans les couples québécois*, 1998. Montréal: Institut de la Statistique du Québec.
- Schwartz, M.D. (2000). Methodological Issues in the use of survey data for measuring and characterizing violence against women. *Violence Against Women*, 6, 815-838. doi: 10.1177/10778010022182164

- Shaffer, H. J., Hall, M. N., & Vander Bilt, J. (1999). Estimating the prevalence of disordered gambling behaviour in the United States and Canada: A research synthesis. *American Journal of Public Health, 89*, 1369-1376. doi: 10.2105/AJPH.89.9.1369
- Shaw, M.C., Forbush, K.T., Schlinder, J., Rosenman, E., & Black, D.W. (2007). The effect of pathological gambling on families, marriages, and children. *The International Journal of Neuropsychiatric Medicine, 12*, 615-622.
- Steinberg, M. A. (1993). Couples treatment issues for recovering male compulsive gamblers and their partners. *Journal of Gambling Studies, 9*, 153-167. doi: 10.1007/BF01014865
- Straus, M.A., Hamby, S.L., & Boney-McCoy, S. (1996). The Revised Conflict Tactics Scales (CTS2): Development and preliminary psychometric data. *Journal of Family Issues, 17*, 283-316. doi: 10.1177/019251396017003001
- Tepperman, L., Korn, D., & Reynolds, J. (2006). *Partner influences on gambling: An exploratory study – Final Report*. Submitted to the Ontario Problem Gambling Research Center.
- Trudel, G., Poirier-Arbour, A., Harvey, P., Boyer, R., Villeneuve, V., Anderson, A., et al. (2008). *Couple et jeu de hasard*. Rapport de recherche présenté au Fonds Québécois de Recherche sur la Société et la Culture. Québec : 185 p.
- Weaver, T.L., Sanders, C.K., Campbell, C.L., & Schnabel, M. (2009). Development and preliminary psychometric evaluation of the Domestic Violence – Related Financial Issues Scale (DV-F1). *Journal of Interpersonal Violence, 24*, 569-585. doi: 10.1177/0886260508317176
- Weston, R., Temple, J. R., & Marshall, L. L. (2005). Gender symmetry and asymmetry in violent relationships: Patterns of mutuality among racially diverse women. *Sex Roles, 53*, 553-571. doi: 10.1007/s11199-005-7142-8
- Wiebe, J., Single, E., & Falkowski-Ham, A. (2003). *Exploring the evolution of problem gambling: A one year follow-up study*. Responsible Gambling Council and Canadian Centre on Substance Abuse.
- Wildman, R.W. (1989). Pathological gambling: Marital-familial factors, implications, and treatments. *Journal of Gambling Behavior, 5*, 293-301. doi : 10.1007/BF01672430

Tableau 1

Proportion (%) de participantes, selon les groupes, qui endossent les items du questionnaire de violence économique envers le conjoint et description des raisons et du contexte évoqués pour justifier ces comportements.

Items		Participant ^{es} HP (N = 54)	Participant ^{es} HNP (N = 101)
Raisons/Contextes ^a			
1. Ridiculiser le type d'emploi du conjoint	% (n)	5,6 (3)	2,0 (2)
	χ^2 (dl)		1,441 (1)
	Valeur p		0,230
<u>Raisons/Contexte :</u>			
Chicanes	% (n)	33,3 (1)	0,0 (0)
Se défendre d'insultes	% (n)	66,7 (2)	50,0 (1)
Autres raisons (p.ex., n'aime pas son horaire de travail)	% (n)	0,0 (0)	50,0 (1)
2. Prendre le contrôle des finances de la maison ou de celles du conjoint	% (n)	38,9 (21)	28,7 (29)
	χ^2 (dl)		1,667 (1)
	Valeur p		0,197
<u>Raisons/Contexte :</u>			
Accord commun	% (n)	52,4 (11)	89,7 (26)
Contrôler des dépenses jugées abusives ou inutiles	% (n)	42,9 (9)	6,9 (2)
Sous la pression du conjoint	% (n)	0,0 (0)	3,4 (1)
Faire des dépenses jugées inutiles par le conjoint	% (n)	4,8 (1)	0,0 (0)
3. Empêcher le conjoint d'avoir ou de conserver un emploi	% (n)	1,9 (1)	2,0 (2)
	χ^2 (dl)		0,003 (1)
	Valeur p		0,956

Le tableau 1 se continue

Items		Participantes HP	Participantes HNP
Raisons/Contextes (<i>suite</i>)			
<u>Raisons/Contexte :</u>			
Bien-être du couple/du conjoint	% (n)	0,0 (0)	100,0 (2)
Emploi jugé comme sous-payé	% (n)	100,0 (1)	0,0 (0)
<hr/>			
4. Interdire le conjoint de faire des dépenses personnelles	% (n)	13,0 (7)	13,9 (14)
	χ^2 (dl)		0,024 (1)
	Valeur <i>p</i>		0,876
<u>Raisons/Contexte :</u>			
Contrôler des dépenses jugées abusives ou inutiles	% (n)	100,0 (7)	78,6 (11)
Conserver l'argent pour soi	% (n)	0,0 (0)	14,3 (2)
Ne sait pas	% (n)	0,0 (0)	7,1 (1)
<hr/>			
5. Cacher des informations au conjoint sur les finances alors qu'il devrait être au courant	% (n)	20,4 (11)	7,9 (8) *
	χ^2 (dl)		5,071 (1)
	Valeur <i>p</i>		0,024
<u>Raisons/Contexte :</u>			
Contrôler des dépenses jugées abusives ou inutiles	% (n)	27,3 (3)	12,5 (1)
Cacher des dépenses jugées inutiles	% (n)	27,3 (3)	37,5 (3)
Se protéger	% (n)	36,4 (4)	25,0 (2)
Parvenir à épargner	% (n)	0,0 (0)	25,0 (2)
Éviter des inquiétudes au conjoint	% (n)	9,1 (1)	0,0 (0)

Le tableau 1 se continue

Items		Participant ^{es} HP	Participant ^{es} HNP
Raisons/Contextes (<i>suite</i>)			
6. Refuser de laisser de l'argent au conjoint et acheter tout soi-même	% (<i>n</i>)	16,7 (9)	4,0 (4) *
	χ^2 (dl)		7,394 (1)
	Valeur <i>p</i>		0,007
<u>Raisons/Contexte :</u>			
Contrôler des dépenses jugées abusives ou inutiles	% (<i>n</i>)	77,8 (7)	50,0 (2)
Parvenir à se gêter	% (<i>n</i>)	22,2 (2)	0,0 (0)
Conjoint ne donne pas assez d'argent	% (<i>n</i>)	0,0 (0)	25,0 (1)
Ne sait pas	% (<i>n</i>)	0,0 (0)	25,0 (1)
7. Obliger le conjoint à remettre sa paye	% (<i>n</i>)	7,4 (4)	3,0 (3)
	χ^2 (dl)		1,607 (1)
	Valeur <i>p</i>		0,205
<u>Raisons/Contexte :</u>			
Contrôler des dépenses jugées abusives ou inutiles	% (<i>n</i>)	100,0 (4)	66,7 (3)
Conjoint lui doit de l'argent	% (<i>n</i>)	0,0 (3)	33,3 (1)
8. Minimiser la contribution financière du conjoint en lui disant que son salaire est faible et peu important	% (<i>n</i>)	5,6 (3)	5,0 (5)
	χ^2 (dl)		0,026 (1)
	Valeur <i>p</i>		0,871

Le tableau 1 se continue

Items		Participant ^{es} HP	Participant ^{es} HNP
Raisons/Contextes (<i>suite</i>)			
<u>Raisons/Contexte :</u>			
Chicanes	% (<i>n</i>)	66,7 (2)	60,0 (3)
Sans raison connue	% (<i>n</i>)	0,0 (0)	20,0 (1)
Lorsque le conjoint fait des dépenses jugées non raisonnables	% (<i>n</i>)	33,3 (1)	0,0 (0)
Tentative de convaincre le conjoint de se trouver un autre emploi	% (<i>n</i>)	0,0 (0)	20,0 (1)

Notes. Valeur p = valeur du seuil alpha ; * Différences significatives entre la proportion de participant^{es} à un seuil alpha : $p < 0,05$; χ^2 = coefficient du test de proportion, le Khi carré ; dl = degré de liberté. ^a Aucun test statistique n'a été effectué sur ces proportions.

Tableau 2

Proportion (%) de participantes, selon les groupes, qui endossent les items du questionnaire de violence économique reçue de leur conjoint et description des raisons et du contexte évoqués pour justifier ces comportements.

Items		Participant ^{es} HP (N = 54)	Participant ^{es} HNP (N = 101)
Raisons/Contextes ^a			
1. Ridiculiser le type d'emploi de la conjointe	% (n)	24,1 (13)	5,9 (6) *
	χ^2 (dl)		10,578 (1)
	Valeur p		0,001
<u>Raisons/Contexte :</u>			
Chicanes	% (n)	46,2 (6)	33,3 (2)
Se défendre d'insultes	% (n)	7,7 (1)	0,0 (0)
Sans raison connue	% (n)	38,5 (5)	16,7 (1)
Autre raison (Pour convaincre de changer d'emploi)	% (n)	7,7 (1)	50,0 (3)
2. Prendre le contrôle des finances de la maison ou de celles de la conjointe	% (n)	24,1 (13)	21,8 (22)
	χ^2 (dl)		0,106 (1)
	Valeur p		0,745
<u>Raisons/Contexte :</u>			
Accord commun	% (n)	46,2 (6)	77,3 (17)
Contrôler des dépenses jugées abusives ou inutiles	% (n)	0,0 (0)	9,1 (2)
Contrôler la conjointe	% (n)	38,5 (5)	0,0 (0)
Autres raisons (p.ex., Prise de décision par le pourvoyeur principal, lorsque le budget est « serré », garder l'argent pour soi)	%(n)	15,4 (2)	13,6 (3)

Le tableau 2 se continue

Items		Participant ^{es} HP	Participant ^{es} HNP
<u>Raisons/Contextes (suite)</u>			
3. Empêcher la conjointe d'avoir ou de conserver un emploi	% (n) χ^2 (dl) Valeur <i>p</i>	7,4 (4)	1,0 (1) * 4,642 (1) 0,031
<u>Raisons/Contexte :</u>			
Contrôler la conjointe	% (n)	100,0 (4)	0,0 (0)
Jalousie (emploi dans un bar)	% (n)	0,0 (0)	100,0 (1)
4. Interdire la conjointe de faire des dépenses personnelles	%(n) χ^2 (dl) Valeur <i>p</i>	9,3 (5)	12,9(13) 0,447 (1) 0,542
<u>Raisons/Contexte :</u>			
Contrôler des dépenses jugées abusives ou inutiles	% (n)	20,0 (1)	84,6 (11)
Contrôler la conjointe	% (n)	80,0 (4)	7,7 (1)
Conserver l'argent pour lui	%(n)	0,0 (0)	7,7 (1)
5. Cacher des informations à la conjointe sur les finances alors qu'elle devrait être au courant	%(n) χ^2 (dl) Valeur <i>p</i>	53,7 (29)	14,9 (15) * 26,128 (1) 0,000
<u>Raisons/Contexte :</u>			
Contrôler des dépenses jugées abusives ou inutiles	% (n)	0,0 (0)	6,7 (1)
Contrôler la conjointe	% (n)	3,4 (1)	0,0 (0)
Cacher à la conjointe des dépenses, dettes ou revenus	% (n)	86,2 (25)	80,0 (12)
Autres raisons (p.ex., éviter des inquiétudes, confidentialité)	%(n)	3,5 (1)	13,3 (2)
Ne sait pas	% (n)	6,9 (2)	25,0 (2)

Le tableau 2 se continue

Items		Participant HP	Participant HNP
<i>Raisons/Contextes (suite)</i>			
6. Refuser de laisser de l'argent à la conjointe et acheter tout soi-même	% (n)	14,8 (8)	5,0 (5) *
	χ^2 (dl)		4,456 (1)
	Valeur <i>p</i>		0,035
<u>Raisons/Contexte :</u>			
Contrôler des dépenses jugées abusives ou inutiles	% (n)	0,0 (0)	20,0 (1)
Contrôler la conjointe	% (n)	37,5 (3)	0,0 (0)
Cacher des dépenses ou garder l'argent pour soi	% (n)	62,5 (5)	60,0 (3)
Manipulation pour empêcher les sorties	% (n)	0,0 (0)	20,0 (1)
7. Obliger la conjointe à remettre sa paye	% (n)	1,9 (1)	2,0 (2)
	χ^2 (dl)		0,003 (1)
	Valeur <i>p</i>		0,956
<u>Raisons/Contexte :</u>			
Contrôler des dépenses jugées abusives ou inutiles	% (n)	0,0 (0)	50,0 (1)
Contrôler la conjointe	% (n)	100,0 (1)	0,0 (0)
Conserver l'argent pour soi	% (n)	0,0 (0)	50,0 (1)
8. Minimiser la contribution financière de la conjointe en lui disant que son salaire est faible et peu important	% (n)	18,5 (10)	8,9 (9)
	χ^2 (dl)		3,020 (1)
	Valeur <i>p</i>		0,082

Le tableau 2 se continue

Items		Participant ^{es} HP	Participant ^{es} HNP
Raisons/Contextes (<i>suite</i>)			
<u>Raisons/Contexte :</u>			
Chicanes	% (<i>n</i>)	40,0 (4)	11,1 (1)
Se défendre d'insultes	% (<i>n</i>)	0,0 (0)	11,2 (1)
Sans raison connue	% (<i>n</i>)	60,0 (6)	44,4 (4)
Autres raisons (p.ex., conjointe sans emploi, pour son bien-être)	% (<i>n</i>)	0,0 (0)	33,3 (3)

Notes. Valeur p = valeur du seuil alpha ; * Différences significatives entre la proportion de participant^{es} à un seuil alpha : $p < 0,05$; χ^2 = coefficient du test de proportion, le Khi carré ; dl = degré de liberté. ^a Aucun test statistique n'a été effectué sur ces proportions.

Tableau 3

Proportion (%) de participantes, selon les groupes, qui ont rapporté avoir utilisé des stratégies principales et secondaires de contrôle des habitudes de jeu de leur conjoint.

Stratégies ^a		Participantés HP	Participantés HNP
Avertissements, reproches et menaces	Principale		
	<i>n/N</i>	3/34	0/3
	%	8,8	0,0
	Secondaire		
	<i>n/N</i>	3/15	0/0
	%	20,0	0,0
Discussions	Principale		
	<i>n/N</i>	12/34	2/3
	%	35,3	66,7
	Secondaire		
	<i>n/N</i>	3/15	0/0
	%	20,0	0,0
Suggestion de ressources d'aide	Principale		
	<i>n/N</i>	9/34	1/3
	%	26,5	33,3
	Secondaire		
	<i>n/N</i>	3/15	0/0
	%	20,0	0,0
Divertissement du conjoint pour l'éloigner du jeu (endroit et entourage)	Principale		
	<i>n/N</i>	6/34	0/3
	%	17,6	0,0
	Secondaire		
	<i>n/N</i>	2/15	0/0
	%	13,3	0,0

Le tableau 3 se continue

Stratégies (<i>suite</i>)		Participant ^{es} HP	Participant ^{es} HNP
Contrôler et surveiller le conjoint (p.ex., fréquence de jeu, aller le chercher au bar fréquenté)	Principale		
	<i>n/N</i>	2/34	0/3
	%	5,9	0,0
	Secondaire		
	<i>n/N</i>	2/15	0/0
	%	13,3	0,0
Se séparer temporairement du conjoint ou le « mettre à la porte »	Principale		
	<i>n/N</i>	1/34	0/3
	%	2,9	0,0
	Secondaire		
	<i>n/N</i>	1/15	0/0
	%	6,7	0,0
Suggestion de se bannir des endroits de jeu	Principale		
	<i>n/N</i>	1/34	0/3
	%	2,9	0,0
	Secondaire		
	<i>n/N</i>	0/15	0/0
	%	0,0	0,0
Ne pas aborder tous sujets reliés au jeu	Principale		
	<i>n/N</i>	0/34	0/3
	%	0,0	0,0
	Secondaire		
	<i>n/N</i>	1/15	0/0
	%	6,7	0,0

Notes. *n/N* = Nombre de participant^{es} qui ont utilisé la stratégie mentionnée sur le nombre total de participant^{es} ayant rapporté avoir utilisé une stratégie principale ou une stratégie secondaire de contrôle.

^a Aucun test statistique n'a été effectué sur ces données.

Tableau 4

Proportion (%) de participantes, selon les groupes, qui ont rapporté avoir utilisé des stratégies principales et secondaires de contrôle des dépenses de jeu de leur conjoint.

Stratégies ^a		Participantés HP	Participantés HNP
Gestion des cartes bancaires (débit, crédit)	Principale		
	<i>n/N</i>	6/29	0/1
	%	20,7	0,0
	Secondaire		
	<i>n/N</i>	0/7	0/0
	%	0,0	0,0
Remettre au conjoint des sommes d'argent fixes	Principale		
	<i>n/N</i>	1/29	0/1
	%	3,4	0,0
	Secondaire		
	<i>n/N</i>	3/7	0/0
	%	42,9	0,0
Aucune mise en commun des avoirs financiers et annulation des comptes conjoints	Principale		
	<i>n/N</i>	3/29	0/1
	%	10,3	0,0
	Secondaire		
	<i>n/N</i>	0/7	0/0
	%	0,0	0,0
Instaurer et prise en charge du budget	Principale		
	<i>n/N</i>	8/29	1/1
	%	27,6	100,0
	Secondaire		
	<i>n/N</i>	2/7	0/0
	%	28,6	0,0

Le tableau 4 se continue

Stratégies (<i>suite</i>)		Participant ^{es} HP	Participant ^{es} HNP
Contrôle et gestion de la paye du conjoint	Principale		
	<i>n/N</i>	3/29	0/1
	%	10,0	0,0
	Secondaire		
	<i>n/N</i>	1/7	0/0
	%	14,3	0,0
Entente avec la banque pour interdire les retraits bancaires»	Principale		
	<i>n/N</i>	1/29	0/1
	%	3,4	0,0
	Secondaire		
	<i>n/N</i>	1/7	0/0
	%	14,3	0,0
Ne rien laisser au nom du conjoint	Principale		
	<i>n/N</i>	1/29	0/1
	%	3,4	0,0
	Secondaire		
	<i>n/N</i>	0/7	0/0
	%	0,0	0,0
Cacher les cartes bancaires et l'argent liquide	Principale		
	<i>n/N</i>	1/29	0/1
	%	3,4	0,0
	Secondaire		
	<i>n/N</i>	0/7	0/0
	%	0,0	0,0

Le tableau 4 se continue

Stratégies (<i>suite</i>)		Participantés HP	Continuité du tableau 4 Participantés HNP
Conserver plus d'argent pour soi-même	Principale		
	<i>n/N</i>	1/29	0/1
	%	3,4	0,0
	Secondaire		
	<i>n/N</i>	0/7	0/0
	%	0,0	0,0
Discussions, suggestions et conseils sur les finances	Principale		
	<i>n/N</i>	4/29	0/1
	%	13,8	0,0
	Secondaire		
	<i>n/N</i>	0/7	0/0
	%	0,0	0,0

Notes. *n/N* = Nombre de participantés qui ont utilisé la stratégie mentionnée sur le nombre total de participantés ayant rapporté avoir utilisé une stratégie principale ou une stratégie secondaire de contrôle.

^a Aucun test statistique n'a été effectué sur ces données.

CHAPITRE 4. CONCLUSION GÉNÉRALE

Le but de la présente thèse était de dresser un portrait complet et détaillé de la violence conjugale présente chez les couples dans lesquels le conjoint masculin est perçu par sa conjointe comme ayant un problème de jeu, en termes (1) des dimensions de la violence utilisées (physique, sexuelle, psychologique et verbale et économique), (2) de la violence tant faite par les femmes envers le conjoint masculin que reçue par celles-ci et (3) des formes sévères de violence physique, sexuelle ainsi que psychologique et verbale.

Le premier article empirique dresse le portrait détaillé des types de violence les plus connus, tels la violence physique, sexuelle et psychologique/verbale faite et reçue par les répondantes. Les résultats démontrent que les conjointes de joueurs problématiques rapportent en plus grande proportion avoir commis des gestes de violence physique et des gestes sévères de violence psychologique et verbale envers leur conjoint que les autres femmes. De surcroît, les conjointes de joueurs problématiques se disent, en plus grande proportion, victimes de violence de types physique et psychologique et verbale, et des manifestations sévères de ces formes de violence. Ceci rejoint les constats de quelques auteurs (Affifi et al., 2010; Korman et al., 2008), à savoir que les joueurs problématiques seraient physiquement plus violents dans un contexte conjugal. Les résultats de la thèse ajoutent toutefois à ce constat, la présence plus fortement marquée chez ce sous-groupe de manifestations sévères de violence physique et psychologique/verbale. Alors que Korman et collaborateurs (2008) rapportaient davantage de violence sexuelle chez les couples où l'un des partenaires présente un problème de jeu, cette étude n'a pas permis de confirmer ce résultat, faisant de la violence sexuelle une dimension de la violence conjugale non-spécifique à cette population.

Le second article empirique de la présente thèse a pour but d'explorer la violence conjugale de type économique présente également chez les couples dans lesquels le conjoint masculin est perçu comme ayant un problème de jeu en comparaison avec les autres couples. Comme, au moment de l'étude, aucun instrument validé n'était disponible pour évaluer adéquatement et de façon détaillée la dimension économique de la violence conjugale, un questionnaire maison jumelant des items à réponses dichotomiques, multiples et ouvertes, a été développé et se proposait d'évaluer cinq construits se rapportant à la violence économique.

Les résultats exploratoires mettent en évidence qu'une plus grande proportion de conjointes de joueurs problématiques a utilisé des comportements s'apparentant à cette forme de violence et s'en sont également dites victimes. Une analyse des motifs sous-jacents à l'utilisation de comportements de type « violence économique » qui étaient endossés par une plus grande proportion de femmes dont le conjoint est un joueur problématique a été effectuée. Les réponses variées et riches des participantes ont mis en évidence, pour les conjointes de joueurs problématiques, l'utilisation de la violence à des fins de protection de leurs finances contre les dépenses de jeu excessives des conjoints. Des motifs plus personnels, s'inscrivant davantage dans la définition exhaustive de la violence économique (Fawole, 2008; MSSS, 1995) et qui ne sont pas directement en lien avec les problèmes de jeu du conjoint, ont été nommées par les femmes, tels qu'un désir de se gâter par des achats personnels sans que le conjoint ne le sache.

En ce qui concerne les motifs justifiant la violence économique reçue par les femmes de leur conjoint joueur problématique, celles-ci ont mis en évidence une fonction visant à assurer, pour le joueur, la poursuite de ses activités de jeu. D'autre part, une proportion importante de participantes dont le conjoint présente un problème de jeu a décrit des motifs plus radicaux qui s'inscrivent dans une lignée de prise de contrôle et de pouvoir par le conjoint masculin. Ce contexte, tel qu'évoqué par les conjointes de joueurs problématiques, place les comportements endossés comme faisant partie intégrante de la violence économique (MSSS, 1995). Il y aurait tout lieu de se pencher davantage sur ce besoin de pouvoir qu'ont certains joueurs problématiques quant au domaine financier des couples.

L'étude 2 de la présente thèse vise également, afin de compléter l'information obtenue quant à la violence économique, à décrire qualitativement les stratégies de contrôle des habitudes de jeu et, spécifiquement, des dépenses de jeu du conjoint joueur utilisées par les participantes. La majorité des conjointes de joueurs problématiques qui se disent inquiètes des habitudes de jeu de celui-ci utilisent au moins une stratégie de contrôle des habitudes de jeu ou visant spécifiquement le contrôle de ses dépenses de jeu. La plupart des stratégies évoquées par les femmes semblent, de prime abord, adéquates, tels que les discussions avec le conjoint joueur, la suggestion directe ou indirecte de ressources d'aide,

la mise en place et la prise en charge d'un budget des finances et la gestion de ses cartes bancaires. Ces stratégies semblent rejoindre celles proposées par les chercheurs (Heineman, 1987; Hodgins, Toneatto et al., 2007) et les cliniciens (Boutin & Ladouceur, 2006) et celles relevées par les joueurs eux-mêmes, comme étant relativement efficaces (Tepperman et al., 2006). Toutefois, d'autres stratégies mentionnées par les femmes soulèvent un doute quant à leur adéquation, leur similarité avec la violence économique et leur efficacité. Ces stratégies sont, par exemple, la surveillance et le contrôle du joueur, les menaces, les reproches et les avertissements, de même que l'éloignement « forcé » du conjoint des endroits de jeu et des amis joueurs.

La présente thèse a permis de mettre en lumière le rôle occupé par la violence conjugale dans le contexte particulier des couples où l'un des conjoints présente un problème de jeu. La comparaison de ces couples avec ceux dans lesquels aucun problème de jeu n'était présent chez le conjoint masculin, a bien mis en évidence que les formes physiques, psychologiques et verbales et économiques de la violence conjugale étaient prédominantes chez les couples avec problèmes de jeu. Alors que le *National Council of Welfare* (1996) avait suggéré que les conjointes de joueurs problématiques étaient plus violentes physiquement que les autres femmes, cette étude a permis d'ajouter à ce constat en soulignant non seulement qu'elles étaient plus violentes physiquement, mais aussi de façon psychologique et verbale, et ce, sous des formes plus sévères. Alors qu'une vision plus archaïque de la violence conjugale, voulant que celle-ci soit communément instiguée par les conjoints masculins seuls, a longtemps prévalu, cette étude appuie l'hypothèse d'une violence davantage situationnelle (Johnson, 1995) et, donc, commise de part et d'autres des couples qui ont à composer avec des problèmes de jeu de l'un des partenaires. La violence conjugale pourrait donc être une façon inadéquate, mais banalisée, de gérer les difficultés présentes dans les couples et de s'adapter aux problèmes de la vie commune, dont les problèmes de jeu. La violence conjugale s'inscrit donc dans une dynamique qui apparaît être mutuelle et soulève avec force la nécessité de travailler les relations conjugales avec les conjoints qui font face à des problèmes de jeu.

Dans la thématique plus particulière de la violence de type économique, forme de violence méconnue et négligée dans la littérature, cette étude fait ressortir sa fonction

particulière dans un contexte conjugal de jeu problématique. Elle se distingue des autres formes de violence par son caractère protecteur, parfois essentiel à la survie financière des femmes en couple avec un joueur problématique. Elle se distingue également des autres formes de violence par sa complexité et sa subtilité et donc, par la nécessité, pour son évaluation, d'utiliser un instrument permettant d'investiguer le contexte entourant la mise en place de comportements de violence économique. Les problèmes de jeu et les conséquences financières en découlant sont postulés dans la présente thèse comme étant directement à même de créer un contexte rendant propice et plus fréquente l'utilisation de la violence économique, tant faite par les conjoints joueurs que par leur partenaire de vie. Il y aurait tout lieu de croire que certains comportements de violence conjugale de type économique des joueurs problématiques envers leur conjointe (p. ex., cacher des informations sur les finances du couple et conserver les ressources financières du ménage pour soi) iraient de pair avec l'endossement de certains des critères diagnostiques du jeu pathologique, tels que les mensonges d'ordre monétaires, compter sur les autres, en l'occurrence la conjointe, pour obtenir de l'argent pour jouer ou pour payer des dettes de jeu et la commission d'actes illégaux servant à financer les activités de jeu (APA, 2003).

Les résultats de la thèse permettent donc de mettre en lumière le jeu problématique comme étant un facteur associé à la violence conjugale de types physique, psychologique et verbale, ainsi qu'économique. Il ressort par ailleurs que les problèmes de jeu n'ont pas à être d'une grande sévérité (jeu pathologique probable ou sévère) pour être reliés à certaines formes de violence. Ces résultats permettent de conclure à la présence d'une grande détresse vécue par les couples où le conjoint masculin présente un problème de jeu, de même qu'au manque de ressources personnelles et interpersonnelles les aidant à composer avec la problématique du jeu; ceci les amenant à utiliser la violence comme une mauvaise stratégie d'adaptation.

La présente étude permet d'offrir différentes recommandations pour les recherches futures ainsi que dans une perspective clinique (prévention, évaluation et intervention). En ce qui concerne les pistes de recherches futures, les grandes lignes suivantes prévalent et recommandent :

- (1) D'étudier qualitativement le contexte de survenue des épisodes violents pour vérifier son lien possible avec une séance de jeu préalable ou un épisode de forte consommation de drogues et d'alcool chez l'un des conjoints;
- (2) D'étudier quantitativement les manifestations de la violence conjugale chez les couples où le conjoint présente un diagnostic de jeu pathologique afin de vérifier si certains types de violence ou si leurs manifestations sévères seraient encore davantage prévalents chez cette sous-population;
- (3) D'effectuer cette recherche auprès d'un plus vaste échantillon de façon à contrôler l'effet des variables associées à la violence conjugale (p.ex., statut socioéconomique, habitudes de consommations de drogues et d'alcool, présence de troubles de santé mentale de l'axe I et de l'axe II et de traits de personnalité spécifiques, etc.);
- (4) D'obtenir des informations collatérales de part et d'autres des couples quant à la violence conjugale présente, de façon à s'assurer de la cohérence des données autorapportées;
- (5) De poursuivre les recherches spécifiques à la violence économique dans les couples où l'un des conjoints présente un problème de jeu, de façon à comprendre davantage sa signification chez ces couples;
- (6) Pour faciliter l'étude de la violence économique, de valider scientifiquement le questionnaire maison proposé ou de s'en inspirer pour développer une entrevue semi-structurée permettant de mieux cibler les comportements relatifs à la violence économique;
- (7) À l'aide de protocoles de recherche longitudinaux, jumelant données quantitatives et qualitatives, d'étudier la mise en place par les proches de joueurs problématiques de stratégies de contrôle des habitudes de jeu, en termes de leur cadre d'application et de leur efficacité perçue et réelle, à court et à long terme.

En termes de recommandations cliniques servant à guider les interventions préventives, évaluatives et thérapeutiques, les lignes directrices suivantes sont fortement suggérées :

- (1) Dans une lignée de prévention universelle, plutôt que spécifique aux problèmes de jeu, rendre connu du public les taux importants d'utilisation de la violence conjugale et ses conséquences. En termes de violence conjugale de type psychologique et verbale, puisque cette forme apparaît surutilisée dans les couples québécois, éduquer la collectivité dans la perspective de favoriser une diminution de la banalisation faite envers cette forme de violence;
- (2) Dans les campagnes de prévention du jeu problématique, inclure un volet qui adresse les risques plus élevés de rencontrer de la violence conjugale, incluant la violence économique, afin de sensibiliser la population sur ce sujet, parfois tabou, parfois banalisé;
- (3) Lors de ces campagnes de prévention, rendre publiques et accessibles les ressources d'aide disponibles, tant celles s'adressant aux conjoints violents, qu'aux victimes de cette violence;
- (4) Adapter les entrevues d'évaluation faites avec les joueurs et avec leurs proches en intégrant une évaluation systématique des relations de couple et de la présence de violence conjugale dans ses différentes formes afin d'ajuster les plans d'intervention;
- (5) Évaluer systématiquement la présence de violence économique auprès des joueurs en couple qui consultent ou de leurs proches, en portant une attention particulière à son contexte d'utilisation et aux motifs sous-jacents;
- (6) Inclure aux traitements psychologiques habituels des joueurs problématiques qui sont en couple, un segment thérapeutique de quelques séances offrant aux joueurs et à leur conjointe des stratégies de gestion de colère, de résolution de problèmes et, surtout, des habiletés nécessaires à une communication efficiente et harmonieuse;
- (7) Offrir des interventions spécifiques concernant les finances pour les couples qui ont à composer avec les problèmes de jeu d'un conjoint en mettant l'accent sur l'importance d'utiliser des stratégies de contrôle qui soient (a) mises en place d'un commun accord entre le joueur et sa partenaire, (b) dont la durée soit flexible et appropriée au contexte et (c) qui assurent la responsabilisation du joueur tout en minimisant la sur responsabilisation de la conjointe;

(8) Informer les conjointes de joueurs problématiques des recours légaux existants pour se protéger financièrement du joueur en perte de contrôle et les référer à des ressources adaptées qui les accompagneront dans leurs démarches, telle que, par exemple, l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF);

(9) Tabler sur les forces des conjointes de joueurs problématiques quant aux stratégies de contrôle adéquates des habitudes de jeu et, plus spécifiquement, des dépenses de jeu du conjoint qu'elles utilisent ou les outiller en ce sens;

(10) Compte tenu que la majorité des conjointes de joueurs problématiques sont, à un moment ou à un autre, actives face aux problèmes de jeu du conjoint et qu'elles utilisent des actions manifestes pour les aider, il serait avantageux de passer par l'intermédiaire de ces femmes pour rejoindre la clientèle de joueurs problématiques et les amener à rechercher l'aide de professionnels qui correspond à leurs besoins.

En conclusion, à la lumière des résultats découlant de cette thèse, il apparaît primordial de poursuivre les recherches sur la violence conjugale chez les couples qui font face à des problèmes de jeu, compte tenu de la forte proportion d'entre eux, tant les deux conjoints, qui l'utilisent. L'accumulation des connaissances permettra de développer une compréhension intégrée et approfondie du rôle de la violence chez ces couples. Une meilleure compréhension de la violence dans les couples où il y a présence de problèmes de jeu favorisera la mise en place de pratiques préventives, évaluatives et thérapeutiques qui, à échéance, permettront de diminuer, voire d'enrayer cette répercussion des problèmes de jeu sur les relations conjugales.

Bibliographie

- Abbott, D.A., Cramer, S.L., & Sherrets, S.D. (1995). Pathological gambling and the family: Practice implications. *Families in society*, 76(4), 213-219.
- Adams, A.E., Sullivan, C.M., Bybee, D., & Greeson, M.G. (2008). Development of the Scale of Economic Abuse. *Violence Against Women*, 14, 563-588. doi: 10.1177/1077801208315529
- Afifi, T.O., Brownridge, D.A., MacMillan, H., & Sareen, J. (2010). The relationship of gambling to intimate partner violence and child maltreatment in a nationally representative sample. *Journal of Psychiatric Research*, 44, 331-337. doi: 10.1016/j.jpsychires.2009.07.010.
- American Psychiatric Association. (1980). *Diagnostic and statistical manual of mental disorders* (4th ed., text rev.). Washington, DC: Author.
- American Psychiatric Association. (2003). *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*. Texte révisé (4rd ed.). Paris : Masson.
- Archer, J. (2000). Sex differences in aggression between heterosexual partners: A meta-analytic review. *Psychological Bulletin*, 126, 651-680. doi: 10.1037/0033-2909.126.5.651
- Australian Productivity Commission. (1999). *Australia's gambling industries inquiry report. Volume 1 Preliminaries, Summary, Part A, Part B and Part C*. Canberra: Ausinfo. Retrieved from <http://www.pc.gov.au/projects/inquiry/gambling/docs/finalreport>
- Barnes, G. M., Welte, J., Hoffman, J. H., & Dintcheff, B. A. (2005). Shared predictors of youthful gambling, substance use, and delinquency. *Psychology of Addictive Behaviors*, 19, 165-174. doi: 10.1037/0893-164X.19.2.165
- Bell, N. S., Harford, T., McCarroll, J. E., & Senier, L. (2004). Drinking and Spouse Abuse Among U.S. Army Soldiers. *Alcoholism: Clinical and Experimental Research*, 28, 1890-1897. doi: 10.1097/01.ALC.0000148102.89841.9B
- Black, D.W., & Moyer, T. (1998). Clinical features and psychiatric comorbidity of subjects with pathological gambling behaviour. *Psychiatric Services*, 49(11), 1434-1439.
- Black, D.W., Moyer, T., & Schlosser, S. (2003). Quality of life and family history in pathological gambling. *Journal of Nervous and Mental Disease*, 191, 124-126. doi: 10.1097/00005053-200302000-00011
- Bland, R.C., Newman, S.C., Orn, H., & Stebelsky, G. (1993). Epidemiology of pathological gambling in Edmonton. *Canadian Journal of Psychiatry*, 38(2), 108-112.
- Bronnec, M., Rocher, B., Bouju, G., & Venisse, J.L. (2010). Jeu et addiction. *Annales medico-psychologiques*, 168, 509-519. doi : 10.1016/j.amp.2010.06.004
- Capaldi, D.M., Hyoun, K.K., & Shortt, J. W. (2007). Observed initiation and reciprocity of physical aggression in young, at-risk couples. *Journal of Family Violence*, 22, 101-111. doi: 10.1007/s10896-007-9067-1
- Chevalier, S. (2003). *Cadre théorique de la participation aux jeux de hasard et d'argent et du développement de problèmes de jeu*. Dans Institut National de Santé Publique du Québec, Rapport 4 : Évaluation du Programme Expérimental sur le Jeu Pathologique : Québec.

- Cunradi, C. B., Caetano, R., & Schafer, J. (2002a). Alcohol-related problems, drug use, and male intimate partner violence severity among US couples. *Alcoholism: Clinical and Experimental Research*, *26*, 493-500. doi: 10.1111/j.1530-0277.2002.tb02566.x
- Cunradi, C. B., Caetano, R., & Schafer, J. (2002b). Socioeconomic predictors of intimate partner violence among White, Black, and Hispanic couples in the United States. *Journal of Family Violence*, *17*, 377-389. doi: 10.1023/A:1020374617328
- da Silva Lobo, D. S., Vallada, H. P., Knight, J., Martins, S. S., Tavares, H., Gentil, V., & Kennedy, J. L. (2007). Dopamine genes and pathological gambling in discordant sib-pairs. *Journal of Gambling Studies*, *23*, 421-433. doi: 10.1007/s10899-007-9060-x
- DeKeseredy, W.S. & Dragiewicz, M. (2009). *Orientation changeante des politiques publiques : La violence dans les relations intimes, sexospécifique ou bidirectionnelle?* Oshawa, Ontario : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009.
- Direction générale de la condition féminine de l'Ontario. (2007). *Définitions de la violence*. Extrait du site Web du Gouvernement de l'Ontario le 7 août 2009 : <http://www.citizenship.gov.on.ca/owd/french/youthzone/preventing/definitions/>
- Fawole, O.I. (2008). Economic violence to women and girls: is it receiving the necessary attention? *Trauma, Violence, & Abuse*, *9*, 167-177. doi: 10.1177/1524838008319255
- Feigelman, W., Wallisch, L.S., & Lesieur, H.R. (1998). Problem gamblers, problem substance users, and dual problem individuals: An epidemiological study. *American Journal of Public Health*, *88*, 467-470. doi: 10.2105/AJPH.88.3.467
- Ferland, F., Fournier, P.M., Ladouceur, R., Brochu, P., Bouchard, M., & Pâquet, L. (2008). Consequences of pathological gambling on the gambler and his spouse. *Journal of Gambling Issues*, *22*, 219-229. doi: 10.4309/jgi.2008.22.5
- Flake, D. F., & Forste, R. (2006). Fighting Families: Family Characteristics Associated with Domestic Violence in Five Latin American Countries. *Journal of Family Violence*, *21*, 19-29. doi: 10.1007/s10896-005-9002-2
- Follingstad, D.R. (2007). Rethinking current approaches to psychological abuse: Conceptual and methodological issues. *Aggression and Violent Behavior*, *12*, 439-458. doi: 10.1016/j.avb.2006.07.004
- Follingstad, D.R., Brannan, A.F., Hause, E.S., Polek, D.S., & Rutledge, L.L. (1991). Factors moderating physical and psychological symptoms of battered women. *Journal of Family Violence*, *6*, 81-95. doi: 10.1007/BF00978527
- Giles-Sims, J. (1998). The aftermath of partner violence. Dans J. L. Jasinski & L. M. Williams (Eds.), *Partner violence. A comprehensive review of 20 years of research* (pp. 44-72). Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Gill, T., Dal Grande, E., & Taylor, A.W. (2006). Factors associated with gamblers: A population-based cross-sectional study of South Australian adults. *Journal of Gambling Studies*, *22*, 143-164. doi: 10.1007/s10899-005-9007-z
- Heiskanen, M., & Piispa, M. (1998). *Faith, hope, battering: A Survey of men's violence against women in Finland*. Official Statistics of Finland, 64 p.
- Hodgins, D.C., Shead, N.W., & Makarchuk, K. (2007). Relationship satisfaction and psychological distress among concerned significant others of pathological gamblers. *Journal of Nervous and Mental Disease*, *195*, 65-71. doi: 10.1097/01.nmd.0000252382.47434.a6

- Ibanez, A., Blanco, C., Donahue, E., Lesieur, H.R., Castro, I.P., Fernandez-Piqueras, J., & Saiz-Ruiz, J. (2001). Psychiatric comorbidity in pathological gamblers seeking treatment. *American Journal of Psychiatry*, *158*, 1733-1735. doi: 10.1176/appi.ajp.158.10.1733
- Jewkes, R. (2002). Intimate partner violence: Causes and prevention. *Lancet*, *359*(9315), 1423-1429.
- Johansson, A., Grant, J.E., Kim, S.W., Odlaug, B.L., & Gøtestam, K.G. (2009). Risk factors for problematic gambling: A critical literature review. *Journal of Gambling Studies*, *25*, 67-92. doi: 10.1007/s10899-008-9088-6
- Johnson, H. (2005). *Assessing the Prevalence of Violence Against Women in Canada*, Expert Group Meeting organized by the UN Division for the Advancement of Women in Collaboration with the Economic Commission for Europe (ECE), and World Health Organization (WHO), Genève, Suisse.
- Johnson, M.P. (1995). Patriarchal terrorism and common couple violence : Two forms of violence against women. *Journal of Marriage and the Family*, *57*, 283-294. doi: 10.2307/353683
- Johnson, M. P., & Ferraro, K.J. (2000). Research on Domestic Violence in the 1990s. Making Distinctions. *Journal of Marriage and the Family*, *62*, 944-963. doi: 10.1111/j.1741-3737.2000.00948.x
- Kairouz, S., & Nadeau, L. (2010). *Portrait du jeu au Québec: Prévalence, incidence et trajectoires sur quatre ans*. Montréal, QC : Université Concordia.
- Kalischuk, R.G., Nowatzki, N., Cardwell, K., Klein, K., & Solowoniuk, J. (2006). Problem gambling and its impact on families: A literature review. *International Gambling Studies*, *6*, 31-60. doi: 10.1080/14459790600644176
- Kaufman Kantor, G., & Jasinski, J.L. (1998). Dynamics and risk factors in partner violence. Dans J. L. Jasinski & L. M. Williams (Eds.), *Partner violence. A comprehensive review of 20 years of research* (pp. 1-43). Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Kelly, J.B., & Johnson, M.P. (2008). Differentiation among types of intimate partner violence: Research update and implications for interventions. *Family Court Review*, *46*, 476-499. doi: 10.1111/j.1744-1617.2008.00215.x
- Korman, L.M., Collins, J., Dutton, D., Dhayanathan, B., Littman-Sharp, N., & Skinner, W. (2008). Problem gambling and intimate partner violence. *Journal of Gambling Studies*, *24*, 13-23. doi: 10.1007/s10899-007-9077-1
- Kwong, M.J., Bartholomew, K., & Dutton, D.G. (1999). Gender differences in patterns of relationship violence in Alberta. *Canadian Journal of Behavioral Science*, *31*, 150-160. doi: 10.1037/h0087083
- Ladd, G.T., & Petry, N.M. (2003). A comparison of pathological gamblers with and without substance abuse treatment histories. *Experimental and Clinical Psychopharmacology*, *11*, 202-209. doi: 10.1037/1064-1297.11.3.202
- Ladouceur, R. (1993). Jeu pathologique [Pathological gambling]. In R. Ladouceur, O. Fontaine, & J. Cottraux (Eds.), *Thérapie cognitive et comportementale* (pp. 123-128). Paris: Masson.
- Ladouceur, R. (2004). Gambling: The hidden addiction. *Canadian Journal of Psychiatry*, *49*(8), 501-503.
- Ladouceur, R., Boudreault, N., Vitaro, F., & Jacques, C. (1999). Pathological gambling and related problems among adolescents. *Journal of Child & Adolescent Substance Abuse*, *8*, 55-68. doi: 10.1300/J029v08n04_04

- Ladouceur, R., Jacques, C., Chevalier, S., Sévigny, S., Hamel, D., & Allard, D. (2004). *Prévalence des habitudes de jeu et du jeu pathologique au Québec en 2002*. Québec et Montréal, Université Laval et Institut national de la santé publique du Québec.
- Laroche, D. (2007). *Contexte et conséquences de la violence conjugale envers les hommes et les femmes au Canada en 2004*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 117 p.
- Laughrea, K., Bélanger, C., & Wright, J. (1996). Existe-t-il un consensus social pour définir et comprendre la problématique de la violence conjugale? *Santé mentale au Québec*, 21, 93-116. doi: 10.7202/032400ar
- Lesieur, H.R. (1996). Costs and treatment of pathological gambling. *Annals of American Academy of Political Social Science*, 556, 153-171. doi: 10.1177/0002716298556001012
- Lorenz, V.C., & Shuttlesworth, D.E. (1983). The impact of pathologic gambling on the spouse of the gambler. *Journal of Community Psychology*, 11, 67-76. doi: 10.1002/1520-6629(198301)11:1<67::AID-JCOP2290110107>3.0.CO;2-O
- Lorenz, V.C., & Yaffee, R.A. (1988). Pathological gambling: Psychosomatic, emotional and marital difficulties as reported by the spouse. *Journal of Gambling Studies*, 4, 13-26. doi: 10.1007/BF01043525
- Lorenz, V.C., & Yaffee, R.A. (1989). Pathological gamblers and their spouses : Problems in interaction. *Journal of Gambling Behavior*, 5, 113-126. doi: 10.1007/BF01019758
- Ministère de la santé et des services sociaux. (1995). *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. Politique d'intervention en matière de violence conjugale, Gouvernement du Québec, 77 p.
- Morasco, B.J., Weinstock, J., Ledgerwood, D.M., & Petry, N.M. (2007). Psychological factors that promote and inhibit pathological gambling. *Cognitive and Behavioral Practice*, 14, 208-217. doi: 10.1016/j.cbpra.2006.02.005
- Morin, M. (2007). *Évaluation de mes comportements violents*. Granby : Ressource pour hommes de la Haute-Yamaska. Extrait du site le 20 juillet 2007: <http://www.rhhy.qc.ca/index.html>
- Muelleman, R.L., DenOtter, T., Wadman, M.C., Tran, T.P., & Anderson, J. (2002). Problem gambling in the partner of the emergency department patient as a risk factor for intimate partner violence. *The Journal of Emergency Medicine*, 23, 307-312. doi:10.1016/S0736-4679(02)00543-7
- National Council of Welfare. (1996). *Gambling in Canada*. Minister of Supply and Services Canada.
- Parke, A., & Griffiths, M. (2004). Aggressive behaviour in slot machine gamblers: A preliminary observational study. *Psychological Reports*, 95, 109-114. doi: 10.2466/PR0.95.5.109-114
- Parke, A., & Griffiths, M. (2005). Aggressive behaviour in slot machine gamblers: An interpretative phenomenological analysis. *Journal of Community Applied Social Psychology*, 15, 255-272. doi: 10.1002/casp.824
- Pelletier, O., Ladouceur, R., & Rhéaume, J. (2008). Personality disorders and pathological gambling: Comorbidity and treatment dropout predictors. *International Gambling Studies*, 8, 299-313. doi: 10.1080/14459790802405913
- Pottie Bunge, V., & Levett, A. (1998). *La violence familiale au Canada*. Un profil statistique, 1998, Ottawa, Statistique Canada, 38 p.

- Riou, D. A., Rinfret-Raynor, M., & Cantin, S. (2003). *La violence envers les conjointes dans les couples québécois*, 1998. Montréal: Institut de la Statistique du Québec.
- Shaffer, H. J., Hall, M. N., & Vander Bilt, J. (1999). Estimating the prevalence of disordered gambling behaviour in the United States and Canada: A research synthesis. *American Journal of Public Health*, *89*, 1369-1376. doi: 10.2105/AJPH.89.9.1369
- Shaw, M.C., Forbush, K.T., Schlinder, J., Rosenman, E., & Black, D.W. (2007). The effect of pathological gambling on families, marriages, and children. *The International Journal of Neuropsychiatric Medicine*, *12*(8), 615-622.
- Steel, Z., & Blaszczynski, A. (1998). Impulsivity, personality disorders and pathological gambling severity. *Addiction*, *93*, 895-905. doi: 10.1046/j.1360-0443.1998.93689511.x
- Temple, J. R., Weston, R., & Marshall, L. L. (2005). Physical and mental health outcomes of women in nonviolent, unilaterally violent, and mutually violent relationships. *Violence and Victims. Special Issue: Women's and Men's Use of Interpersonal Violence*, *20*(3), 335-359.
- Tjaden, P., & Thoennes, N. (2000). Prevalence and consequences of male to female and female to male intimate partner violence as measured by the national violence against women survey. *Violence against Women*, *6*, 142-161. doi: 10.1177/10778010022181769
- Welte, J.W., Barnes, G.M., Wieczorek, W.F., Tidwell, M-C., O., & Parker, J.C. (2004). Risk factors for pathological gambling. *Addictive Behaviors*, *29*, 323-335. doi: 10.1016/j.addbeh.2003.08.007
- Weaver, T.L., Sanders, C.K., Campbell, C.L., & Schnabel, M. (2009). Development and preliminary psychometric evaluation of the Domestic Violence – Related Financial Issues Scale (DV-F1). *Journal of Interpersonal Violence*, *24*, 569-585. doi: 10.1177/0886260508317176
- Wenzel, H.G., Oren, A., & Bakken, I.J. (2008). Gambling problems in the family – A stratified probability sample study of prevalence and reported consequences. *BMC Public Health*, *8*, 412-417, doi: 10.1186/1471-2458-8-412
- Weston, R., Temple, J. R., & Marshall, L. L. (2005). Gender symmetry and asymmetry in violent relationships: Patterns of mutuality among racially diverse women. *Sex Roles*, *53*, 553-571. doi: 10.1007/s11199-005-7142-8

Annexe A
Formulaire de consentement téléphonique

Formulaire de consentement téléphonique

Bonjour! Mon nom est Annie Goulet de l'Université Laval. Si je vous appelle aujourd'hui, c'est que vous nous avez contactés pour prendre plus d'information concernant l'étude sur les relations de couple et les habitudes de vie. Avant d'accepter de participer à cette recherche, j'aimerais vous lire un court document explicatif. Je vous invite à poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

Cette recherche s'effectue dans le cadre de ma thèse de doctorat en psychologie, supervisée par Mme Isabelle Giroux, professeure adjointe à l'École de psychologie et elle est approuvée par le Comité d'éthique à la recherche de l'Université Laval (numéro d'approbation : 2008-283). Je suis intéressée à en connaître davantage sur les relations de couple, en particulier sur les comportements de violence qui peuvent parfois se présenter lors de conflits ou de désaccords. Je suis également intéressée à connaître certaines de vos habitudes de vie, en particulier vos habitudes de jeu de hasard et d'argent et celles de votre conjoint. Votre participation est très importante, qu'il y ait ou non présence de conflits dans votre couple ou même si vous vous adonnez très peu à ces types de jeu.

Votre participation consiste à prendre environ 45 minutes de votre temps pour répondre à un questionnaire téléphonique. Vous pouvez décider de participer à l'étude en une ou deux rencontres téléphoniques; vous n'aurez que me le dire en cours d'entrevue si vous souhaitez arrêter et continuer à un autre moment. Cependant, vous devez vous assurer de pouvoir parler en toute liberté lors de ces entrevues. Les questions dont vous aurez à répondre concernent plusieurs sphères de la vie personnelle de votre conjoint et de la vôtre, telles que la participation à des jeux de hasard et d'argent, les habitudes de consommation d'alcool et de drogue et la façon de gérer les conflits dans le couple. Des questions vous seront posées sur les comportements de violence pouvant survenir de part et d'autre de votre couple lors de situations conflictuelles. Par comportements violents, je réfère ici à des gestes de violence physique et sexuelle, mais aussi à la violence plus subtile qui se manifeste verbalement, psychologiquement ou par un contrôle financier.

Toutes vos réponses sont strictement confidentielles; cependant, je dois vous informer que si jamais en cours d'entrevue vous rapportez des situations d'abus ou de négligence commis envers des enfants, même si cela ne vous sera pas demandé dans le cadre de l'étude, cette situation devra être révélé au Département de la protection de la jeunesse, telle que le stipule leur loi (articles 38 et 39).

Lorsque vous aurez complété le questionnaire téléphonique, vous recevrez une compensation monétaire de 20\$, sous forme d'un certificat-cadeau échangeable dans les marchés d'alimentation Provigo, Maxi ou Loblaws.

Votre participation vous offre l'occasion de contribuer à l'avancement des connaissances en ce qui concerne les relations de couple, les comportements de violence conjugale et les habitudes de vie. La participation à ce projet vous offre également l'occasion de discuter de problématiques qui vous préoccupent avec une étudiante formée en relation d'aide et d'obtenir des références vers différentes ressources d'aide appropriées. L'inconvénient de

votre participation consiste au temps que vous devrez prendre pour compléter le questionnaire téléphonique. Certains risques sont associés à votre participation. Par exemple, elle peut susciter en vous certaines remises en question, prises de conscience ou émotions négatives.

Vous êtes libre de participer à ce projet de recherche. Vous pouvez aussi refuser de répondre à certaines questions et vous retirer de la recherche à tout moment sans avoir à fournir d'explications.

Tous les renseignements, données et réponses seront traités de façon tout à fait confidentielle. Votre nom ne sera pas associé à vos données et n'apparaîtra en aucun cas dans les rapports de recherche. Je serai d'ailleurs la seule personne à avoir accès à ces données qui seront conservées sous clef dans un classeur réservé à cette fin, puis détruites après trois ans. Si vous le désirez, vous pourrez recevoir une copie du rapport de recherche en fin d'étude.

Avez-vous des questions, des réticences ou toute autre préoccupation concernant votre participation à l'étude?

• OUI

• NON

Consentez-vous à participer à cette étude en répondant au questionnaire téléphonique?

• OUI

• NON

Annexe B
Questionnaire téléphonique

Entrevue téléphonique

Participante : □□□□

Date du message laissé par la participantes :

□□/□□/□□□□

Date du rappel :

□□/□□/□□□□

Consentement verbal :

Questions ou préoccupations?

- Oui
- Non

Consentement à compléter l'entrevue téléphonique :

- Oui
- Non

Partie 1 : Questionnaire sociodémographique

Je vais, d'abord, vous poser quelques questions d'ordre générales sur vous, sur votre conjoint et sur votre famille. Je vais vous donner des choix de réponse pour la plupart des questions et j'aimerais que vous me répondiez le plus précisément que vous le pourrez.

1. Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous?

- 18-24 ans 25-34 ans 35-44 ans
 45-54 ans 55-64 ans 65 an et plus

2. Dans quelle tranche d'âge se situe votre conjoint?

- 18-24 ans 25-34 ans 35-44 ans
 45-54 ans 55-64 ans 65 an et plus

3. Depuis combien de temps êtes-vous en couple avec votre conjoint?

(DEMANDER LE NOMBRE EXACT ET PRENDRE EN NOTE À COTER DES CHOIX DE RÉPONSE SUR LA FEUILLE RÉPONSE)

- Moins d'un an Entre 1 et 5 ans Entre 6 et 10 ans 11 ans et plus

4. Quel est votre état civil actuel?

- Célibataire Conjoint de fait
 Mariée Séparée ou divorcée
 Autre : _____

5. Depuis combien de temps avez-vous cet état civil? □□□ mois

(La réponse peut aussi être depuis toujours)

6. Vivez-vous actuellement avec ce conjoint?

- Oui
 → Depuis combien de temps? □□□ mois
 Non

7. Avez-vous des enfants?

- Oui → Combien d'enfants avez-vous? □□
 → Combien d'entre eux vivent avec vous? □□
 Non

8. Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez complété?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Aucune scolarité ou l'école maternelle | <input type="checkbox"/> Élémentaire (1 ^{re} à 7 ^e année) |
| <input type="checkbox"/> Secondaire (8 ^e année à 12 ^e) | <input type="checkbox"/> DEP/ASP |
| <input type="checkbox"/> Cégep : études générales | <input type="checkbox"/> Cégep : technique |
| <input type="checkbox"/> Baccalauréat | <input type="checkbox"/> Maîtrise universitaire |
| <input type="checkbox"/> Doctorat | <input type="checkbox"/> Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Refus | |

9. Quel est le plus haut niveau de scolarité que votre conjoint a complété?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Aucune scolarité ou l'école maternelle | <input type="checkbox"/> Élémentaire (1 ^{re} à 7 ^e année) |
| <input type="checkbox"/> Secondaire (8 ^e année à 12 ^e) | <input type="checkbox"/> DEP/ASP |
| <input type="checkbox"/> Cégep : études générales | <input type="checkbox"/> Cégep : technique |
| <input type="checkbox"/> Baccalauréat | <input type="checkbox"/> Maîtrise universitaire |
| <input type="checkbox"/> Doctorat | <input type="checkbox"/> Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Refus | |

10. Au cours de la dernière année, quelle a été votre occupation principale?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Le travail → _____ | |
| <input type="checkbox"/> Les études → _____ | |
| <input type="checkbox"/> Tenir maison | <input type="checkbox"/> Ne travail pas (santé) |
| <input type="checkbox"/> Assurance emploi (chômage) | <input type="checkbox"/> Préretraite |
| <input type="checkbox"/> Retraite | <input type="checkbox"/> Grève/Lock-out |
| <input type="checkbox"/> NSP | <input type="checkbox"/> Refus |
| <input type="checkbox"/> Autre → _____ | |

11. Au cours de la dernière année, quelle a été l'occupation principale de votre conjoint?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Le travail → _____ | |
| <input type="checkbox"/> Les études → _____ | |
| <input type="checkbox"/> Tenir maison | <input type="checkbox"/> Ne travail pas (santé) |
| <input type="checkbox"/> Assurance emploi (chômage) | <input type="checkbox"/> Préretraite |
| <input type="checkbox"/> Retraite | <input type="checkbox"/> Grève/Lock-out |
| <input type="checkbox"/> NSP | <input type="checkbox"/> Refus |
| <input type="checkbox"/> Autre → _____ | |

12. Quelle est votre appartenance religieuse actuelle?

- | | | |
|---|--------------------------------------|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Aucune | <input type="checkbox"/> Musulmane | <input type="checkbox"/> NSP |
| <input type="checkbox"/> Catholique | <input type="checkbox"/> Protestante | <input type="checkbox"/> Refus |
| <input type="checkbox"/> Orthodoxe chrétienne | <input type="checkbox"/> Juive | |
| <input type="checkbox"/> Autre: _____ | | |

13. Quelle est l'appartenance religieuse actuelle de votre conjoint?

- | | | |
|---|--------------------------------------|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Aucune | <input type="checkbox"/> Musulmane | <input type="checkbox"/> NSP |
| <input type="checkbox"/> Catholique | <input type="checkbox"/> Protestante | <input type="checkbox"/> Refus |
| <input type="checkbox"/> Orthodoxe chrétienne | <input type="checkbox"/> Juive | |
| <input type="checkbox"/> Autre: _____ | | |

14. Êtes-vous né au Québec?

- | | |
|--|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NSP |
| <input type="checkbox"/> NON → OÙ? _____ | <input type="checkbox"/> REFUS |

15. Votre conjoint est-il né au Québec?

- | | |
|--|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NSP |
| <input type="checkbox"/> NON → OÙ? _____ | <input type="checkbox"/> REFUS |

16. Au cours de la dernière année, quelle est votre meilleure estimation de votre REVENU PERSONNEL annuel global (brut) provenant de toutes sources, avant impôts et déductions?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Aucun | <input type="checkbox"/> Moins de 5 000? |
| <input type="checkbox"/> Entre 5 et 10 000? | <input type="checkbox"/> Entre 10 000? et 20 000? |
| <input type="checkbox"/> Entre 20 000 et 30 000? | <input type="checkbox"/> Entre 30 000 et 40 000? |
| <input type="checkbox"/> Entre 40 000 et 50 000? | <input type="checkbox"/> Entre 50 000 et 60 000? |
| <input type="checkbox"/> Entre 60 000 et 70 000? | <input type="checkbox"/> Entre 70 000 et 80 000? |
| <input type="checkbox"/> 80 000 ou plus? | <input type="checkbox"/> Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Refus | |

17. Au cours de la dernière année, quelle est votre meilleure estimation du revenu annuel global (brut) de votre ménage provenant de toutes sources, avant impôts et déduction?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Aucun | <input type="checkbox"/> Moins de 5 000? |
| <input type="checkbox"/> Entre 5 et 10 000? | <input type="checkbox"/> Entre 10 000? et 20 000? |
| <input type="checkbox"/> Entre 20 000 et 30 000? | <input type="checkbox"/> Entre 30 000 et 40 000? |
| <input type="checkbox"/> Entre 40 000 et 50 000? | <input type="checkbox"/> Entre 50 000 et 60 000? |
| <input type="checkbox"/> Entre 60 000 et 70 000? | <input type="checkbox"/> Entre 70 000 et 80 000? |
| <input type="checkbox"/> 80 000 ou plus? | <input type="checkbox"/> Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Refus | <input type="checkbox"/> Ne s'applique pas |

(Lorsque les revenus ne sont pas mis en commun avec ceux du conjoint qu'ils habitent ensemble ou non)

Je vais maintenant vous poser quelques questions concernant des situations de conflits ou d'abus qui ont pu survenir par le passé dans votre famille d'origine (c'est-à-dire vos parents) et dans celle de votre conjoint. Essayez de répondre le plus honnêtement possible selon ce que vous savez de votre famille et de celle de votre conjoint.

18. À votre connaissance, est-ce que des conflits (chicanes) survenaient entre vos parents?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Oui, cela arrivait parfois | <input type="checkbox"/> Oui, cela arrivait souvent |
| <input type="checkbox"/> À ma connaissance, non | <input type="checkbox"/> NSP/Ne ne se rappelle pas |
| <input type="checkbox"/> Élevée seulement par un parent | <input type="checkbox"/> Refus |

19. À votre connaissance, votre père (ou le conjoint de votre mère) a-t-il déjà été violent physiquement ou verbalement (crie, insultes, critiques, etc.) avec votre mère?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Oui, cela arrivait parfois | <input type="checkbox"/> Oui, cela arrivait souvent |
| <input type="checkbox"/> À ma connaissance, non | <input type="checkbox"/> NSP/Ne ne se rappelle pas |
| <input type="checkbox"/> Élevée seulement par un parent | <input type="checkbox"/> Refus |

20. Dans le passé, avez-vous déjà été victime vous-même de gestes violents (verbale, physique ou sexuelle) de la part d'un de vos parents, d'un ex-conjoint ou de toute autre personne?

Oui → Qui a commis ces gestes violents envers vous? (*peut y avoir plusieurs réponses*)

- Mon père
- Ma mère
- Mes deux parents
- Un oncle
- Un ami
- Un ex-conjoint
- Autre → _____

- | | |
|--------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> NSP |
| <input type="checkbox"/> Refus | |

21. À votre connaissance, est-ce que des conflits (chicanes) survenaient entre les parents de votre conjoint?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Oui, cela arrivait parfois | <input type="checkbox"/> Oui, cela arrivait souvent |
| <input type="checkbox"/> À ma connaissance, non | <input type="checkbox"/> NSP/Ne ne se rappelle pas |
| <input type="checkbox"/> Élevé seulement par un parent | <input type="checkbox"/> Refus |

22. À votre connaissance, le père de votre conjoint a-t-il déjà été violent physiquement ou verbalement avec sa mère?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Oui, cela arrivait parfois | <input type="checkbox"/> Oui, cela arrivait souvent |
| <input type="checkbox"/> À ma connaissance, non | <input type="checkbox"/> NSP/Ne ne se rappelle pas |
| <input type="checkbox"/> Élevé seulement par un parent | <input type="checkbox"/> Refus |

23. Dans le passé, votre conjoint a-t-il été lui-même victime de gestes violents (verbale, physique ou sexuelle) de la part d'un de ses parents, d'une ex-conjointe ou de toute autre personne?

- Oui → Qui a commis ces gestes violents envers vous? (*Plusieurs réponses possibles*)
- Son père
 - Sa mère
 - Ses deux parents
 - Un oncle
 - Un ami
 - Une ex-conjointe
 - Autre → _____

- | | |
|--------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> NSP |
| <input type="checkbox"/> Refus | |

Partie 2 : Habitudes et problèmes liés au jeu

Je vais maintenant vous poser quelques questions concernant certaines habitudes de jeu que vous et votre conjoint pouvez avoir. Encore une fois, j'aimerais que vous me répondiez au meilleur de votre connaissance, en pensant à VOS PROPRES HABITUDES DE JEU PERSONNELLES au cours des 12 derniers mois.

- 1. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous joué à des jeux de hasard et d'argent? Je vais vous nommer différents types de jeu et j'aimerais que vous m'indiquiez la fréquence approximative à laquelle vous avez joué à ces types de jeu.**

	Jamais	1 fois ou 2 durant l'année	Quelques fois dans l'année	Au moins 1 fois par mois	Environ 1 fois par semaine	Plus d'une fois par semaine
Billets de loterie (649, super 7) et loteries instantanées (gratteux)						
Loterie vidéo (bars)						
Jeux de table au casino						
Machines à sous au casino						
Bingo						
Jeux de carte entre amis (poker)						
Poker sur Internet						
Courses de chevaux, chiens, autres						
Paris sportifs						
Marchés boursiers (profit immédiat)						
Jeux d'adresse (quilles, billard, golf)						
Jeux de dés						
Billets de tirage ou levées de fonds						

NOTE → SI LA PERSONNE A JOUÉ AU MOINS 1-2 FOIS/ANNÉE À AU MOINS UN TYPE DE JEU, POSER LES QUESTIONS QUI SUIVENT. SINON, PASSER À LA QUESTION 3 ET NE PAS POSER LE SOGS

- 2. De façon très approximative, combien d'argent avez-vous dépensé au cours des 12 derniers mois à des jeux de hasard et d'argent?**

→ □□□□ / Mois
OU □□□□ / Année

NSP

**SI MOINS DE 250\$/ANNÉE,
NE PAS PASSER LE SOGS**

Refus

3. Au cours de votre vie, avez-vous déjà pensé avoir un problème de jeu?

Oui

➤ Si oui, sur une échelle de 1 à 10, 1 étant « pas de problème » et 10 étant un « problème sérieux », où situeriez-vous votre problème de jeu? _____

➤ Depuis combien de temps croyez-vous avoir un problème avec les jeux de hasard et d'argent? _____

Non

4. Estimez-vous avoir déjà, par le passé, trop joué, trop dépensé d'argent ou passé trop de temps à jouer à des jeux de hasard et d'argent?

Oui

Non

NSP

Refus

5. Votre conjoint s'est-il inquiété que vous dépensiez trop d'argent à jouer à des jeux de hasard et d'argent?

Oui

Non ↓

NSP

Refus

Si elle croit avoir un problème de jeu OU qu'elle rapporte avoir trop dépensé d'\$ au jeu, mais que le conjoint ne s'inquiète pas, demander :

POURQUOI? _____

6. À votre connaissance, votre conjoint a-t-il tenté différentes actions ou stratégies pour contrôler vos habitudes de jeux? (Seulement si réponse OUI aux questions 4 ou 5, sinon passer à la question)

Oui

Non

NSP

Refus

Si oui, quelles sont-elles?

7. À votre connaissance, votre conjoint a-t-il tenté différentes actions ou stratégies pour protéger ses finances ou les finances de votre ménage de vos habitudes de jeu?

Oui Non NSP Refus

Si oui, quelles sont-elles?

8. A votre connaissance a-t-il eu recours à une aide extérieure pour élaborer ces différentes stratégies dont nous venons de discuter (par exemple un proche, un intervenant social, un psychologue, un conseiller financier, un avocat)?

Oui Non NSP Refus

Si oui à quelle aide extérieure a-t-il eu recours ?

9. Suivez-vous actuellement une thérapie pour le jeu ou assistez-vous présentement à des réunions des Gamblers Anonymes?

Oui ↓ Non NSP Refus

↓
Depuis combien de temps? □□□ Mois

10. Avez-vous déjà suivi une thérapie pour le jeu ou assisté à des rencontres des Gamblers Anonymes?

Oui ↓ Non NSP Refus

↓
Cela fait combien de temps? □□□ Mois

11. Je vais maintenant vous poser sensiblement les mêmes questions, mais cette fois-ci, ce sera concernant les habitudes de jeu de votre conjoint.

Au cours des 12 derniers mois, à votre connaissance, votre conjoint a-t-il joué à des jeux de hasard et d'argent? Je vais vous nommer différents types de jeu et j'aimerais que vous m'indiquiez la fréquence approximative à laquelle il a joué au cours de la dernière année.

	Jamais	1 fois ou 2 durant l'année	Quelques fois dans l'année	Au moins 1 fois par mois	1 fois par semaine	Plus d'une fois par semaine
Billets de loterie (649, super 7) et loteries instantanées (gratteux)						
Loterie vidéo (bars)						
Jeux de table au casino						
Machines à sous au casino						
Bingo						
Jeux de carte entre amis (poker)						
Poker sur Internet						
Courses de chevaux, chiens, autres						
Paris sportifs						
Marchés boursiers						
Jeux d'adresse (quilles, billard, golf)						
Jeux de dés						
Billets de tirage ou levées de fond						

NOTE → SI LA PERSONNE A JOUÉ AU MOINS 1-2 FOIS/ANNÉE À AU MOINS UN TYPE DE JEU, POSER LES QUESTIONS QUI SUIVENT. SINON, PASSER À LA QUESTION 13 ET NE PAS POSER LE SOGS

12. À votre connaissance et de façon approximative, combien d'argent votre conjoint a-t-il dépensé à des jeux de hasard et d'argent au cours des 12 derniers mois?

→ □□□□ / Mois
 OU □□□□ / Année
 NSP

**SI MOINS DE 250\$/ANNÉE,
NE PAS PASSER LE SOGS**

Refus

13. Au cours de sa vie, votre conjoint a-t-il déjà pensé avoir un problème de jeu?

Oui

➤ Si oui, sur une échelle de 1 à 10, 1 étant « pas de problème » et 10 étant un « problème sérieux », où situeriez-vous le problème de jeu de votre conjoint? _____

➤ Depuis combien de temps votre conjoint croit-il avoir un problème avec les jeux de hasard et d'argent? _____

Non

14. Estimez-vous que votre conjoint a déjà, par le passé, trop joué, trop dépensé d'argent ou passé trop de temps à jouer à des jeux de hasard et d'argent?

Oui Non NSP Refus

15. Vous êtes-vous inquiété que votre conjoint dépense trop d'argent à jouer à des jeux de hasard et d'argent?

Oui Non ↓ NSP Refus



Si elle croit que son conjoint a un problème de jeu OU qu'elle croit qu'il a trop dépensé d'\$ au jeu, mais qu'elle ne s'inquiète pas, demander :

POURQUOI? _____

16. Avez-vous tenté différentes actions ou stratégies pour contrôler ses habitudes de jeu? (Seulement si réponse OUI aux questions 14 ou 15, sinon passer à la question 19)

Oui Non NSP Refus

Si oui, quelles sont-elles?

17. Avez-vous tenté différentes actions ou stratégies pour protéger vos finances ou les finances de votre ménage des habitudes de jeu de votre conjoint?

Oui Non NSP Refus

Si oui, quelles sont-elles?

18. Avez-vous eu recours à une aide extérieure pour élaborer ces différentes stratégies dont nous venons de discuter (par exemple un proche, un intervenant social, un psychologue, un conseiller financier, un avocat)?

Oui Non NSP Refus

Si oui à quelle aide extérieure avez-vous eu recours ?

19. À votre connaissance, votre conjoint suit-il actuellement une thérapie pour le jeu ou assiste-t-il présentement à des réunions des Gamblers Anonymes?

Oui ↓ Non NSP Refus

↓

Cela fait combien de temps? □□□ Mois

20. À votre connaissance, votre conjoint a-t-il déjà suivi une thérapie pour le jeu ou assisté à des rencontres des Gamblers Anonymes?

Oui ↓ Non NSP Refus

↓

Cela fait combien de temps? □□□ Mois

Partie 3 : Version française du *South Oaks Gambling Screen* (SOGS)

Je vais maintenant vous poser quelques questions, toujours par rapport au jeu, sur vous et sur votre conjoint. Certaines des questions ne s'appliqueront ni à vous, ni à votre conjoint, mais essayez, s'il vous plait, le plus précisément possible. Il est possible que vous éprouviez certaines difficultés à répondre à certaines questions par rapport à votre conjoint, mais répondez toujours au meilleur de votre connaissance.

*Je vais commencer par vous poser quelques questions concernant vos propres habitudes de jeu au cours des 12 derniers mois:
(NE PAS POSER LE SOGS SI JOUÉ MOINS DE 250\$/ANNÉE)*

[Questions p/r à la RÉPONDANTE]

1. Lorsque vous avez joué au cours des 12 derniers mois, combien de fois êtes vous retournée jouer pour vous refaire, c'est-à-dire pour regagner l'argent perdu auparavant?

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> À chaque fois (1) | <input type="checkbox"/> La plupart du temps (1) | <input type="checkbox"/> Quelques fois (0) |
| <input type="checkbox"/> Jamais (0) | <input type="checkbox"/> Ne sais pas | <input type="checkbox"/> Refus |

2. Toujours au cours des 12 derniers mois, avez-vous affirmé avoir gagné de l'argent alors qu'en fait vous en aviez perdu?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Jamais (0) | <input type="checkbox"/> Oui, moins de la moitié des fois où j'ai perdu (1) |
| <input type="checkbox"/> Oui, la plupart du temps (1) | <input type="checkbox"/> NSP |
| <input type="checkbox"/> Refus | |

Pour les prochaines questions, veuillez répondre par OUI ou NON

3. Au cours des 12 derniers mois, Avez-vous déjà joué ou parié plus que vous en aviez l'intention?

- | | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui (1) | <input type="checkbox"/> Non (0) |
| <input type="checkbox"/> NSP | <input type="checkbox"/> Refus |

4. Toujours dans les 12 derniers mois, est-ce que des personnes ont critiqué vos habitudes de jeu?

- | | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui (1) | <input type="checkbox"/> Non (0) |
| <input type="checkbox"/> NSP | <input type="checkbox"/> Refus |

5. Dans les 12 derniers mois, vous êtes-vous déjà sentie coupable à cause de la façon dont vous jouez ou à cause de ce qui se produit lorsque vous jouez?

- Oui (1)
 NSP

- Non (0)
 Refus

6. Dans les 12 mois, avez-vous déjà envisagé d'arrêter de jouer, mais pensiez que vous en étiez incapable?

- Oui (1)
 NSP

- Non (0)
 Refus

7. Toujours dans les 12 derniers mois, avez-vous déjà caché des billets de loterie, de l'argent de jeu ou d'autres signes (de jeu) loin de votre conjoint, vos enfants ou d'autres personnes importantes dans votre vie?

- Oui (1)
 NSP

- Non (0)
 Refus

8. Vous êtes-vous déjà disputé avec des personnes vivant avec vous à propos de la manière dont vous gérez votre argent?

- Oui
 NSP

- Non [*Passer à Q9*]
 Refus

Est-ce que ces disputes concernaient vos habitudes de jeu?

- Oui (1)
 NSP

- Non (0)
 Refus

9. Vous êtes-vous absenté de votre travail (ou de l'école) à cause du jeu?

- Oui (1)
 NSP

- Non (0)
 Refus

→ Dans les 12 derniers mois, avez-vous déjà emprunté de l'argent pour jouer ou pour payer des dettes de jeu?

- Oui
 NSP

- Non [*Passer à Q19*]
 Refus [*Passer à Q19*]

SI OUI OU NSP : L'argent provenait-il de

	Oui (1)	Non (0)	NSP	Refus
10. Votre budget familial?				
11. Votre conjoint?				
12. Membres de la famille ou de la belle-famille ?				
13. Banques ou de compagnies de prêts?				
14. Cartes de crédit?				
15. Prêts usuriers (Shylocks)?				
16. Vente d'actions ou bons d'épargne?				
17. Vente de propriétés personnelles ou familiales?				
18. Faux chèques?				

19. Toujours dans les 12 derniers mois, avez-vous déjà emprunté de l'argent et n'avez pas remboursé cet emprunt à cause de votre jeu?

Oui (1)
 NSP

Non (0)
 Refus

20. Pensez-vous avoir eu un problème de jeu au cours des 12 derniers mois?

Oui (1)
 NSP

Non (0)
 Refus

→ → SCORE □□ /20

[Questions p/r à son conjoint]

Maintenant, je vais vous poser sensiblement les mêmes questions, mais cette fois-ci vous devrez y répondre POUR VOTRE CONJOINT. Il sera sans doute difficile pour vous de répondre à certaines de ces questions, mais allez y au meilleur de votre connaissance et répondez moi en pensant aux habitudes de jeu de votre conjoint dans 12 derniers mois.

(NE PAS POSER LE SOGS SI JOUÉ MOINS DE 250\$/ANNÉE)

1. À votre connaissance, lorsque votre conjoint a joué, combien de fois est-il retourné jouer pour se refaire, c'est-à-dire pour regagner l'argent perdu auparavant?

- À chaque fois (1) La plupart du temps (1) Quelques fois (0)
 Jamais (0) Ne sais pas Refus

2. Toujours au cours des 12 derniers mois, votre conjoint a-t-il déjà affirmé avoir gagné de l'argent alors qu'en fait il en avait perdu?

- Jamais (0) Oui, moins de la moitié des fois où j'ai perdu (1)
 Oui, la plupart du temps (1) NSP
 Refus

Pour les prochaines questions, veuillez répondre par OUI ou NON en pensant toujours aux habitudes de jeu de votre conjoint dans les 12 derniers mois

3. À votre connaissance, au cours des 12 derniers mois, votre conjoint a-t-il déjà joué ou parié plus qu'il en avait l'intention?

- Oui (1) Non (0)
 NSP Refus

4. Toujours dans les 12 derniers mois, est-ce que vous ou d'autres personnes avez critiqué les habitudes de jeu de votre conjoint?

- Oui (1) Non (0)
 NSP Refus

5. Selon vous, votre conjoint s'est-il senti coupable à cause de la façon dont il joue ou à cause de ce qui se produit lorsqu'il joue?

- Oui (1) Non (0)
 NSP Refus

6. Dans les 12 mois, votre conjoint a-t-il déjà envisagé d'arrêter de jouer, mais pensait qu'il en était incapable?

- Oui (1) Non (0)
 NSP Refus

7. Dans les 12 derniers mois, votre conjoint a-t-il déjà caché des billets de loterie, de l'argent de jeu ou d'autres signes (de jeu) loin de vous, des enfants ou de d'autres personnes importantes dans sa vie?

- Oui (1)
 NSP

- Non (0)
 Refus

8. Votre conjoint s'est-il déjà disputé avec vous ou avec d'autres personnes à propos de la manière dont il gère son argent?

- Oui
 NSP

- Non [*Passer à Q9*]
 Refus

Est-ce que ces disputes concernaient ses habitudes de jeu?

- Oui (1)
 NSP

- Non (0)
 Refus

9. Toujours dans les 12 derniers mois, à votre connaissance, votre conjoint s'est-il déjà absenté de son travail (ou de l'école) à cause du jeu?

- Oui (1)
 NSP

- Non (0)
 Refus

→ Dans les 12 derniers mois, votre conjoint a-t-il déjà emprunté de l'argent pour jouer ou pour payer des dettes de jeu?

- Oui
 NSP

- Non [*Passer à Q22*]
 Refus [*Passer à Q22*]

SI OUI OU NSP: À votre connaissance, l'argent provenait-il de

	Oui (1)	Non (0)	NSP	Refus
10. Son budget familial?				
11. Sa conjointe (donc vous) ?				
12. Membres de la famille ou de la belle-famille?				
13. Banques ou de compagnies de prêts?				
14. Cartes de crédit?				
15. Prêts usuriers (Shylocks)?				
16. Vente d'actions ou bons d'épargne?				
17. Vente de propriétés personnelles ou familiales?				
18. Faux chèques?				

19. Toujours dans les 12 derniers mois, votre conjoint a-t-il déjà emprunté de l'argent et n'a pas remboursé cet emprunt à cause de son jeu?

- Oui (1)
- NSP

- Non (0)
- Refus

20. Selon vous, votre conjoint croit-il avoir eu un problème de jeu au cours des 12 derniers mois?

- Oui (1)
- NSP

- Non (0)
- Refus

→ → SCORE □□ /20

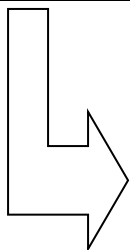
Partie 4 : Habitudes de consommation de tabac, d'alcool et de drogues

Je vais maintenant vous poser quelques questions concernant vos habitudes de consommation d'alcool, de tabac et de diverses substances. Je vais également vous poser ces questions par rapport aux habitudes de consommation de votre conjoint. Certaines des questions pourront vous sembler difficiles à répondre, surtout en ce qui a trait aux habitudes de consommation de votre conjoint. Cependant, essayez toujours de répondre au meilleur de votre connaissance. Nous allons d'abord commencer par une évaluation de vos propres habitudes de consommation.

Questions p/r à la répondante

1. Parmi les substances suivantes, lesquelles avez-vous déjà consommées AU COURS DE VOTRE VIE (même si c'était seulement une fois il y a plusieurs années)?

(USAGE NON MÉDICAL)	OUI	NON
• Produit du tabac (cigarette, cigare, etc.)		
• Boisson alcoolisée (bière, vin, etc.)		
• Cannabis (Marijuana, joint, herbe, hash, etc.)		
• Cocaïne (Coke, crack, etc.)		
• Stimulants de type amphétamine (Speed, pilules thaï ou coupe faim, ecstasy, etc.)		
• Solvants (Colle, essence, diluant, etc.)		
• Calmants ou somnifères (Valium, Seresta, Dormicum, Rohypnol, Stilnox, etc.)		
• Hallucinogènes (LSD, champignons, PCP, etc.)		
• Opiacés (Héroïne, morphine, méthadone, codéine, buprénorphine, etc.)		
• Autre : _____		



- Si réponse négative à toutes les questions → Aucune de ces substances consommée même lorsque vous étiez à l'école?
- Si réponse négative maintenue → PROCHAINE SECTION
- Si au moins 1 des substances a été consommée → QUESTION 2

2. Au cours de la dernière année, combien de fois avez-vous consommée (Nommer chacune des substances consommées)?

(USAGE NON MÉDICAL)	Jamais (0)	1 ou 2 fois (2)	Mensuellement (3)	Hebdomadairement (4)	Chaque jour ou presque (6)
Produits du tabac					
Boissons alcoolisées					
Cannabis					
Cocaïne					
Amphétamines					
Solvant					
Calmants ou Somnifères					
Hallucinogènes					
Opiacés					
Autres					

- Si aucune des substances n'a été consommée durant la dernière année, passer à la Question 6.
 - Si certaines substances ont été consommées durant la dernière année, continuer avec les questions 3-4-5 pour chacune des substances consommées.

3. Au cours de la dernière année, combien de fois avez-vous eu un fort désir ou un besoin irrésistible de consommer (Nommer chacune des substances consommées)?

(USAGE NON MÉDICAL)	Jamais (0)	1 ou 2 fois (2)	Mensuellement (3)	Hebdomadairement (4)	Chaque jour ou presque (6)
Produits du tabac					
Boissons alcoolisées					
Cannabis					
Cocaïne					
Amphétamines					
Solvant					
Calmants ou Somnifères					
Hallucinogènes					
Opiacés					
Autres					

4. Toujours au cours de la dernière année, combien de fois votre consommation de (nommer chacune des substances consommées) a-t-elle entraîné des problèmes de santé ou des problèmes sociaux, légaux ou financiers?

(USAGE NON MÉDICAL)	Jamais (0)	1 ou 2 fois (2)	Mensuellement (3)	Hebdomadairement (4)	Chaque jour ou presque (6)
Produits du tabac					
Boissons alcoolisées					
Cannabis					
Cocaïne					
Amphétamines					
Solvant					
Calants ou Somnifères					
Hallucinogènes					
Opiacés					
Autres					

5. Au cours de la dernière année, combien de fois n'avez-vous pas pu accomplir ce qui était normalement attendu de vous en raison de votre consommation de (nommer chacune des substances consommées)?

(USAGE NON MÉDICAL)	Jamais (0)	1 ou 2 fois (2)	Mensuellement (3)	Hebdomadairement (4)	Chaque jour ou presque (6)
Produits du tabac					
Boissons alcoolisées					
Cannabis					
Cocaïne					
Amphétamines					
Solvant					
Calants ou Somnifères					
Hallucinogènes					
Opiacés					
Autres					

6. Est-ce qu'un ami, un proche ou quelqu'un d'autre s'est déjà dit préoccupé par votre consommation de (nommer chacune des substances consommées) :

(USAGE NON MÉDICAL)	Non, jamais (0)	Oui, mais pas au cours de la dernière année (3)	Oui, au cours de la dernière année (6)
Produits du tabac			
Boissons alcoolisées			
Cannabis			
Cocaïne			
Amphétamines			
Solvant			
Calmants ou Somnifères			
Hallucinogènes			
Opiacés			
Autres			

7. Avez-vous déjà essayé, sans succès, de contrôler, de diminuer ou d'arrêter votre consommation de (nommer chacune des substances consommées)

(USAGE NON MÉDICAL)	Non, jamais (0)	Oui, mais pas au cours de la dernière année (3)	Oui, au cours de la dernière année (6)
Produits du tabac			
Boissons alcoolisées			
Cannabis			
Cocaïne			
Amphétamines			
Solvant			
Calmants ou Somnifères			
Hallucinogènes			
Opiacés			
Autres			

8. Avez-vous déjà pris de la drogue en injection (usage non médical)?

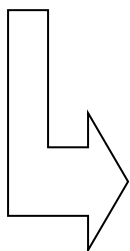
	Non, jamais (0)	Oui, mais pas au cours de la dernière année (3)	Oui, au cours de la dernière année (6)

Je vais maintenant vous poser sensiblement les mêmes questions, mais cette fois-ci, concernant les habitudes de consommation de votre conjoint. Répondez au meilleur de votre connaissance.

Questions p/r au conjoint

1. Parmi les substances suivantes, lesquelles, à votre connaissance, votre conjoint a-t-il déjà consommées au cours de sa vie?

(USAGE NON MÉDICAL)	OUI (3)	NON (0)
• Produit du tabac (cigarette, cigare, etc.)		
• Boisson alcoolisée (bière, vin, etc.)		
• Cannabis (Marijuana, joint, herbe, hash, etc.)		
• Cocaïne (Coke, crack, etc.)		
• Stimulants de type amphétamine (Speed, pilules thaï ou coupe faim, ecstasy, etc.)		
• Solvants (Colle, essence, diluant, etc.)		
• Calmants ou somnifères (Valium, Seresta, Dormicum, Rohypnol, Stilnox, etc.)		
• Hallucinogènes (LSD, champignons, PCP, etc.)		
• Opiacés (Héroïne, morphine, méthadone, codéine, buprénorphine, etc.)		
• Autre : _____		



- Si réponse négative à toutes les questions → Aucune de ces substances consommée même lorsque votre conjoint était à l'école?
- Si réponse négative maintenue → **PROCHAINE SECTION**
- Si au moins 1 des substances a été consommée → **QUESTION 2**

2. Au cours de la dernière année, combien de fois a-t-il consommé (nommer chacune des substances consommées)?

(USAGE NON MÉDICAL)	Jamais (0)	1 ou 2 fois (2)	Mensuellement (3)	Hebdomadairement (4)	Chaque jour ou presque (6)
Produits du tabac					
Boissons alcoolisées					
Cannabis					
Cocaïne					
Amphétamines					
Solvant					
Calmants ou Somnifères					
Hallucinogènes					
Opiacés					
Autres					

- Si aucune des substances n'a été consommée durant la dernière année, passer à la Question 6.
- Si certaines substances ont été consommées durant la dernière année, continuer avec les questions 3-4-5 pour chacune des substances consommées.

3. Au cours de la dernière année, combien de fois, à votre connaissance, votre conjoint a-t-il eu un fort désir ou un besoin irrésistible de consommer (nommer chacune des substances consommées)?

(USAGE NON MÉDICAL)	Jamais (0)	1 ou 2 fois (2)	Mensuellement (3)	Hebdomadairement (4)	Chaque jour ou presque (6)
Produits du tabac					
Boissons alcoolisées					
Cannabis					
Cocaïne					
Amphétamines					
Solvant					
Calmants ou Somnifères					
Hallucinogènes					
Opiacés					
Autres					

4. Toujours au cours de la dernière année, combien de fois la consommation de (nommer chacune des substances consommées) de votre conjoint a-t-elle entraîné des problèmes de santé ou des problèmes sociaux, légaux ou financiers?

(USAGE NON MÉDICAL)	Jamais (0)	1 ou 2 fois (2)	Mensuellement (3)	Hebdomadairement (4)	Chaque jour ou presque (6)
Produits du tabac					
Boissons alcoolisées					
Cannabis					
Cocaïne					
Amphétamines					
Solvant					
Calants ou Somnifères					
Hallucinogènes					
Opiacés					
Autres					

5. Au cours de la dernière année, combien de fois votre conjoint n'a pas pu accomplir ce qui était normalement attendu de lui en raison de sa consommation de (nommer chacune des substances consommées)?

(USAGE NON MÉDICAL)	Jamais (0)	1 ou 2 fois (2)	Mensuellement (3)	Hebdomadairement (4)	Chaque jour ou presque (6)
Produits du tabac					
Boissons alcoolisées					
Cannabis					
Cocaïne					
Amphétamines					
Solvant					
Calants ou Somnifères					
Hallucinogènes					
Opiacés					
Autres					

6. Est-ce que vous-même, un ami, un proche ou quelqu'un d'autre s'est déjà dit préoccupé par la consommation de (nommer chacune des substances consommées) votre conjoint?

(USAGE NON MÉDICAL)	Non, jamais (0)	Oui, mais pas au cours de la dernière année (3)	Oui, au cours de la dernière année (6)
Produits du tabac			
Boissons alcoolisées			
Cannabis			
Cocaïne			
Amphétamines			
Solvant			
Calmants ou Somnifères			
Hallucinogènes			
Opiacés			
Autres			

7. À votre connaissance, votre conjoint a-t-il déjà essayé, sans succès, de contrôler, de diminuer ou d'arrêter sa consommation de (nommer chacune des substances consommées)?

(USAGE NON MÉDICAL)	Non, jamais (0)	Oui, mais pas au cours de la dernière année (3)	Oui, au cours de la dernière année (6)
Produits du tabac			
Boissons alcoolisées			
Cannabis			
Cocaïne			
Amphétamines			
Solvant			
Calmants ou Somnifères			
Hallucinogènes			
Opiacés			
Autres			

8. À votre connaissance, votre conjoint a-t-il déjà pris de la drogue en injection (usage non médical)?

	Non, jamais (0)	Oui, mais pas au cours de la dernière année (3)	Oui, au cours de la dernière année (6)

Partie 5 : Consultation de soins de santé physique et psychologique

Je vais maintenant vous poser quelques questions concernant différentes problématiques physiques et psychologiques que vous ou votre conjoint avez pu présenter durant la dernière année. Encore une fois, essayez d'y répondre au meilleur de votre connaissance.

1. Au cours de la dernière année, avez-vous consulté un médecin pour des problèmes de santé physique?

- OUI
 NSP

- NON [Passez à Q3]
 REFUS [Passez à Q3]

2. Pour quel type de problème de santé physique avez-vous consulté?

3. Au cours de la dernière année, avez-vous consulté un médecin, un psychiatre, un psychologue ou un travailleur social pour des problèmes psychosociaux ou pour des problèmes de santé psychologique?

- OUI
 NSP

- NON [Passez à Q7]
 REFUS [Passez à Q7]

4. Pour quel type de problème psychosocial ou psychologique avez-vous consulté?

5. Avez-vous eu un diagnostic associé à ces consultations?

- OUI
 NSP

- NON [Passez à Q7]
 REFUS [Passez à Q7]

6. Quel était ce diagnostic?

7. Au cours de la dernière année, à votre connaissance, votre conjoint a-t-il consulté un médecin pour des problèmes de santé physique?

OUI

NSP

NON [Passez à Q9]

REFUS [Passez à Q9]

8. Pour quel type de problème de santé physique votre conjoint a-t-il consulté?

9. À votre connaissance, au cours de la dernière année, votre conjoint a-t-il consulté un médecin, un psychiatre, un psychologue ou un travailleur social pour des problèmes psychosociaux ou pour des problèmes de santé psychologique?

OUI

NSP

NON [Passez à Q11]

REFUS [Passez à Q11]

10. Pour quel type de problème psychosocial ou psychologique votre conjoint a-t-il consulté?

11. À votre connaissance, a-t-il reçu un diagnostic associé à ces consultations?

OUI

NSP

NON [Section suivante]

REFUS [Section suivante]

12. À votre connaissance, quel était ce diagnostic?

Partie 6 : Questionnaire sur la violence conjugale

Même si un couple s'entend très bien, il arrive que les conjoints ne soient pas d'accord, qu'ils aient simplement des prises de bec ou qu'ils se disputent parce qu'ils sont de mauvaise humeur, fatigués ou pour une autre raison. J'aimerais maintenant vous poser quelques questions concernant les moyens que votre conjoint et vous-mêmes avez utilisés au cours de la dernière année lorsqu'il y a eu un conflit ou une mésentente entre vous.

Lorsqu'il y a eu un problème avec votre conjoint au cours DE LA DERNIÈRE ANNÉE, j'aimerais que vous m'indiquiez combien de fois votre conjoint et vous-mêmes avez eu le comportement que je vais décrire.

Il est possible que certaines questions vous apparaissent inutiles, superflues ou extrêmes, mais il est aussi possible que certaines questions vous touchent particulièrement et vous apparaissent comme étant difficiles à répondre. Quoi qu'il en soit, j'aimerais que vous me répondiez le plus honnêtement possible. Si vous le désirez, je vous donnerai, en toute fin d'entrevue, certains numéros de téléphone de ressources d'aide.

*Si, au cours de cet entretien, votre conjoint ou quelqu'un d'autre arrive subitement et que vous ne vous sentez plus à l'aise de me parler librement, vous pouvez raccrocher immédiatement. Je vais vous laisser un numéro de téléphone où vous pourrez me rappeler si cette situation se produit. Lorsque vous me rappellerez, s'il n'y a pas de réponse, veuillez laisser un message sur le répondeur avec votre nom et votre numéro de téléphone, ainsi qu'avec un moment où vous aimeriez que je vous rappelle afin de terminer l'entrevue téléphonique. Avez-vous un papier et un crayon?
Voici donc ce numéro : 1-866-677-5389*

Êtes-vous prêtes à commencer? Oui Non



[Sinon, investiguer les raisons du refus et rassurer quant à la confidentialité des données et à la liberté de pouvoir refuser en tout temps de répondre à certaines questions.]

*Lorsque vous avez eu un problème avec votre partenaire, combien de fois
DEPUIS UN AN :*

*[Lorsque les comportements décrits se sont produits 3-5 fois, 6-10 fois, 11-20 fois ou + de 20 fois, **investiguer la fréquence de façon plus spécifique**]*

1. Votre partenaire vous a montré qu'il se souciait de vous, même si vous étiez en désaccord? (Écrire le chiffre sur la feuille de réponse)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1- Jamais | <input type="checkbox"/> 2- Rarement |
| <input type="checkbox"/> 3- Quelques fois | <input type="checkbox"/> 4- La plupart du temps |
| <input type="checkbox"/> 5- Presque toujours | |

2. Vous avez montré à votre partenaire que vous vous souciez de lui, même si vous étiez en désaccord? (Écrire le chiffre sur la feuille de réponse)

- 1- Jamais 2- Rarement
 3- Quelques fois 4- La plupart du temps
 5- Presque toujours

3. Votre partenaire vous a expliqué son point de vue sur le désaccord? (Écrire le chiffre sur la feuille de réponse)

- 1- Jamais 2- Rarement
 3- Quelques fois 4- La plupart du temps
 5- Presque toujours

4. Vous avez expliqué à votre partenaire votre point de vue sur le désaccord? (Écrire le chiffre sur la feuille de réponse)

- 1- Jamais 2- Rarement
 3- Quelques fois 4- La plupart du temps
 5- Presque toujours

5. Votre partenaire vous a insulté ou s’est adressé à vous en sacrant? (Obtenir le nombre de fois précis pour les questions suivantes)

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

6. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

7. Votre partenaire vous a lancé quelque chose qui aurait pu vous blesser?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

8. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

9. Votre partenaire vous a tordu le bras ou tiré les cheveux?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

10. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

11. Votre partenaire a montré qu'il respectait vos sentiments relativement à un problème? (Écrire le chiffre sur la feuille de réponse)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1- Jamais | <input type="checkbox"/> 2- Rarement |
| <input type="checkbox"/> 3- Quelques fois | <input type="checkbox"/> 4- La plupart du temps |
| <input type="checkbox"/> 5- Presque toujours | |

12. Vous avez montré à votre partenaire que vous respectiez ses sentiments relativement à un problème? (Écrire le chiffre sur la feuille de réponse)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1- Jamais | <input type="checkbox"/> 2- Rarement |
| <input type="checkbox"/> 3- Quelques fois | <input type="checkbox"/> 4- La plupart du temps |
| <input type="checkbox"/> 5- Presque toujours | |

13. Votre partenaire vous a contrainte à des activités sexuelles sans condom?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

14. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

15. Votre partenaire vous a poussé ou bousculé?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

16. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

17. Votre partenaire a utilisé la force (ex : frapper, tenir au sol ou utiliser une arme) pour vous contraindre à des activités sexuelles orales ou anales?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

18. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

19. Votre partenaire s'est servi d'un couteau ou d'un fusil contre vous?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

20. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

21. Votre partenaire vous a dit que vous étiez grosse ou laide?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

22. Vous avez dit à votre partenaire qu'il était gros ou laid?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

23. Votre partenaire vous a donné un coup de poing ou vous a frappé avec un objet qui aurait pu vous blesser?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

24.

25. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

26. Votre partenaire a détruit un objet qui vous appartenait?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

27. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

28. Votre partenaire a essayé de vous étrangler?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

29. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

30. Votre partenaire a crié ou hurlé après vous?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

31. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

32. Votre partenaire vous a jeté contre un mur?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

33. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

34. Votre partenaire vous a dit (ou vous a fait sentir) qu'il était certain que vous pouviez, ensemble, régler le problème? (Écrire le chiffre sur la feuille de réponse)

- 1- Jamais
- 2- Rarement
- 3- Quelques fois
- 4- La plupart du temps
- 5- Presque toujours

35. Vous avez dit à votre partenaire (ou vous lui avez fait sentir) que vous étiez certaine que vous pouviez, ensemble, arriver à régler le problème? (Écrire le chiffre sur la feuille de réponse)

- 1- Jamais
- 2- Rarement
- 3- Quelques fois
- 4- La plupart du temps
- 5- Presque toujours

36. Votre partenaire vous a frappé de plusieurs coups?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

37. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

38. Votre partenaire vous a saisi brusquement?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

39. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

40. Votre partenaire a utilisé la force (frapper, maintenir au sol ou utiliser une arme) pour vous obliger à des activités sexuelles?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

41. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

42. Votre partenaire est sorti fâché de la pièce ou de la maison, en claquant la porte, lors d'un désaccord?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

43. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

44. Votre partenaire a insisté pour avoir des activités sexuelles, alors que vous n'en vouliez pas, mais il n'a pas utilisé la force physique?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

45. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

46. Votre partenaire vous a donné une claque ou une gifle?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

47. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

48. Votre partenaire a utilisé des menaces pour vous contraindre à des activités sexuelles orales ou anales?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

49. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

50. Votre partenaire a proposé un compromis lors d'un désaccord? *Si sous-questions : Compromis = terrain d'entente; juste milieu qui convient aux deux (Écrire le chiffre sur la feuille de réponse)*

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1- Jamais | <input type="checkbox"/> 2- Rarement |
| <input type="checkbox"/> 3- Quelques fois | <input type="checkbox"/> 4- La plupart du temps |
| <input type="checkbox"/> 5- Presque toujours | |

51. Vous avez fait cela à votre partenaire? (Écrire le chiffre sur la feuille de réponse)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1- Jamais | <input type="checkbox"/> 2- Rarement |
| <input type="checkbox"/> 3- Quelques fois | <input type="checkbox"/> 4- La plupart du temps |
| <input type="checkbox"/> 5- Presque toujours | |

52. Votre partenaire vous a volontairement brûlé ou ébouillanté?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

53. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

54. Votre partenaire a insisté pour avoir des activités sexuelles orales ou anales, mais il n'a pas utilisé la force physique?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

55. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

56. Votre partenaire vous a accusé d'être une mauvaise amante?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

57. Vous avez accusé votre partenaire de cela?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

58. Votre partenaire vous a dit quelque chose pour vous contrarier, vous fâcher?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

59. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

60. Votre partenaire vous a menacé de vous frapper ou de vous lancer quelque chose par la tête?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

61. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

62. Votre partenaire vous a donné des coups de pieds?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

63. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

64. Votre partenaire a utilisé des menaces pour que vous ayez des activités sexuelles?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

65. Vous avez fait cela à votre partenaire?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

66. Lors d'un désaccord, votre partenaire a accepté d'essayer une solution que vous avez proposée? (Écrire le chiffre sur la feuille de réponse)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1- Jamais | <input type="checkbox"/> 2- Rarement |
| <input type="checkbox"/> 3- Quelques fois | <input type="checkbox"/> 4- La plupart du temps |
| <input type="checkbox"/> 5- Presque toujours | |

67. Lors d'un désaccord, vous avez accepté d'essayer une solution que votre partenaire a proposée? (Écrire le chiffre sur la feuille de réponse)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1- Jamais | <input type="checkbox"/> 2- Rarement |
| <input type="checkbox"/> 3- Quelques fois | <input type="checkbox"/> 4- La plupart du temps |
| <input type="checkbox"/> 5- Presque toujours | |

Partie 7 : Questionnaire sur le contrôle économique

J'aimerais maintenant vous poser quelques questions concernant certains comportements ou réactions que votre conjoint ou vous-même avez pu avoir par rapport aux finances de votre ménage. [Investiguer le nombre de fois où les comportements se sont produits si la participante rapporte des fréquences de 3-5, 6-10, 11-20 ou + de 20]

1. Est-ce que votre partenaire a déjà ridiculisé le type d'emploi que vous aviez?

- Oui Non NSP Refus

Si oui, combien de fois cela s'est-il produit au cours de la dernière année? (il faut un nombre de fois exact)

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

Si cela est survenu au moins 1 fois dans la dernière année, dans quel contexte cela s'est-il produit ou cela survient-il généralement?

- Lors d'une chicane ou des insultes étaient lancées de part et d'autre du couple
 Pour se défendre d'insultes ou de propos que j'avais préalablement émis
 Il a fait cela gratuitement, sans aucun contexte ni aucune raison le justifiant
 NSP
 Autre :

2. Avez-vous déjà ridiculisé le type d'emploi qu'a votre conjoint?

- Oui Non NSP Refus

Si oui, combien de fois cela s'est-il produit au cours de la dernière année?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

Si cela est survenu au moins 1 fois dans la dernière année, dans quel contexte cela s'est-il produit ou cela survient-il généralement?

- Lors d'une chicane ou des insultes étaient lancées de part et d'autre du couple
- Pour vous défendre d'insultes ou de propos qu'il avait préalablement émis
- Vous avez fait cela gratuitement, sans aucun contexte ni aucune raison le justifiant
- NSP
- Autre :

3. Votre partenaire a-t-il déjà pris le contrôle de certaines dépenses de la maison ou de certaines de vos dépenses personnelles?

- Oui Non NSP Refus

Si oui, combien de fois cela s'est-il produit au cours de la dernière année?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

Si c'est arrivé au moins une fois depuis 1 ans, pour quelle raison est-ce arrivé?

- C'est votre conjoint qui s'occupe des finances de la maison (ou de vos finances personnelles) selon un accord commun
[À ce moment, je propose de noter 12x dans l'année pour environ 1x par mois]
- Pour contrôler vos dépenses liées à vos activités de jeu, à votre consommation de substance ou à des achats excessifs
- Dans le but de vous contrôler, de prendre le pouvoir de décision concernant les finances familiales ou de vous rendre financièrement dépendante de lui
- Pour vous cacher ses dépenses liées à ses activités de jeu, à sa consommation de substance ou à des achats excessifs
- NSP
- Autre :

4. Avez-vous déjà pris le contrôle de certaines dépenses de la maison ou de certaines des dépenses personnelles de votre conjoint?

- Oui Non NSP Refus

Si oui, combien de fois cela s'est-il produit au cours de la dernière année?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

Si c'est arrivé au moins une fois depuis 1 an, pour quelle raison est-ce arrivé?

- C'est vous qui vous occupez des finances de la maison (ou des finances personnelles de votre conjoint) selon un accord commun
[À ce moment, je propose de noter 12x dans l'année pour environ 1x par mois]
- Pour contrôler des dépenses liées à ses activités de jeu, à sa consommation de substance ou à des achats excessifs
- Dans le but de le contrôler, de prendre le pouvoir de décision concernant les finances familiales ou de le rendre financièrement dépendant de vous
- Pour lui cacher des dépenses liées à vos activités de jeu, à votre consommation de substance ou à des achats excessifs
- NSP
- Autre :

5. Votre partenaire vous a-t-il déjà empêché d'avoir un emploi ou de conserver celui que vous déteniez?

- Oui Non NSP Refus

Si oui, combien de fois cela s'est-il produit au cours de la dernière année?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

Si cela est arrivé au moins une fois depuis 1 an, quelle(s) raison(s) ont été invoquées?

- Aucune raison n'a été invoquée
- Dans le but de vous contrôler, de vous soutirer votre pouvoir de décision concernant les finances familiales ou de vous rendre financièrement dépendante de lui
- NSP
- Autre :

6. Avez-vous déjà empêché votre conjoint d'avoir un emploi ou de conserver celui qu'il détenait?

- Oui Non NSP Refus

Si oui, combien de fois cela s'est-il produit au cours de la dernière année?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

Si cela est arrivé au moins une fois depuis 1 an, quelle(s) raison(s) ont été invoquées?

- Aucune raison n'a été invoquée
- Dans le but de le contrôler, de prendre le pouvoir de décision sur les finances familiales ou de le rendre dépendant de vous financièrement
- NSP
- Autre :

7. Votre partenaire vous a-t-il déjà interdit de faire des dépenses personnelles?

- Oui Non NSP Refus

Si oui, combien de fois cela s'est-il produit au cours de la dernière année?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

Si c'est arrivé au moins une fois depuis 1 ans, pour quelle raison est-ce arrivé?

- Pour contrôler vos dépenses liées à vos activités de jeu, à votre consommation de substance ou à des achats excessifs
- Dans le but de vous contrôler, de prendre le pouvoir de décision concernant les finances familiales ou de vous rendre financièrement dépendante de lui
- Pour conserver l'argent du ménage dans le but de s'adonner à ses activités de jeu, à sa consommation de substance ou à des achats excessifs
- NSP
- Autre :

8. Avez-vous déjà interdit à votre partenaire de faire des dépenses personnelles?

- Oui Non NSP Refus

Si oui, combien de fois cela s'est-il produit au cours de la dernière année?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

Si c'est arrivé au moins une fois depuis 1 ans, pour quelle raison est-ce arrivé?

- Pour contrôler les dépenses liées à ses activités de jeu, à sa consommation de substance ou à des achats excessifs
- Dans le but de le contrôler, de prendre le pouvoir de décision concernant les finances familiales ou de le rendre financièrement dépendant de vous
- Pour conserver l'argent du ménage dans le but de vous adonner à vos activités de jeu, à votre consommation de substance ou à des achats excessifs
- NSP
- Autre :

9. Votre partenaire vous a-t-il déjà caché des informations sur le budget familial ou sur son budget personnel alors que vous auriez dû être au courant?

- Oui Non NSP Refus

Si oui, combien de fois cela s'est-il produit au cours de la dernière année?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

Si cela est arrivé au moins une fois depuis 1 ans, pour quelle(s) raison(s) est-ce arrivé?

- Pour contrôler vos dépenses liées à vos activités de jeu, à votre consommation de substance ou à des achats excessifs
- Dans le but de vous contrôler, de prendre le pouvoir de décision concernant les finances familiales ou de vous rendre financièrement dépendante de lui
- Pour vous cacher ses dépenses liées à ses activités de jeu, à sa consommation de substance ou à des achats excessifs
- NSP
- Autre :

10. Avez-vous déjà caché à votre conjoint des informations sur le budget familial ou sur votre budget personnel alors que votre conjoint aurait dû être au courant?

- Oui Non NSP Refus

Si oui, combien de fois cela s'est-il produit au cours de la dernière année?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

Si cela est arrivé au moins une fois depuis 1 ans, pour quelle(s) raison(s) est-ce arrivé?

- Pour contrôler des dépenses liées à ses activités de jeu, à sa consommation de substance ou à des achats excessifs
- Dans le but de le contrôler, de prendre le pouvoir de décision concernant les finances familiales ou de le rendre financièrement dépendant de vous
- Pour lui cacher des dépenses liées à vos activités de jeu, à votre consommation de substance ou à des achats excessifs
- NSP
- Autre :

11. Votre partenaire a-t-il déjà refusé de vous laisser de l'argent, il achetait tout lui-même?

- Oui Non NSP Refus

Si oui, combien de fois cela s'est-il produit au cours de la dernière année?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

Si c'est arrivé au moins une fois depuis 1 ans, pour quelle raison est-ce arrivé?

- Pour contrôler vos dépenses liées à vos activités de jeu, à votre consommation de substance ou à des achats excessifs
- Dans le but de vous contrôler, de prendre le pouvoir de décision concernant les finances familiales ou de vous rendre financièrement dépendante de lui
- Pour vous cacher des dépenses liées à ses activités de jeu, à sa consommation de substance ou à des achats excessifs
- NSP Autre :

12. Avez-vous déjà refusé de laisser de l'argent à votre partenaire; vous achetez tout vous-même?

- Oui Non NSP Refus

Si oui, combien de fois cela s'est-il produit au cours de la dernière année?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

Si c'est arrivé au moins une fois depuis 1 ans, pour quelle raison est-ce arrivé?

- Pour contrôler ses dépenses liées à ses activités de jeu, à sa consommation de substance ou à des achats excessifs
- Dans le but de le contrôler, de prendre le pouvoir de décision concernant les finances familiales ou de le rendre financièrement dépendant de vous
- Pour lui cacher des dépenses liées à vos activités de jeu, à votre consommation de substance ou à des achats excessifs
- NSP
- Autre :

13. Votre partenaire vous a-t-il déjà obligé à lui remettre votre paye?

- Oui Non NSP Refus

Si oui, combien de fois cela s'est-il produit au cours de la dernière année?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

Si c'est arrivé au moins une fois depuis 1 an, pour quelle raison est-ce arrivé?

- Pour contrôler vos dépenses liées à vos activités de jeu, à votre consommation de substance ou à des achats excessifs
- Dans le but de vous contrôler, de prendre le pouvoir de décision concernant les finances familiales ou de vous rendre financièrement dépendante de lui
- Pour conserver l'argent du ménage dans le but de s'adonner à ses activités de jeu, à sa consommation de substance ou à des achats excessifs
- NSP
- Autre :

14. Avez-vous déjà obligé votre partenaire à vous remettre sa paye?

- Oui Non NSP Refus

Si oui, combien de fois cela s'est-il produit au cours de la dernière année?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

Si c'est arrivé au moins une fois depuis 1 an, pour qu'elle raison est-ce arrivé?

- Pour contrôler ses dépenses liées à ses activités de jeu, à sa consommation de substance ou à des achats excessifs
 Dans le but de le contrôler, de prendre le pouvoir de décision concernant les finances familiales ou de le rendre financièrement dépendant de vous
 Pour conserver l'argent du ménage dans le but de vous adonner à vos activités de jeu, à votre consommation de substance ou à des achats excessifs
 NSP
 Autre :

15. Votre partenaire a-t-il déjà minimisé votre contribution financière à la vie familiale en vous disant que votre salaire était faible et peu important?

- Oui Non NSP Refus

Si oui, combien de fois cela s'est-il produit au cours de la dernière année?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

Si cela est survenu au moins 1 fois dans la dernière année, dans quel contexte cela s'est-il produit ou cela survient-il généralement?

- Lors d'une chicane ou des insultes étaient lancées de part et d'autre du couple
- Pour se défendre d'insultes ou de propos que vous aviez émis au préalable
- Il vous a dit cela gratuitement, sans aucun contexte ni aucune raison le justifiant
- NSP
- Autre :

16. Avez-vous déjà minimisé la contribution financière de votre conjoint à la vie familiale en lui disant que son salaire était faible et peu important?

- Oui Non NSP Refus

Si oui, combien de fois cela s'est-il produit au cours de la dernière année?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

Si cela est survenu au moins 1 fois dans la dernière année, dans quel contexte cela s'est-il produit ou cela survient-il généralement?

- Lors d'une chicane ou des insultes étaient lancées de part et d'autre du couple
- Pour vous défendre d'insultes ou de propos qu'il a émis au préalable
- Vous lui avez dit cela gratuitement, sans aucun contexte ni aucune raison le justifiant
- NSP
- Autre :

17. Y a-t-il d'autres comportements auxquels vous pouvez penser que votre conjoint a émis envers vous et que vous qualifieriez de « contrôle financier »?
(Pour chacun des comportements investiguer l'occurrence et le motif sous-jacent)

- Oui Non NSP Refus

Si oui, quels sont ces comportements?

Si oui, combien de fois cela s'est-il produit au cours de la dernière année?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

Si cela est survenu au moins 1 fois dans la dernière année, dans quel contexte cela s'est-il produit ou cela survient-il généralement?

18. Y a-t-il d'autres comportements auxquels vous pouvez penser que vous avez émis envers votre conjoint et que vous qualifieriez de « contrôle financier »?
(Pour chacun des comportements investiguer l'occurrence et le motif sous-jacent)

Oui Non NSP Refus

Si oui, quels sont ces comportements?

Si oui, combien de fois cela s'est-il produit au cours de la dernière année?

1 fois	2 fois	3-5 fois	6-10 fois	11-20 fois	Plus de 20 fois	Pas produit depuis un an	Jamais produit	Refus	NSP

Si cela est survenu au moins 1 fois dans la dernière année, dans quel contexte cela s'est-il produit ou cela survient-il généralement?

Partie 8 : Satisfaction conjugale

Les questions suivantes portent sur votre degré de satisfaction face à votre vie de couple. Pour chacune des trois questions, je vous demande de m'indiquer le chiffre qui correspond le mieux à votre degré de satisfaction, sur une échelle de 1, qui signifie « extrêmement insatisfaite », à 7, qui signifie « extrêmement satisfaite ».

1. Dans quelle mesure êtes-vous satisfaite de votre vie de couple?

1 2 3 4 5 6 7

2. Dans quelle mesure êtes-vous satisfaite de votre conjoint en tant que partenaire de couple?

1 2 3 4 5 6 7

3. Dans quelle mesure êtes-vous satisfaite de votre relation avec votre partenaire?

1 2 3 4 5 6 7

Fin d'entrevue

L'entrevue est maintenant terminée! Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir accepté de répondre à mes questions, même si cela a pu s'avérer éprouvant à quelques reprises.

(NE PAS LIRE : NOTE À L'INTERVIEWEUR) : Si de la violence est constatée, proposer un no de téléphone pour femmes en difficulté.

Aimeriez-vous prendre en note maintenant un numéro de téléphone sans frais d'une ligne d'aide pour les femmes qui présentent des difficultés conjugales importantes?

- Oui
 Non

*Le numéro de téléphone est le suivant :
SOS violence conjugale : 1 800-363-9010*

Aimeriez-vous recevoir par la poste, en même temps que votre certificat cadeau, une liste de ressources téléphoniques diverses où des intervenants sont qualifiés pour écouter, conseiller ou référer, en cas de besoin?

- Oui
 Non

Avant de terminer, j'aimerais prendre en note l'adresse à laquelle je peux vous faire parvenir votre compensation monétaire.

Prénom/Nom :

Rue et # : _____ App. →

Ville :

Code Postal :

*L'entrevue est terminée. Je vous remercie beaucoup de votre temps!
Avez-vous des questions ou commentaires avant de terminer?*

CHOIX DE CERTIFICAT-CADEAU :

*Vous devriez recevoir votre certificat cadeau d'ici 2 à 3 semaines!
Encore une fois, merci beaucoup!*

Notes de l'intervieweur

EN CAS DE SITUATIONS PROBLÉMATIQUE :

Si au cours de l'entrevue téléphonique la répondante démontre des signes de détresse :

- *Évaluer le risque suicidaire en cas de doute et agir en conséquence.*
- *Proposer des pistes de solution, tels que se confier à un proche et obtenir son aide en cas de besoins (ex : Loger chez un proche si la situation est trop difficile)*
- *Utiliser les différentes techniques de l'écoute active (reflet, reformulation, question ouverte) de façon à soutenir la participante et à lui démontrer de l'empathie.*
- *Suggérer fortement à la participante de téléphoner au numéro proposé plus haut en lui expliquant brièvement ce qui sera fait avec elle.*
- *Si la participante manifeste un désir d'être aidée dans l'immédiat, lui proposer de faire des recherches pour elle sur des services offerts près de chez elle, puis la rappeler pour lui donner les informations. Si elle le désire, lui proposer de la recontacter dans les prochains jours pour la soutenir dans ses démarches d'aide.*

Notes de l'intervieweur sur la façon dont l'entrevue s'est déroulée et, si besoin, élaboration d'une stratégie de support à la participante :
